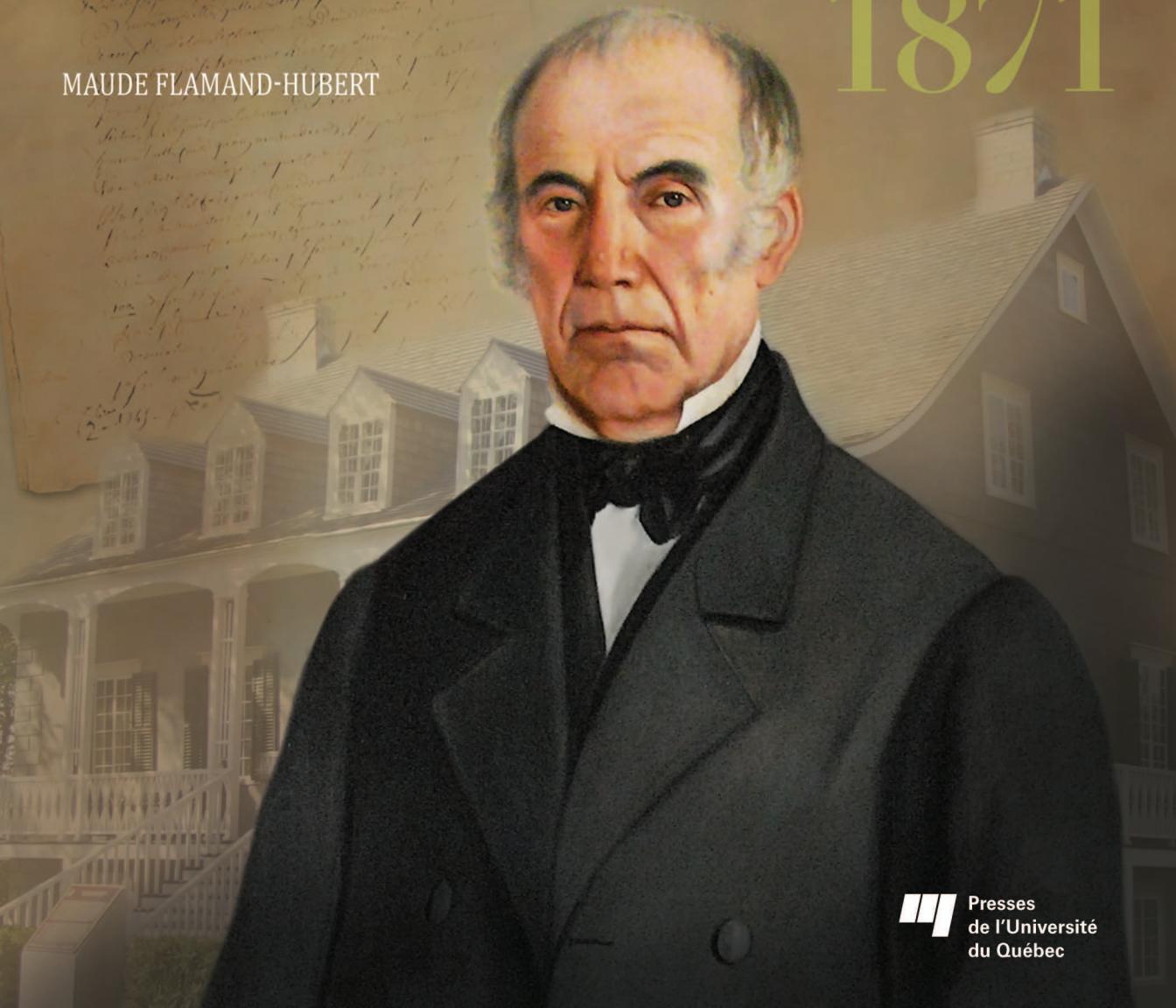


# Louis Bertrand à L'Isle-Verte

Propriété foncière et exploitation des ressources

MAUDE FLAMAND-HUBERT

1811  
1871









**Louis Bertrand**  
**à L'Isle-Verte**

Membre de  
L'ASSOCIATION  
NATIONALE  
DES ÉDITEURS  
DE LIVRES

Presses de l'Université du Québec  
Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450, Québec (Québec) G1V 2M2  
Téléphone : 418 657-4399 – Télécopieur : 418 657-2096  
Courriel : puq@puq.ca – Internet : www.puq.ca

*Diffusion / Distribution :*

**Canada et autres pays :** Prologue inc., 1650, boulevard Lionel-Bertrand, Boisbriand (Québec) J7H 1N7  
Tél. : 450 434-0306 / 1 800 363-2864

**France :** Sodis, 128, av. du Maréchal de Lattre de Tassigny, 77403 Lagny, France – Tél. : 01 60 07 82 99

**Afrique :** Action pédagogique pour l'éducation et la formation, Angle des rues Jilali Taj Eddine et El Ghadfa, Maârif 20100, Casablanca, Maroc – Tél. : 212 (0) 22-23-12-22

**Belgique :** Patrimoine SPRL, 168, rue du Noyer, 1030 Bruxelles, Belgique – Tél. : 02 7366847

**Suisse :** Servidis SA, Chemin des Chalets, 1279 Chavannes-de-Bogis, Suisse – Tél. : 022 960.95.32



La *Loi sur le droit d'auteur* interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

# Louis Bertrand à L'Isle-Verte

Propriété foncière et exploitation des ressources

1811-1871

MAUDE FLAMAND-HUBERT



Presses de l'Université du Québec

*Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada*

Flamand-Hubert, Maude

Louis Bertrand à L'Isle-Verte, 1811-1871 : propriété foncière et exploitation des ressources

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 978-2-7605-3351-6

1. Bertrand, Louis, 1779-1871. 2. Économie régionale – Québec (Province) – L'Isle-Verte, Région de. 3. L'Isle-Verte, Région de (Québec) – Conditions économiques – 19<sup>e</sup> siècle. 4. Sol, Utilisation du – Québec (Province) – L'Isle-Verte, Région de. 5. Seigneurs – Québec (Province) – L'Isle-Verte, Région de. I. Titre.

FC2945.L57Z49 2012 971.4'76403 C2011-942699-4

Les Presses de l'Université du Québec reconnaissent l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada et du Conseil des Arts du Canada pour leurs activités d'édition.

Elles remercient également la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) pour son soutien financier.

Mise en pages : INFO 1000 MOTS

Couverture • Conception : RICHARD HODGSON

- Illustrations : *Louis Bertrand*, peinture de N. TÊTU, 1866 (photo de Maude Flamand-Hubert)  
*Maison Louis-Bertrand*, photo de JEAN-RENÉ THUOT, 2011

2012-1.1 – *Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés*

© 2012, Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal – 2<sup>e</sup> trimestre 2012 – Bibliothèque et Archives nationales du Québec/

Bibliothèque et Archives Canada

Imprimé au Canada

*À la mémoire de Robert Michaud*





---

## REMERCIEMENTS

**J**e tiens tout d'abord à souligner la contribution des arrière-petits-enfants de Louis Bertrand, Robert Michaud, Pierre Michaud, Jacqueline Migneault et Muriel Hall, qui ont partagé avec beaucoup de générosité les connaissances qu'ils détiennent sur leur histoire familiale. De nombreux échanges ont également eu lieu avec Yvan Fortier, historien et ethnologue à Parcs Canada, de même qu'avec Euchariste Morin, agent de développement socioéconomique, et Roger Picard, architecte, tous deux du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCFQ).

Enfin, ce travail est le résultat des nombreuses discussions avec les professeurs de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). Je pense particulièrement à mes directeurs de mémoire, Nathalie Lewis

et Julien Goyette, mais aussi à Karine Hébert et à Jean-René Thuot, qui sont intervenus à différents moments et ont su chacun soulever de nouvelles perspectives. Je souhaite aussi remercier Benoît Grenier, qui, grâce à ses commentaires judicieux, m'a encouragé à préciser certains aspects de mon travail.

Les services diligents du centre d'archives du Bas-Saint-Laurent de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ont largement facilité la récolte des sources. J'adresse aussi mes remerciements à Pierre Collins, des archives régionales de l'Université du Québec à Rimouski, à Pierre Rioux, de la Société de généalogie et d'histoire de Rimouski, ainsi qu'à Sylvain Gosselin, des archives du diocèse de Rimouski. Kurt Vignola a pour sa part collaboré à la réalisation des cartes.

La rédaction de cet ouvrage et la collecte préalable de données ont été rendues possibles grâce au soutien financier du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) et du Fonds québécois de recherche sur la culture et les sociétés (FQRSC), qui ont toute ma gratitude. Je remercie également la Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent, qui a assumé les coûts de reproduction d'archives.



---

## AVANT-PROPOS

**E**n novembre 2005, l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) devenait propriétaire de la maison Louis-Bertrand, située dans la municipalité de L'Isle-Verte, au Bas-Saint-Laurent. Ce bâtiment patrimonial a la particularité d'être désigné « lieu historique national » par le gouvernement canadien et « monument historique classé » par le gouvernement québécois. Ces reconnaissances reposent sur l'intégrité architecturale et la décoration intérieure de la maison, sur la valeur ethnologique de la collection d'objets mobiliers qu'elle contient, ainsi que sur son association à la famille Bertrand, qui a marqué l'histoire économique, politique et sociale de la région du Bas-Saint-Laurent. Le bâtiment porte les traces de différentes fonctions publiques, tels le bureau de poste et le magasin général opérés par Louis Bertrand (Hébert, Goyette et Savard, 2006; MCCCCF, 2009; Parcs Canada, 2005). La maison

Louis-Bertrand se distingue aussi par la chaîne de transmission dont elle a été l'objet. Construite en 1853 par Louis Bertrand, la maison s'est transmise par la suite au sein de la même famille pendant quatre générations. Les derniers propriétaires sont les arrière-petits-fils de Louis Bertrand, soit l'abbé Robert Michaud et monseigneur Pierre Michaud.

L'acquisition par l'UQAR de la maison Louis-Bertrand m'a permis de participer à la réalisation du plan de conservation et de mise en valeur qui devait accompagner les travaux de protection et de restauration du bâtiment. Ce fut l'occasion de rencontrer différents descendants de la famille Bertrand et de réaliser avec eux des entretiens semi-dirigés, sans compter tous les échanges informels qui ont eu lieu. Pour moi, cet objet patrimonial est rapidement devenu une lorgnette à travers laquelle il est possible de repenser notre connaissance du développement du Bas-Saint-Laurent et, plus particulièrement, de revisiter le rôle historique joué par la famille Bertrand. En soi, la patrimonialisation de la maison Louis-Bertrand ouvrait la voie à plusieurs interrogations. Il est rare, en effet, de trouver un patrimoine familial aussi bien conservé. Par ailleurs, toutes les instances concernées par sa mise en valeur, tant locales que nationales, s'accordent sur l'importance de sa reconnaissance. Je me suis donc intéressée à la construction de la représentation quasi mythique de la maison Louis-Bertrand (Flamand-Hubert, 2010). Cette représentation s'est principalement mise en forme à travers les travaux monographiques de Robert Michaud, l'arrière-petit-fils de Louis Bertrand et dernier propriétaire de la maison (Michaud et Filion, 1978; Michaud, 1985, 1989, 1998, 2002, 2003). Dans ses différents livres, Robert Michaud s'est intéressé au passé de ses ancêtres et a tenté de trouver un sens aux événements à la fois prestigieux et tragiques qui ont marqué l'histoire de sa famille et de L'Isle-Verte.

Dans les pages qui suivent, j'ai cherché à dépasser cette image à la fois légendaire, mystérieuse et ambiguë de Louis Bertrand, grâce au dépouillement des sources archivistiques. En abordant ce sujet, je me suis engagée sur un terrain sensible. En effet, la question des droits

seigneuriaux à L'Isle-Verte, qui a donné lieu à plusieurs procès au cours de l'histoire, se retrouve au cœur de cette recherche. Mon objectif n'était pas de dépolvériser des événements dont le souvenir pourrait s'avérer éprouvant. Surtout, je ne prétends aucunement juger les faits et les actes passés. L'objectif est plutôt de comprendre le contexte dans lequel évoluaient les protagonistes de l'époque. J'ai mené cette recherche avec le souci d'une grande reconnaissance envers tous ces gens grâce à qui le passé parvient à nous livrer ses traces, grâce à qui l'histoire devient un récit collectif.

FIGURE 1. La maison Louis-Bertrand



Photo: Jean-René Thour, 2011.

*La maison Louis-Bertrand, à L'Isle-Verte, après sa restauration extérieure en 2011.*





## TABLE DES MATIÈRES

<b>Remerciements</b> .....	IX
<b>Avant-propos</b> .....	XI
<b>Liste des figures et tableaux</b> .....	XVII
<b>Introduction</b> .....	1
1. L'Isle-Verte : références géographiques et administratives .....	10
CHAPITRE 1	
<b>Le régime seigneurial et le dynamisme économique : une étude de cas</b> .....	17
1. Le domaine foncier et l'exploitation des ressources au XIX <sup>e</sup> siècle .....	17
2. Le territoire : régime seigneurial, périphérie et colonisation .....	23
3. L'étude de cas : les « risques » de la biographie, ou les avantages de la micro-histoire ? .....	26

CHAPITRE 2	
<b>L'arrivée et l'établissement (1811-1820)</b> . . . . .	33
1. Les origines et l'enracinement . . . . .	33
2. Les premières transactions foncières et seigneuriales. . . . .	43
3. Le bail du moulin banal . . . . .	46
4. De la famille Côté à Louis Bertrand : rupture ou continuité ? . . . . .	50
5. La rencontre entre deux mondes. . . . .	57
CHAPITRE 3	
<b>La mise en place des affaires (1821-1849)</b> . . . . .	65
1. L'acquisition des fiefs et des droits seigneuriaux . . . . .	70
2. Les concessions . . . . .	76
3. La seigneurie : un territoire à administrer. . . . .	82
4. Les acquisitions et les ventes de terres. . . . .	88
5. L'exploitation des ressources . . . . .	95
6. L'acquisition de la seigneurie . . . . .	107
CHAPITRE 4	
<b>La transition et la succession (1850-1871)</b> . . . . .	113
1. Charles Bertrand : marchand et seigneur . . . . .	115
2. Un partage bien calculé . . . . .	122
3. Elles « n'auront pas droit à autre chose des biens de ma succession » . . . . .	129
4. La fin des activités . . . . .	132
<b>Conclusion</b> . . . . .	135
<b>Annexe</b> . . . . .	145
<b>Bibliographie</b> . . . . .	147



---

## LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

FIGURE 1		
La maison Louis-Bertrand. . . . .	XIII	
FIGURE 2		
Portrait de Louis Bertrand . . . . .	3	
FIGURE 3		
Régions de la Côte-du-Sud et du Bas-Saint-Laurent. . . . .	11	
FIGURE 4		
Seigneuries du Bas-Saint-Laurent en 1760. . . . .	13	
FIGURE 5		
Circonscriptions électorales de 1792 à 1829 . . . . .	14	
FIGURE 6		
Circonscriptions électorales de 1829 à 1853 . . . . .	15	

FIGURE 7		
	Portrait d'Appoline Saindon . . . . .	42
FIGURE 8		
	Transactions de Louis Bertrand : 1811-1871 . . . . .	68
FIGURE 9		
	Nombre de terres concédées par Louis Bertrand de 1821 à 1850 . . . . .	78
FIGURE 10		
	Acquisitions, ventes et échanges de terres par Louis Bertrand de 1816 à 1869 . . . . .	89
FIGURE 11		
	La rivière Verte en 1819 . . . . .	101
FIGURE 12		
	La rivière Verte en 1856 . . . . .	102
FIGURE 13		
	Portrait de Charles Bertrand . . . . .	120
FIGURE 14		
	Portrait de Louis-Achille Bertrand . . . . .	121
TABLEAU 1		
	Fiefs de Louis Bertrand en 1830 . . . . .	71
TABLEAU 2		
	Ventes et échanges : durée de conservation des terres par Louis Bertrand . . . . .	90



## INTRODUCTION

**D**epuis 40 ans, de nombreux chercheurs ont examiné les processus de peuplement dans différentes régions québécoises en s'appuyant sur les stratégies foncières de la classe paysanne. Plusieurs travaux ont permis de démontrer, sous divers angles, les effets du régime seigneurial sur le développement de l'économie et de la colonisation (Dechêne, 1974; Courville, 1979; Dépatie, Lalancette et Dessureault, 1987; Noël, 1987; Bouchard, 1996; Coates, 2003; Grenier, 2005; Paquet et Wallot, 2007). Nous savons, par exemple, que les régions centrales du Québec connurent un développement beaucoup plus soutenu dès le début de la colonisation. Au XIX<sup>e</sup> siècle, leurs territoires sont saturés, et l'intégration économique aux réseaux commerciaux est bien engagée. Dès lors, nous nous sommes questionnée sur les possibilités d'établissement des

élites dans les régions périphériques ouvertes sous le régime seigneurial, mais qui demeuraient encore largement inhabitées dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. Le cas de la seigneurie de L'Isle-Verte permet d'illustrer cet aspect du développement des régions québécoises.

L'Isle-Verte, à l'instar d'autres seigneuries périphériques, a été concédée dès le XVII<sup>e</sup> siècle, plus précisément en 1653. Mais les nobles seigneurs de qui elle relevait ne se sont pas préoccupés de son développement. La seigneurie a finalement été colonisée par une famille de seigneurs roturiers. En 1711, Jean-Baptiste Côté, cultivateur, échange à Pierre Niort de la Noraye, sieur de la Minotière, les deux terres qu'il possède à l'île d'Orléans en retour de la seigneurie de L'Isle-Verte (Michaud et Fillion, 1978, p. 128-129). La famille Côté s'y installe et demeure le principal propriétaire des lieux jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Louis Bertrand deviendra le symbole de la rupture entre la période de colonisation amorcée par la famille Côté et la modernisation de l'économie locale. Originaire de la ville de Québec, il s'établit à L'Isle-Verte au début du XIX<sup>e</sup> siècle et devient l'un des notables les plus en vue de la région. De petit négociant qu'il était au moment de son arrivée à L'Isle-Verte en 1811, Louis Bertrand devient un homme d'affaires dont les ambitions semblent sans limites. Outre les activités commerciales qu'il développe dans les domaines forestier et agricole, dans le commerce de détail et le transport de marchandises, Bertrand cumule des fonctions administratives et politiques.

En 1827, il reçoit le titre de capitaine de milice puis devient, en 1831, le premier maître de poste de L'Isle-Verte. L'année suivante, en février 1832, il est élu député à l'Assemblée législative du Bas-Canada à l'occasion d'élections partielles. En novembre de la même année, il est aussi nommé au tribunal des petites causes. Il est ensuite réélu au Parlement en 1834. Son mandat prend fin en 1838 avec la suspension de la constitution. À la suite de cette période tumultueuse, il est réélu en 1844. Nous ne connaissons en réalité que peu de choses sur

la vie politique de Louis Bertrand, à l'exception de la signature des «92 résolutions» et de son association au Parti patriote (Deschênes, 1993, p. 68).

FIGURE 2. **Portrait de Louis Bertrand**

---

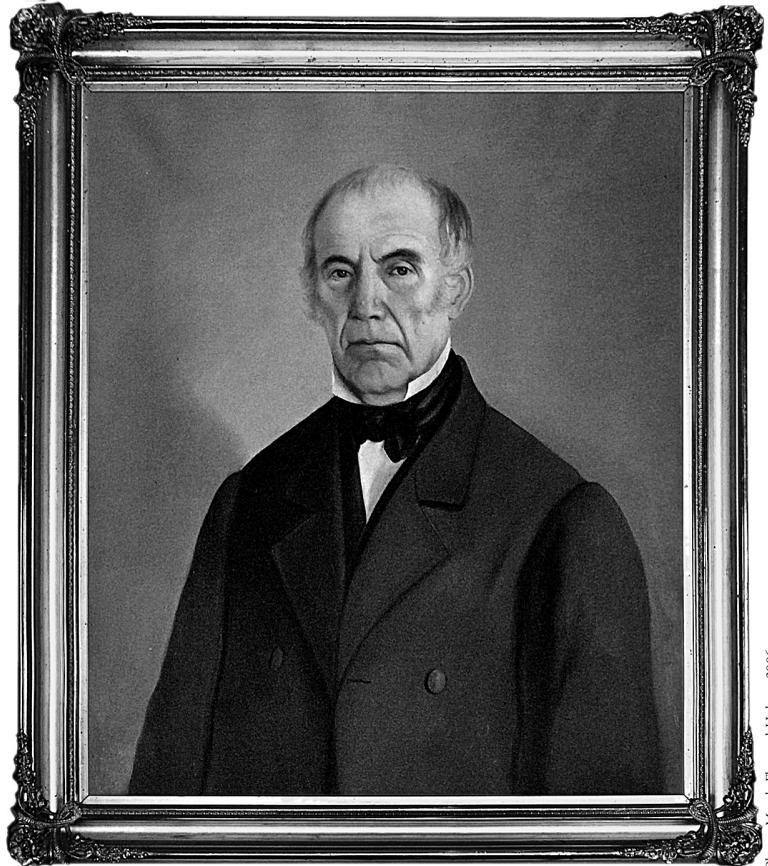


Photo: Maude Flaman-Hubert, 2006.

*Portrait de Louis Bertrand peint en 1866 par le peintre N. Têtu. Le tableau est suspendu au salon de la Maison Louis-Bertrand, face à celui de sa femme, Appoline Saindon.*

---

En 1845, Louis Bertrand devient le premier maire de L'Isle-Verte, puis est promu major de milice en 1847. C'est aussi au cours de la décennie 1840 que Bertrand s'associe à William Price et Henry John Caldwell dans le domaine de l'exploitation forestière. Bertrand est également actif dans le secteur agricole. On le retrouve effectivement comme président fondateur de la Société d'agriculture du comté de Rimouski en 1848. Cette société d'agriculture, malgré son nom qui l'associe au comté de Rimouski, couvrait les paroisses de Rivière-du-Loup, Cacouna, L'Isle-Verte, Trois-Pistoles et Saint-Simon<sup>1</sup>.

On rapporte que Bertrand aurait usé de son influence afin que L'Isle-Verte devienne le chef-lieu d'un nouveau district judiciaire en 1849. Il serait donc aussi à la source de l'implantation d'un bureau d'enregistrement la même année, d'une cour de circuit en 1853 et finalement d'un palais de justice à la fin de la décennie (Michaud et Filion, 1978, p. 215)<sup>2</sup>. Sur le plan culturel, en 1859, Louis Bertrand met sur pied, avec d'autres notables, l'Institut littéraire de L'Isle-Verte. Cette organisation a cependant eu une durée de vie qui s'est limitée, semble-t-il, à sa réunion de fondation (Gauvreau, 1889, p. 195-196 et 247). À l'exception du grade de lieutenant-colonel de milice qu'il atteint en 1862, Bertrand ne cumule plus d'autres charges durant les dix dernières années de sa vie. On le sent toutefois soucieux de léguer une marque de son passage à L'Isle-Verte. Tout juste avant son décès, en 1871, il consacre beaucoup d'efforts à son projet de doter l'église de L'Isle-Verte d'un tableau impressionnant de la décapitation de saint Jean-Baptiste (Parcs Canada, 2004, p. 15)<sup>3</sup>.

---

1. Archives de l'Archevêché de Rimouski, dossier de la Société d'agriculture de Rimouski.

2. Nous n'abordons pas cette question ici, mais on sait que les archives judiciaires conservées au Centre d'archives de Rimouski des Archives nationales du Québec regorgent de causes impliquant Louis Bertrand. L'étude de ces sources mériterait une recherche distincte.

3. Cet imposant tableau est toujours installé au-dessus du maître-autel de l'église de L'Isle-Verte. D'après certaines correspondances conservées dans les archives paroissiales, le tableau aurait été commandé à Rome au début de l'année 1870. Il ne serait arrivé à L'Isle-Verte qu'au printemps de l'année 1871, avec plus d'un an de retard, quelques mois à peine avant la mort de Louis Bertrand (Archives du diocèse de Rimouski, dossier Paroisse La Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste, n° 955.103, lettre de L. Marceau à Monseigneur, 28 février 1870; lettre de L. Marceau à monsieur le grand vicaire, 22 avril 1870; lettre de L. Marceau à Monseigneur, 9 mai 1870; lettre de J. Monge à monsieur le vicaire général, 25 mai 1871).

Mais, surtout, Louis Bertrand marque l'imaginaire en devenant le dernier seigneur, avec son fils Charles, de la seigneurie de L'Isle-Verte. Paradoxalement, au-delà des fonctions administratives et institutionnelles qu'il a remplies, les effets de son action sur l'occupation du territoire et l'exploitation des ressources demeurent encore méconnus. Cette question est d'autant plus pertinente lorsque l'on sait que la trajectoire de Louis Bertrand est ponctuée d'événements significatifs associés au domaine foncier. Quelques années après son arrivée à L'Isle-Verte en 1811, Bertrand conclut successivement avec la famille Côté deux baux, en 1818 et 1819, le subrogeant de tous les droits sur le moulin banal et sur la seigneurie. Il achète finalement la seigneurie en 1849, puis la lègue à son fils aîné, Charles, en 1850. Charles Bertrand cumulera à son tour les fonctions institutionnelles et deviendra le principal protagoniste de l'ère industrielle de L'Isle-Verte, qui durera jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Charles a surtout retenu l'attention grâce à la mise en place de l'une des plus importantes manufactures d'instruments aratoires du Québec de l'époque (Barbeau, 1945, p. 95-111). L'archiviste et historien Antonio Lechasseur conclut la notice biographique de Charles Bertrand en ces termes :

---

*[...] Le cas de ce brasseur d'affaires interpelle l'historiographie des régions rurales du Québec au XIX<sup>e</sup> siècle. [Charles] Bertrand a su mettre à profit la conjoncture favorable et s'ajuster à certaines contraintes structurelles [...] Cette image est loin d'être en accord avec les modèles d'une société rurale homogène, dominée par l'autosubsistance agricole, qu'imposent l'éloignement et l'absence de marchés. L'Isle-Verte est en fait l'un de ces lieux où apparaît une bourgeoisie villageoise et où se développent des formes d'industries rurales dont toute l'importance économique et sociale n'a pas encore été cernée (Lechasseur, 2000).*

Le succès de l'entreprise de ce « brasseur d'affaires » est attribuable pour une large part au chemin parcouru par son père avant lui. En effet, quand Charles Bertrand se lance en affaires, il démarre sur les solides bases que lui a léguées Louis Bertrand. Ce dernier avait d'ailleurs assez de terres et de relations pour assurer aussi l'avenir de ses trois autres fils : Louis-Achille, arpenteur, succède à son père dans les

commerces de la maison ; David s'établit comme marchand à Trois-Pistoles ; quant à Narcisse, avocat, il obtient sa part de terres, ce qui lui assure une place de choix comme propriétaire foncier.

Les transformations économiques du XIX<sup>e</sup> siècle permettent donc à deux générations de la famille Bertrand de prendre place dans l'histoire. La trajectoire de la famille est dans un premier temps marquée par son intégration au monde régional à travers le régime seigneurial et les possibilités offertes par celui-ci sur les plans foncier, économique, juridique, politique et social. Elle se prolongera ensuite par les activités commerciales et manufacturières de Charles dans la deuxième partie du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans sa totalité, la trajectoire des Bertrand s'insère donc dans cette dynamique transitoire entre l'Ancien régime et la modernisation économique, symbolisée par l'abolition du régime seigneurial. En 1889, Louis Gauvreau parle d'ailleurs encore de Charles Bertrand en le qualifiant de « seigneur » (Gauvreau, 1889, p. 66).

Subitement, en 1896, les affaires de la famille Bertrand sont ébranlées par une succession d'événements tragiques. Ces circonstances sont marquées par un incendie destructeur en 1895, de même que par le décès, en date du 27 mars 1894, de Jean-Baptiste Raymond, successeur en affaires de Charles Bertrand, puis par ceux de Charles lui-même le 2 avril 1896, et enfin celui de Louis-Achille le 5 décembre de la même année (Michaud, 2002, p. 47-48). À L'Isle-Verte, l'ère de prospérité économique, instaurée par Louis Bertrand et consolidée par ses fils, prend fin abruptement. Par la suite, l'histoire économique de L'Isle-Verte entre dans une nouvelle ère, marquée par l'exploitation de la mousse de mer<sup>4</sup>. Cette algue, récoltée sur les battures de la terre ferme et des îles, a donné lieu à différents litiges sur la propriété de ces espaces. Anciennement rattachées à la seigneurie, parfois précisées et

---

4. La mousse de mer est une espèce d'algue, la zostère marine (*zostera marina*). Elle a été abondamment récoltée sur les rives du fleuve Saint-Laurent au tournant du XX<sup>e</sup> siècle jusqu'à sa disparition dans le cours des années 1930. On l'utilisait principalement comme bourrure. À L'Isle-Verte, son exploitation aurait été entreprise en 1883 (Michaud et Filion, 1978, p. 258). Dans ses écrits, Robert Michaud insiste sur le lien qui semble exister entre l'exploitation de cette plante et plusieurs événements éprouvants survenus à L'Isle-Verte au tournant du XX<sup>e</sup> siècle (Michaud, 1985 et 2002).

parfois omises dans les transactions notariées, les battures tant convoitées soulèveront les passions jusqu'au milieu du xx<sup>e</sup> siècle. Certaines transactions passées par Louis Bertrand seront au cœur des questions de propriété<sup>5</sup>. Près de 100 ans après l'abolition du régime seigneurial, les anciens droits seigneuriaux ont encore des conséquences sur l'utilisation du territoire et des ressources.

Le portrait de la famille Bertrand dressé plus haut justifie en soi une reconnaissance historique et patrimoniale. Elle nous semblait néanmoins comporter des brèches invitant à l'investigation. En effet, les milieux ruraux ont connu au xix<sup>e</sup> siècle des changements cruciaux qui ont modifié les structures sociales. Avec ces prémisses, nous avons tenté d'examiner la trajectoire de cette famille de façon à cerner sa contribution au développement de la région au sein de laquelle elle rayonnait. Rapidement, pour des considérations méthodologiques, nous avons dû nous limiter au cas de Louis Bertrand. L'individu est ici invoqué au profit d'une compréhension de l'histoire régionale, qui elle-même se pose en regard d'un ensemble territorial et politique plus complet, dans ce cas-ci le Québec du xix<sup>e</sup> siècle. Notre questionnement sur le développement des régions au xix<sup>e</sup> siècle nous a amenée à nous interroger de manière plus précise sur le rôle joué par les élites locales en émergence dans les processus de développement de certaines régions périphériques québécoises au cours de cette période.

Les activités foncières de Louis Bertrand et de son fils Charles sont déjà un fait connu. La chronologie des événements à elle seule suscitait le questionnement. Il apparaissait évident dès le départ, d'une part, que la location et l'acquisition de la seigneurie par Louis Bertrand à ce moment charnière n'étaient pas anodines. D'autre part, on pouvait aisément supposer que les objectifs de Bertrand en matière de reproduction familiale occupaient une place de premier plan dans

---

5. Cette question est connue en raison de textes publiés dans la « Tribune libre » du journal *Le Saint-Laurent* en 1947, par l'intermédiaire desquels certains descendants de la famille Côté, un important exploitant de la mousse de mer, Antyme Roy, un riverain anonyme et Pierre Michaud, se répondent à propos d'une cause portée devant la justice (« Tribune libre », *Le Saint-Laurent*, 10 juillet 1947, p. 6; 17 juillet 1947, p. 3; 24 juillet 1947, p. 9; 28 août 1947, p. 7; 4 septembre 1947, p. 8).

l'orientation de ses activités. En creusant le parcours de Louis Bertrand sur la base de ces deux affirmations, *a priori* un peu simpliste, c'est en fait les stratégies d'un notable rural que nous entrevoyions mettre au jour. Ces stratégies étaient-elles les mêmes que celles des élites du centre de la colonie, des familles seigneuriales traditionnelles ou des grands négociants? S'apparentaient-elles plutôt à celles des classes populaires? Enfin, par extrapolation, le cas de Louis Bertrand nous paraissait susceptible d'apporter des indices et de fournir des pistes nous permettant de mieux connaître le fonctionnement propre à une certaine élite économique régionale encore peu connue. Il faut rappeler que l'économie seigneuriale reposait principalement sur l'accumulation et la transmission du patrimoine à l'intérieur de la famille (Grenier, 2005; Paquet et Wallot, 1986; Bouchard, 1985). Ce sont bien souvent ces mêmes familles, devenues de grands propriétaires fonciers après l'abolition du régime seigneurial, qui ont contribué à l'expansion d'une économie de type capitaliste dans les campagnes (Bernier et Salée, 1995, p. 182; Sweeny, 1990).

Grâce à l'étude des actes notariés tels que les transactions foncières, les concessions, les ventes, les échanges ou les donations de fiefs et de terres, nous avons tenté de mieux comprendre les stratégies d'accumulation et de gestion des ressources déployées par Louis Bertrand. Trois principales caractéristiques ont été répertoriées et examinées: l'occasion d'acquérir de grandes superficies foncières et les droits inhérents dans le cadre du régime seigneurial; le volume considérable des transactions foncières comme pierre d'assise de la construction du patrimoine; et la portée de certaines acquisitions stratégiques liées à l'exploitation des ressources. Par ailleurs, nous verrons que la trajectoire de Louis Bertrand se trouve marquée chronologiquement par différents cycles de transactions foncières jusqu'à l'établissement de sa succession.

Mais avant de nous attaquer au parcours de Louis Bertrand à proprement dit, nous avons cru bon de situer le personnage. Le premier chapitre reprend quelques éléments essentiels du contexte

sociohistorique du XIX<sup>e</sup> siècle, ce qui permet d'éclaircir notre intérêt pour le domaine foncier. Nous y ferons une brève présentation du régime seigneurial ainsi que des questions soulevées par l'étude de la seigneurie en région périphérique et par le passage de l'Ancien régime à la modernisation économique. Nous apporterons aussi quelques éclaircissements concernant l'utilisation de l'approche biographique en histoire et l'arrimage entre les échelles d'analyse individuelle et sociale. Finalement, un court exposé sur notre travail en archives conclura ce premier chapitre.

Le récit se divise ensuite en trois parties, qui sont autant de périodes distinctes dans la vie de Louis Bertrand. Nous tenterons, tout d'abord, de faire le point sur le personnage avant son installation à L'Isle-Verte et sur une période d'environ neuf ans, de 1811 à 1820, durant laquelle Louis Bertrand fait l'acquisition de quelques fiefs et démarre ses activités dans le domaine forestier. Dans un deuxième temps, nous verrons Bertrand entrer dans une période d'intense activité, de 1821 à 1850. Au cours de cette période, il multiplie les transactions foncières et diversifie de façon significative ses opérations. On assiste alors à une véritable consolidation de son statut social. Finalement, nous ferons valoir que la période allant de 1850 jusqu'à son décès, en 1871, est consacrée à la transmission et à la succession. Louis Bertrand prépare alors son retrait des affaires et accompagne ses fils dans leur installation respective. Cette époque est marquée par la rédaction de testaments, le mariage de ses enfants et les donations entre vifs.

## 1. L'Isle-Verte : références géographiques et administratives

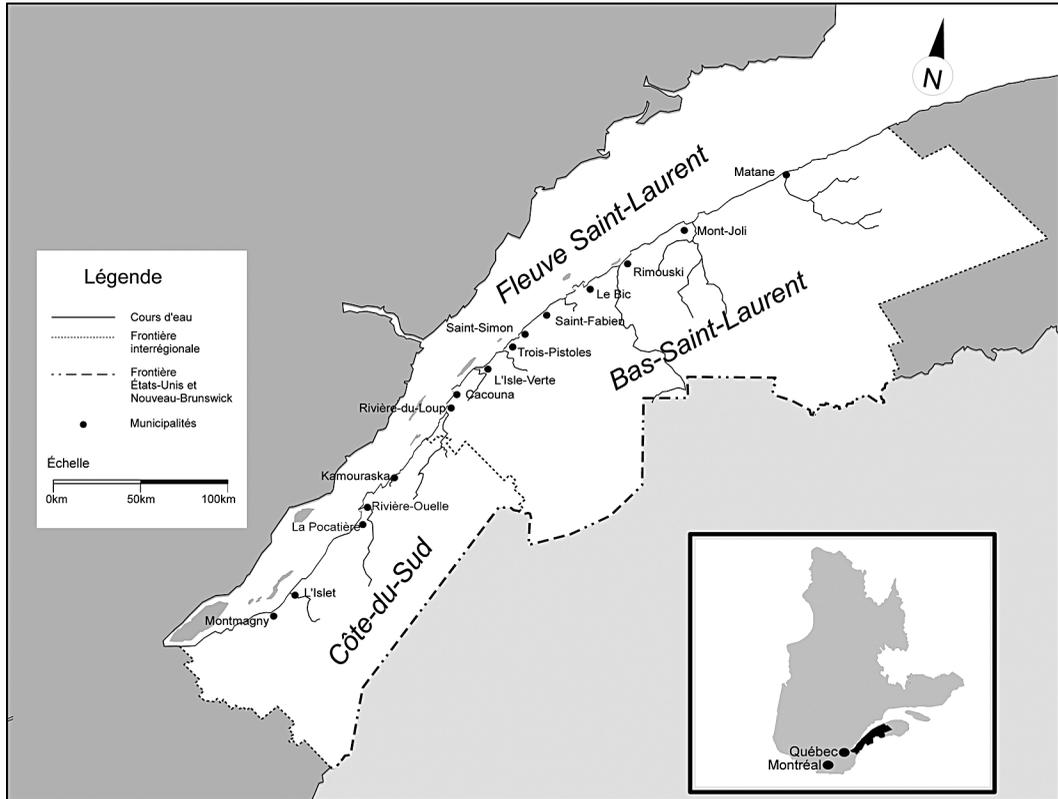
En histoire, la délimitation d'une région d'étude peut s'avérer complexe. Il est donc préférable de comprendre la région comme un espace social résultant d'un processus temporel (Lefebvre, 2000, p. 153), c'est-à-dire se modifiant dans le temps.

Géographiquement, L'Isle-Verte se trouve dans un espace qui s'inscrit en continuité de l'axe laurentien depuis la ville de Québec. Ses caractéristiques géophysiques sont comparables à celles que l'on peut observer dans l'ensemble de la Côte-du-Sud et du Bas-Saint-Laurent (Figure 3). Elle est cependant située tout juste en marge de la limite qui a marqué les différents niveaux de développement entre l'ouest et l'est de la rivière du Loup<sup>6</sup>. L'histoire des régions de la Côte-du-Sud et du Bas-Saint-Laurent est intimement liée à la présence du fleuve Saint-Laurent. Ce dernier a surtout marqué la genèse de la colonisation. Le fleuve représentait un axe de transport privilégié. Il offrait un accès aux ressources de la mer, et ses rives présentaient des terres relativement fertiles. Dans ce secteur, le fleuve est jalonné d'îles et d'îlets, et sa largeur permet les relations avec la rive nord. En outre, ces deux territoires sont jalonnés par différents réseaux hydrographiques qui se déversent dans le fleuve Saint-Laurent. Déjà utilisés comme voies de communication par les Amérindiens, puis par les Européens, ces cours d'eau ont joué un rôle significatif dans le développement de ces régions au XIX<sup>e</sup> siècle. La force hydraulique, très recherchée pour le fonctionnement des moulins banaux, acquiert une valeur sans précédent avec l'avènement de l'exploitation forestière au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Les rivières, et plus particulièrement certains endroits le long de celles-ci, tels que les chutes, représentaient des lieux stratégiques et convoités par les élites économiques de différents horizons pour assurer le transport du bois et activer les moulins à scie.

---

6. La Côte-du-Sud n'est pas une région administrative, contrairement au Bas-Saint-Laurent. Son territoire se superpose partiellement sur les régions du Bas-Saint-Laurent et de Chaudière-Appalaches. La Côte-du-Sud s'inscrit comme région historique, naturelle et touristique.

FIGURE 3. Régions de la Côte-du-Sud et du Bas-Saint-Laurent



Source: Kurt Vignola, 2010.

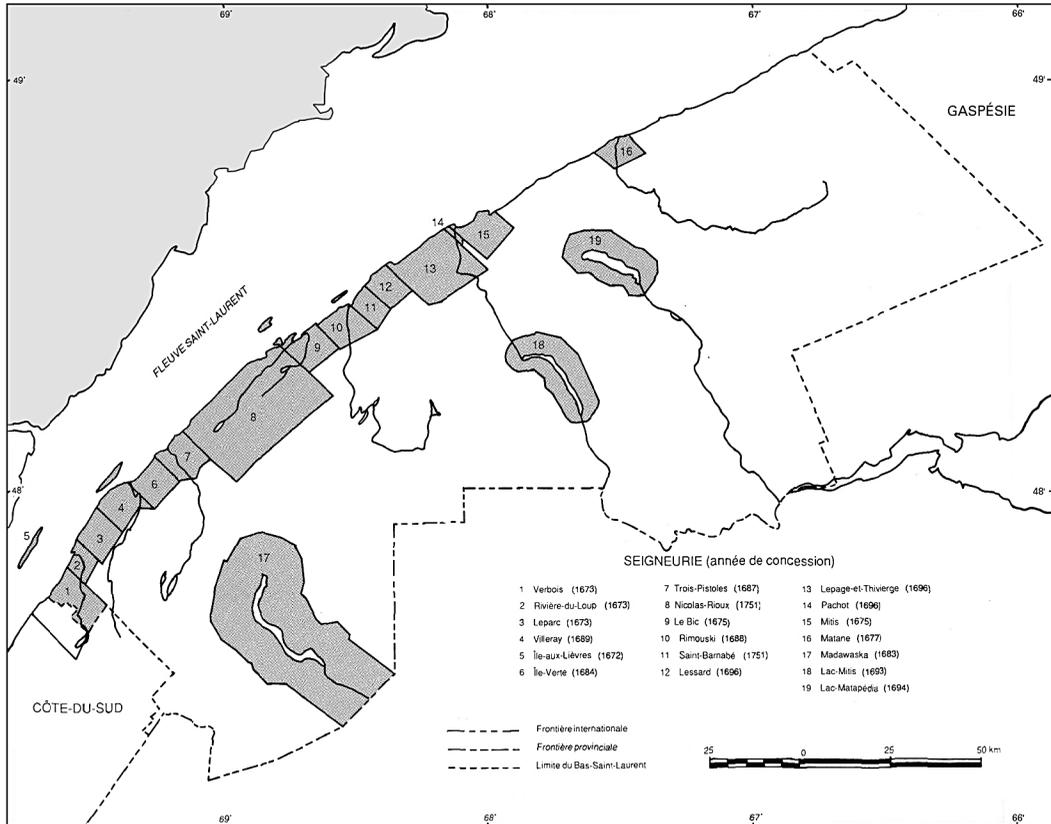
On sait que la région de la Côte-du-Sud, y compris la ville de Rivière-du-Loup<sup>7</sup>, a connu un développement relativement soutenu dès le dernier quart du xvii<sup>e</sup> siècle (Grenier, 2005, p. 90; Fortin *et al.*, 1993, p. 124). L'Isle-Verte se situe donc tout juste en marge

7. La seigneurie de Rivière-du-Loup est située à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de L'Isle-Verte. Elle s'est cependant développée bien différemment en raison de son rôle de pôle aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles. Rivière-du-Loup est alors le point de départ du chemin du Témiscouata, ce qui en fait une plaque tournante dans le transport des fourrures vers l'Acadie (Fortin *et al.*, 1993, p. 118-121). Plus tard, son développement sera influencé par la présence de seigneurs anglophones. En 1763, la seigneurie de Rivière-du-Loup est concédée à James Murray, avant de passer aux mains d'Alexander Fraser en 1802 (*ibid.*, p. 161-162).

de ce territoire, caractérisé par la présence de seigneurs résidents et d'habitants qui ont su mettre en valeur le terroir. L'origine sociale des seigneurs aurait même différé d'une région à l'autre. Selon Alain Laberge, la répartition des seigneuries à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle aurait été planifiée par les autorités coloniales de façon à favoriser la colonisation et l'agriculture dans l'Ouest. On aurait ainsi privilégié l'attribution de ces seigneuries à la noblesse terrienne et aux officiers militaires. À l'est de la rivière du Loup, on aurait plutôt mis sur le développement d'activités commerciales liées à la pêche et à la traite des fourrures (Laberge, 1981, p. 38).

Sur le plan administratif, le nom de L'Isle-Verte est attribué en premier lieu à la seigneurie qui est concédée au xvii<sup>e</sup> siècle (Figure 4). Bien que le régime seigneurial soit aboli en 1854, la délimitation seigneuriale demeure une référence inévitable pendant plusieurs années. Au cours du xix<sup>e</sup> siècle, d'autres divisions s'ajoutent à l'organisation du territoire. L'érection canonique de la paroisse La Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste, communément appelée paroisse de L'Isle-Verte, a lieu en 1828. En 1845, la municipalité est érigée sous le nom de municipalité de L'Isle-Verte. Ce nom est ensuite modifié pour celui de municipalité de paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-L'Isle-Verte en 1855. Entre-temps, la paroisse de Saint-Eloi est érigée canoniquement et civilement en 1848. Elle est issue d'un découpage des paroisses de La Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste (L'Isle-Verte) et de Notre-Dame-des-Neiges (Trois-Pistoles). Elle s'étend partiellement sur la seigneurie de L'Isle-Verte et sur celle des Trois-Pistoles, qui est située juste à l'est (Commission de toponymie du Québec, 2010; Diocèse de Rimouski, 2010).

FIGURE 4. Seigneuries du Bas-Saint-Laurent en 1760

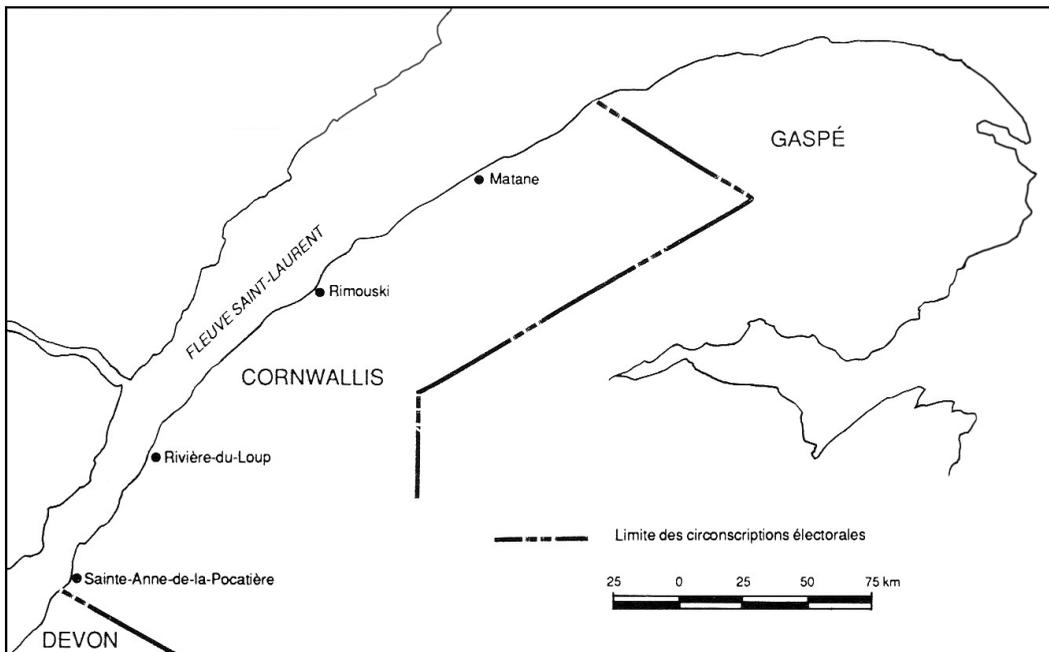


Sources : Fortin et al., 1993, p. 110, d'après Marcel Trudel, 1968, Atlas de la Nouvelle-France, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 219 p. ; et Serge Courville et al., 1988, Seigneuries et fiefs du Québec : nomenclature et cartographie, Québec, Université Laval, CÉLAT.

Sur le plan électoral, L'Isle-Verte a appartenu à la circonscription de Cornwallis de 1792 à 1829 (Figure 5). Celle-ci s'étendait depuis Sainte-Anne-de-la-Pocatière à l'ouest, jusqu'à Cap-Chat à l'est, et comprenait la vallée du Témiscouata vers le sud. De 1829 à 1853, la limite ouest se resserre près Rivière-du-Loup avec l'ajout de nouveaux

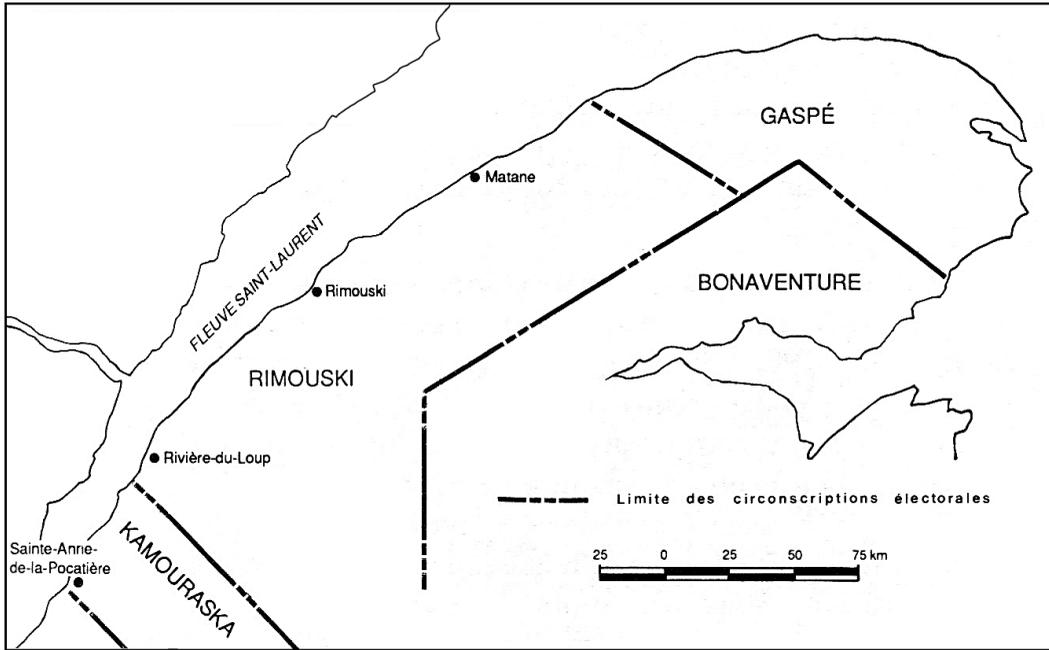
comtés sur la carte électorale et la formation de celui de Kamouraska (Figure 6). Le comté de Cornwallis disparaît alors au profit de celui de Rimouski. Au moment de la réforme des comtés électoraux en 1853, L'Isle-Verte se retrouve au centre du nouveau comté de Témiscouata. Ce découpage demeurera le même jusqu'en 1867 (Fortin *et al.*, 1993, p. 168-170 et 318).

FIGURE 5. Circonscriptions électorales de 1792 à 1829



Source: Fortin et al., 1993, p. 168, d'après « Proclamation (1792) », Document parlementaire du Canada, n° 30, 1922.

FIGURE 6. Circonscriptions électorales de 1829 à 1853



Source: Fortin et al., 1993, p. 169, d'après *Actes et ordonnances révisées du Bas-Canada, 1845*.

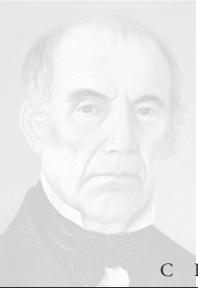
Les différents découpages administratifs que nous avons définis ici pourraient être considérés comme autant de « régions » ou de points d'arrimage pour étudier le territoire sur lequel Louis Bertrand a rayonné. Le territoire administratif est effectivement souvent privilégié comme référence afin de délimiter géographiquement l'aire d'étude. La seigneurie, la paroisse, le comté ou le district servent ainsi d'ancrage territorial. La présence de différents personnages influents jalonne alors l'histoire de ces lieux, certains attirant plus que d'autres l'attention. Ainsi, selon les différentes fonctions qu'il a occupées, le « rayon d'action » de Louis Bertrand pouvait s'affirmer selon des échelles variables. Par exemple, si l'on prend pour référence ses activités

comme maire de L'Isle-Verte, ce rayon d'action est limité à la municipalité. Par contre, en tant que député, il s'étend au comté électoral. Ces différents rayons d'action sont autant de niveaux d'exercice du pouvoir<sup>8</sup>. Mais dans le cas qui nous intéresse ici, l'espace étudié trouve son centre à L'Isle-Verte et se construit selon les activités foncières de Louis Bertrand. La seigneurie pourrait paraître le cadre géographique tout indiqué, puisque notre questionnement initial s'appuie sur les fonctions exercées par Louis Bertrand à partir du cadre seigneurial. Nous verrons cependant que le rayonnement des activités foncières de Bertrand déborde rapidement les frontières de la seigneurie de L'Isle-Verte. Par ailleurs, ce qui nous intéresse ici n'est pas le développement de la seigneurie elle-même, mais comment un personnage est parvenu à s'insérer dans le monde régional grâce aux possibilités qu'offrait le régime seigneurial. Nous avons donc choisi de nous concentrer sur les activités de Louis Bertrand menées dans la région immédiate de son point d'attache, soit L'Isle-Verte, et principalement lorsque celles-ci s'inscrivent dans le cadre du régime seigneurial ou dans sa continuité historique et géographique. Plus précisément, nous considérons historiquement les actions de Bertrand réalisées sur les mêmes territoires après l'abolition du régime seigneurial, et géographiquement les opérations menées sur des terres tenues en canton, dont l'ouverture s'inscrit comme une extension de la seigneurie<sup>9</sup>. Nous proposons maintenant de nous pencher sur ce qui caractérise L'Isle-Verte en tant que seigneurie au XIX<sup>e</sup> siècle.

---

8. Les travaux de Jean-René Thuot ont abordé plus en détail la question des niveaux d'influence et de pouvoir en fonction de l'occupation de charges publiques à l'échelle locale ou régionale (Thuot, 2008, p. 97; 2002, p. 30).

9. Cette approche offre l'avantage d'ouvrir des perspectives intéressantes pour l'étude de l'espace régional. Elle permet de pallier, du moins partiellement, les difficultés associées aux limites administratives. De plus, elle propose un regard différent sur la construction de l'espace régional en abordant ce dernier à partir de l'aire d'influence des élites. Sur l'ensemble du territoire à l'est de Québec, la présence des élites locales représente un aspect fondamental de l'environnement social. La structure seigneuriale est par ailleurs intrinsèquement un système hiérarchique dont la symbolique est très significative. Au Bas-Saint-Laurent, l'influence de plusieurs familles dont le statut est associé à la propriété seigneuriale est bien connue: les Fraser à Rivière-du-Loup, les Campbell au Bic et les Drapeau à Rimouski (Fortin, Lechasseur *et al.*, 1993, p. 161-162).



## 1

# LE RÉGIME SEIGNEURIAL ET LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE

## Une étude de cas

### 1. Le domaine foncier et l'exploitation des ressources au XIX<sup>e</sup> siècle

En nous questionnant sur la contribution de la famille Bertrand au développement de la région du Bas-Saint-Laurent, il s'agissait à l'origine de mieux comprendre un ensemble de dynamiques qui ont évolué dans le temps et qui ont mené aux actuels modes d'exploitation des ressources ainsi qu'à nos façons de penser et d'utiliser le territoire. Par l'étude de ces modes d'exploitation, certains éléments fondamentaux de la mise en place d'une organisation sociale fondée sur la valorisation des ressources naturelles apparaissent. Encore aujourd'hui, l'exploitation des ressources et leurs conséquences économiques, sociales et environnementales constituent des enjeux majeurs pour les régions rurales.

Mais qu'entendons-nous exactement par exploitation des ressources? Et de quelles ressources s'agit-il? La question, dans le contexte du XIX<sup>e</sup> siècle, évoque principalement l'agriculture, l'exploitation forestière et la maîtrise de la force hydraulique. Ces trois types de ressources, alors les principaux piliers d'une économie en émergence, sont intimement rattachés au sol et, conséquemment, à la propriété foncière. Afin de répondre à la demande des marchés et de s'imposer au sein des réseaux commerciaux internes de la colonie, un marchand en milieu rural devait être en mesure de posséder en propre les ressources ou de les contrôler par d'autres moyens que la propriété privée. Comme l'a si bien souligné Dominique Julia à propos du XIX<sup>e</sup> siècle,

---

*[L]es clivages sociaux s'opèrent d'autant plus que le statut économique de la nouvelle bourgeoisie rurale [...] se manifeste au plan symbolique par une idéalisation de la propriété foncière: [L]a terre n'est plus seulement valeur refuge et support spéculatif, elle devient objet de prestige, façade aristocratique [...]* (Julia, 1981, p. 124).

Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'accession à la propriété seigneuriale constitue encore la voie privilégiée afin d'acquérir ce statut socioéconomique tant convoité. Ce brassage s'effectue tout juste à la veille de l'abolition du régime seigneurial, en pleine période d'essor de l'industrialisation et d'une économie capitaliste de plus en plus orientée vers les marchés. Selon le modèle proposé par Serge Courville, comme de nombreux noyaux paroissiaux issus d'une colonisation seigneuriale timide, L'Isle-Verte prend véritablement son élan dans le deuxième quart du XIX<sup>e</sup> siècle (Courville, 1990, p. 26). Louis Bertrand figure parmi les acteurs de cette extension du territoire, puisque l'effervescence de la deuxième moitié du siècle trouvera ses fondements dans les années qui précèdent.

Nos connaissances sur L'Isle-Verte pour toute la période précédant le XX<sup>e</sup> siècle demeurent fragmentaires. Elles proviennent principalement de monographies d'histoire locale, ou encore on les retrouve

éparpillées dans les synthèses d'histoire régionale<sup>1</sup>. Quant aux grandes synthèses qui portent sur le régime seigneurial, les enquêtes menées à large échelle s'appuient généralement sur un échantillon qui n'inclut pas les seigneuries du Bas-Saint-Laurent<sup>2</sup>. Il existe en fait peu de connaissances sur le niveau de développement du Bas-Saint-Laurent en général durant cette période. Cela dit, le volume des actes notariés passés au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et leur nature nous permettent de croire que la région fourmillait d'activité. Le rythme des opérations devait certes être influencé par l'éloignement et les conditions géographiques, mais le commerce y était néanmoins bien présent<sup>3</sup>.

La démonstration a déjà été faite que le Bas-Saint-Laurent n'appartenait pas au noyau central de la colonie sous l'Ancien régime, soit la vallée du Saint-Laurent entre Montréal et Québec (Grenier, 2005, p. 87-90; Courville, 1990; Laberge, 1981). On observe certains parallèles, mais les comparaisons doivent être faites avec prudence. Le Bas-Saint-Laurent ne peut pas non plus être associé sans précautions à ce vaste ensemble du « Québec des régions » que décrit Gérard

- 
1. À ne pas négliger l'imposante synthèse proposée dans l'*Histoire du Bas-Saint-Laurent* (Fortin, Lechasseur et al., 1993, chap. 3-4).
  2. Dans les travaux menés par Serge Courville sur l'expansion villageoise, et dans lesquels il est abondamment question des seigneuries, on ne répertorie aucune donnée concernant L'Isle-Verte. Les exemples proposés par Courville mentionnent L'Islet et Saint-Roch-des-Aulnaies. Ensuite, il est plus généralement question de la région de l'est jusqu'à Matane et de la péninsule gaspésienne (Courville, 1990, p. 31). Quant à Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, le sondage qu'ils ont mené dans le cadre de leurs études sur la situation agricole et les tensions socioethniques au Bas-Canada porte sur les seigneuries de Longueuil, Villemay, Kamouraska, Legardeur-Belle-Plaine, Lavaltrie, Lotbinière, Tilly, De Beaurivage, Petite Nation, de Bonsecours, Bourchemin et Bourmanie Ouest (Paquet et Wallot, 2007, p. 427).
  3. À partir de 1815, le nombre des notaires dans les districts à l'est de Québec se multiplie et ces derniers se déploient sur le territoire. Avant 1816, il semble que les résidents de L'Isle-Verte devaient consulter les notaires de Kamouraska ou de Rivière-Ouelle. À partir de 1816, on retrouve par contre l'étude de Joseph Ouellet à Trois-Pistoles. En 1830, d'autres notaires s'établissent à L'Isle-Verte, comme Alexandre Fraser, John Heath, Jean-Étienne Fraser, Jean-Baptiste Chamberland et Louis-Narcisse Gauvreau. Les actes rédigés par chacun de ces notaires se comptent par centaines.

Bouchard (Bouchard, 1985), un ensemble qui n'a pas connu le régime seigneurial et qui ne s'est ouvert à la colonisation qu'à partir de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>.

Le développement de L'Isle-Verte a par conséquent été marqué d'un côté par le régime de propriété seigneurial, et d'un autre côté par la marginalité qui résultait de son éloignement. Yvan Morin, dans *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, qualifie même la région « d'appendice extrême de l'aire seigneuriale », soulignant qu'elle « n'est pas encore intégrée à l'espace laurentien » (Morin, 1993, p. 145). Ainsi, la faible densité de population jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle n'aurait pas engendré les mêmes problèmes de saturation des terres et de spéculation foncière qu'a connus l'axe situé entre Québec et Montréal. De fait, l'appropriation des ressources et les rapports sociaux sont le résultat de ce mariage entre le régime seigneurial et l'ouverture des territoires périphériques.

Ce constat n'est pas nouveau. Déjà en 1981, Alain Laberge soulignait le problème de la généralisation des résultats de recherche portant sur le régime seigneurial :

---

*L'étendue de la vallée du S[ain]t-Laurent et sa faible population pendant le régime français nous mettaient en droit de penser que les régions périphériques et isolées aient pu présenter une évolution passablement différente de celles situées plus près des villes (Laberge, 1981, p. 2-3).*

Dans la même veine, il rendait évidente la coupure observée entre l'ouest et l'est de la rivière du Loup :

---

4. Dans leur ouvrage de synthèse publié en 2007, Paquet et Wallot émettent des mises en garde en réaction à la généralisation des conclusions proposées par Gérard Bouchard dans *Quelques arpents d'Amérique* (1996) sur les pratiques successorales, soulignant qu'« il faut éviter la comparaison trop étroite d'ensembles sociaux différenciés dans le temps [...] et l'espace [...] qui pose des problèmes méthodologiques sérieux » (Paquet et Wallot, 2007, p. 445). Les auteurs évoquent en ce sens la distinction entre l'expérience saguenayenne et celle de la vallée du Saint-Laurent, marquée par le régime seigneurial. Les auteurs se réfèrent aussi aux critiques énoncées par Christian Dessureault et Thomas Wien (Dessureault, Wien et Bouchard, 1997).

---

*Au nord-est de la rivière du Loup, la barrière de la distance devient beaucoup moins facilement franchissable. Ces seigneuries sont plus isolées et se développent à un rythme extrêmement lent qui témoigne d'un intérêt bien différent des seigneurs envers leurs possessions terriennes dans la région. Cette lenteur de croissance laisse très visible la division du Bas-S[ain]t-Laurent en deux sous-régions aux développements différents (ibid., p. 7-8).*

En effet, à l'est de la rivière du Loup, les seigneuries ne seront que tardivement valorisées. Et lorsqu'elles le seront, ce sera par des seigneurs d'origine modeste. L'ouverture de l'écoumène s'étend alors dans toutes les directions, conséquence des hausses démographiques qui provoquent une saturation généralisée des terres agricoles de la vallée du Saint-Laurent. Cette hausse de population est favorable à l'implantation d'infrastructures de production et d'échange, comme les moulins à farine et à scie, les quais, les boutiques et les magasins. Le village se développe et s'impose dans le paysage (Courville, 2000, p. 186-187 et 190-191). Dans ses recherches sur La Malbaie, Mario Lalancette qualifie Charlevoix de « terroir agro-forestier de type ancien », comparativement aux « territoires totalement neufs » comme le Saguenay–Lac-Saint-Jean (Lalancette, 1987). Ces derniers sont principalement situés au nord de l'axe laurentien, et le régime de propriété est celui des cantons. Lalancette explique cette différence en se référant aux caractéristiques géographiques de La Malbaie, dont les hauts plateaux et les montagnes sont moins propices à l'agriculture. Ces parties du territoire présentent par contre un nouvel attrait lorsqu'émerge le commerce du bois au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>.

Pendant ce temps, le « mythe du Nord québécois » se met en place et retient l'attention des élites, plus spécifiquement des élites francophones et religieuses (Courville, 2000, p. 237 ; Bouchard, 1985). Excroissance naturelle du centre de la colonie, la colonisation du Bas-Saint-Laurent n'est pas au cœur du discours idéologique

---

5. La Malbaie possède néanmoins une histoire très différente de L'Isle-Verte. Elle est concédée une première fois en 1653. Peu peuplé, le territoire est rattaché au Domaine du Roi en 1724. En 1762, après la Conquête, le territoire initial de La Malbaie est divisé en deux seigneuries, soit Murray-Bay et Mount-Murray. Elles sont alors offertes respectivement à deux officiers britanniques, John Nairne et Malcolm Fraser (Lalancette, 1987, p. 64).

durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. Sa colonisation est le résultat des débordements démographiques naturels, appuyée par la construction d'infrastructures (Fortin *et al.*, 1993, p. 272-273). La présence anglophone et la proximité des États-Unis sont peut-être au nombre des explications de ce manque de considération envers le Bas-Saint-Laurent. Ainsi, l'historiographie tend à démontrer que l'est du Bas-Saint-Laurent était plutôt laissé entre les mains de ses élites locales, qui profitaient certainement d'une grande liberté d'action.

Le lien entre l'abolition du régime seigneurial, l'industrialisation et le passage au capitalisme des économies régionales au Québec a déjà été abordé par plusieurs auteurs. Cette transition économique a affecté toutes les sphères de la société et son organisation. Non seulement elle a influencé le développement de l'exploitation des ressources naturelles (Bernier et Salée, 1982 et 1995; Paquet et Wallot, 1986a et 2007), mais elle a aussi modifié la dynamique des relations sociales à l'intérieur des communautés villageoises (Grenier, 2005, p. 333-337), de même que le rapport entre la ville et la campagne (Courville, 1990; Sweeny, 1990; Bouchard, 1985). Le rôle joué par les notables comme Louis Bertrand demeure néanmoins méconnu. Leur présence généralisée dans les régions périphériques est incontestable. Il n'y a qu'à lire les monographies d'histoire locale ou les publications du *Chantier des histoires régionales* de l'Institut québécois de recherche sur la société et la culture pour constater combien ils ont marqué le développement des régions. Petits seigneurs parmi les grands spéculateurs, modestes marchands ruraux parmi les grands négociants de Québec, Montréal ou Trois-Rivières, leur influence sur l'organisation foncière et l'exploitation des ressources en région n'est pas à négliger. Leurs activités dépassaient largement la tenue d'un magasin général. À leur échelle, ils ont emboîté le pas aux nouvelles circonstances de l'économie.

---

6. Elle le deviendra plus tard, notamment avec la mise en valeur de la vallée de la Matapédia.

En effet, dès son arrivée à L'Isle-Verte, et peut-être même avant, Louis Bertrand a su mettre en œuvre certaines stratégies dont les fondements reposaient sur des objectifs bien définis. Une utilisation judicieuse de la propriété foncière était l'une, sinon la principale, de ces stratégies. Mais la réalisation des projets de Louis Bertrand n'a pas résulté de sa seule initiative individuelle. Elle procède d'un concours d'événements ponctuels et de circonstances conjoncturelles qui lui ont été favorables. Autrement dit, la trajectoire de Louis Bertrand n'aurait certainement pas été la même à un autre moment de l'histoire ou dans un autre lieu. Cette proposition s'inscrit dans ce vaste débat examinant les représentations qui se sont forgées au sein de l'historiographie du Québec, dans laquelle a longtemps dominé l'image de sociétés rurales homogènes, conservatrices, résistantes au changement et à l'innovation, incapables de se transformer. De nombreuses recherches ont démontré que les sociétés rurales ne correspondaient pas à cette image stagnante et immobile<sup>7</sup>. Malgré tout, nous devons admettre que certaines régions souffrent encore de notre méconnaissance à l'égard de leur histoire et des processus qui ont participé à leur formation sociale.

## 2. Le territoire : régime seigneurial, périphérie et colonisation

---

*[...] le seigneur (ou son agent), par ses pratiques de gestion, a un impact tout autre que celui de la seule structure juridique de la seigneurie. Les deux vont souvent de pair, mais pour emprunter un cliché, la tenure seigneuriale, ce n'est pas une chose, c'est une relation. C'est en observant les manifestations de cette relation dans le temps et dans l'espace que nous la comprendrons. Il nous semble inutile de trop s'attarder pour définir la nature de la seigneurie et les rapports sociaux qu'elle comporte avant de mieux en connaître les diverses manifestations (Noël, 1987, p. 563).*

---

7. De nombreux auteurs ont participé à ce courant historiographique. Pour n'en nommer que quelques-uns : Serge Courville, René Hardy, Normand Séguin, Jean-Claude Robert, Christian Dessureault, Gérard Bouchard, Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot.

Le fonctionnement des seigneuries a fait l'objet d'un vaste courant de recherche amorcé par Louise Dechêne au cours des années 1970 (Dechêne, 1974). Les travaux qui ont suivi ont permis de comprendre un large pan des mécanismes de développement et de l'occupation du territoire québécois depuis les débuts de la Nouvelle-France. Le caractère économique de la seigneurie a tout particulièrement été mis en évidence par l'analyse des rapports de production. Durant de longues années, ce courant historiographique privilégiant l'étude des seigneuries ecclésiastiques s'est imposé au détriment d'un autre aspect de la réalité de l'histoire du Québec préindustriel, soit celui des seigneuries laïques (Grenier, 2005, p. 15). Françoise Noël fait figure de pionnière en ce domaine, avec son étude des seigneuries de Gabriel Christie (Noël, 1987). Cette nouvelle orientation fut l'occasion de mettre au jour la diversité des expériences seigneuriales en sol canadien. De cette diversité découlent une pluralité et une flexibilité dans les réalités de développement en territoire seigneurial, particulièrement si ce dernier est situé en périphérie du centre de la colonie. L'étude de Benoît Grenier sur la sociabilité en contexte seigneurial laïque a permis de jeter un regard neuf sur ce régime de propriété (Grenier, 2005, 2007). La position géographique de la seigneurie et l'appartenance sociale du seigneur ont clairement été désignés comme les principaux facteurs de cette diversité, alors qu'est mise en évidence la manière dont les changements du début du XIX<sup>e</sup> siècle modifient le rôle du seigneur. La seigneurie se définit donc par son caractère à la fois économique et social, et comme un mode de tenure qui a connu une pluralité d'applications. Nous serons à même de constater que pour Louis Bertrand, la seigneurie s'inscrit dans une vaste entreprise économique. Mais elle est aussi un lieu qui permet de développer des relations sociales au niveau local, et d'acquérir du prestige à l'échelle régionale et nationale.

Pour conclure ce portrait du régime seigneurial, une dernière précision est de mise. La majorité des études réalisées à ce jour sur les seigneuries concentrent leurs analyses sur les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Au

fil de la modernisation de l'économie, l'application du régime seigneurial a cependant connu plusieurs modifications (Noël, 1987 ; Coates, 2003 ; Grenier, 2005). Les dernières décennies du régime seigneurial ont été marquées par les débats concernant son abolition et la libéralisation du domaine foncier. La saturation des seigneuries et l'essor de l'exploitation de la ressource forestière ont favorisé la spéculation sur la propriété foncière (Courville, 2000, p. 162 et p. 201-211 ; Bernier et Salée, 1982). Par ailleurs, durant cette période, des rapports de production capitalistes ont coexisté avec d'autres de type féodal (Bernier et Salée, 1995 ; Sweeny, 1990). Cette transition est considérée comme le passage de l'«Ancien régime» à la modernité économique. Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot présentent la transition du féodalisme au capitalisme comme l'un des enjeux majeurs dans le changement de la socioéconomie bas-canadienne au XIX<sup>e</sup> siècle (Paquet et Wallot, 1988, p. 4 ; 2007). Cette transition n'a pas été une crise opposant simplement les partisans de l'Ancien régime aux capitalistes progressistes ; selon les individus, les groupes et les situations, différentes stratégies cohabitaient afin de concilier les paradoxes socioéconomiques de cette époque. Nous avons tenté de mieux cerner les comportements d'un individu tel que Louis Bertrand au sein de cette mouvance. En s'établissant à L'Isle-Verte et en acquérant la seigneurie, ce dernier était certainement informé et conscient des enjeux économiques qui entouraient la propriété foncière.

L'abolition du régime seigneurial marque symboliquement, sur les plans juridique et politique, l'entrée du Québec dans l'ère capitaliste et l'ouverture au processus d'industrialisation. Pour les acteurs en présence, ces transitions se sont cependant déroulées dans la continuité. Comme l'a souligné Jocelyn Morneau à propos de l'industrialisation de la région du lac Saint-Pierre :

---

*[...] ce processus apparaît beaucoup plus diffus, cumulatif et surtout moins rectiligne qu'on a pu le croire. Si bien qu'il y a davantage lieu de parler de continuité plutôt que de révolution. Et le monde rural n'a pas fait que s'alimenter à cette dynamique économique, il y a participé de plain-pied (Morneau, 1999, p. 2).*

Selon nous, cette continuité dans laquelle s'inscrit l'industrialisation trouve ses fondements dans la capacité qu'ont eue certains individus à s'adapter et à manœuvrer dans ce monde en mutation.

### 3. L'étude de cas : les « risques » de la biographie, ou les avantages de la micro-histoire ?

En recréant la trajectoire sociale et économique d'un individu – plutôt que d'une famille comme il était prévu au départ – à partir de documents d'archives, nous nous rapprochons évidemment du genre de la biographie. Il devient dès lors incontournable de s'attarder plus généralement à la vie du personnage. Cette reconstruction du parcours du sujet se présente comme le moyen de « rendre manifeste le caractère contingent de bien des événements qui l'affectent. [...] Sa trajectoire effective [étant] la rencontre contingente entre séries causales indépendantes » (Gingras, 2000, p. 129). En effet, il est impossible de saisir la signification des gestes accomplis par Louis Bertrand à travers ses transactions notariées sans les envisager en lien avec le contexte historique, tels que l'essor de l'industrie forestière ou les enjeux entourant l'abolition du régime seigneurial. En revanche, la trame demeurerait incomplète sans la prise en considération d'événements au caractère plus personnel, comme son mariage ou l'établissement de sa succession. Il s'agit de rétablir le tout dans une certaine cohérence chronologique nécessaire à une compréhension intégrée de l'individu, nous permettant ensuite d'en saisir la portée sociale.

Le cas de Louis Bertrand nous permet d'explorer la complexité du cadre dans lequel évoluaient ces entrepreneurs, seigneurs, marchands, hommes d'affaires de leur époque cumulant les fonctions sociales. D'ailleurs, « [u]ne vie individuelle permet une ligne narrative claire » (Morton, 2000, p. 107) en ce sens qu'elle ramène l'histoire à une échelle de temporalité humaine et lui confère une certaine matérialité. En contrepartie, cette approche soulève toujours la question de l'arrimage

entre l'individuel et le social. La réponse se trouve peut-être dans la démonstration que l'on peut faire de la complexité de l'environnement dans lequel évoluait le personnage. Le cas de Bertrand, même si non généralisable, permet néanmoins de prétendre que d'autres individus partageaient cet environnement et s'y mouvaient, agissant avec plus ou moins de « succès » sur la base de leur situation propre. Il est aussi une occasion de présenter l'originalité des initiatives et les risques courus par ces individus pour mener à bien leur entreprise. En ce sens, « le traitement individuel du temps et de la “société”, fait voir des aspects, des accents, des excès qui peuvent permettre d'identifier ou d'approfondir un questionnement » (Lamonde, 2000, p. 910). La trajectoire de Louis Bertrand se présente ici comme « une modulation particulière de l'histoire globale » (Revel, 1996, p. 26), nous permettant de mieux comprendre la construction de notre rapport social aux ressources et aux territoires qui les contiennent<sup>8</sup>.

L'un des principaux défis à relever pour étudier le cas d'un seigneur laïc ou d'un marchand en milieu rural est la rareté des sources. Ces personnages ont rarement, sauf en quelques cas exceptionnels, laissé à la postérité des archives personnelles permettant de comprendre le sens de leurs activités, leurs intentions. Point de correspondances personnelles ou de journal qui nous aiderait à pénétrer leur pensée. Et quoique Louis Bertrand se soit illustré comme député à l'Assemblée législative, sa carrière politique n'a pas laissé de traces documentaires comme ce fut le cas pour un personnage tel que Louis-Joseph Papineau. Les archives publiques sont donc le principal lieu d'où il est possible d'exhumer de nombreux documents concernant ces individus. Nous nous sommes tournée vers les archives notariales pour trouver des réponses à nos questions. La quantité et la qualité des documents repérés dès les dépouillements exploratoires laissaient présager une

---

8. « Car le choix de l'individuel n'est pas ici pensé comme contradictoire avec celui du social : il doit en rendre possible une approche différente en suivant le fil d'un destin particulier – celui d'un homme, d'un groupe d'hommes – et avec lui la multiplicité des espaces et des temps, l'écheveau de relations dans lesquelles il s'inscrit » (Revel, 1996, p. 21).

enquête des plus fructueuses. Il est bien connu que les marchands ruraux passaient de nombreux actes notariés chaque année. C'est le cas de Louis Bertrand et de ses fils. En fait, le volume des sources disponibles était tel que nous avons rapidement été obligée de concentrer nos efforts sur un seul membre de la famille et de sélectionner les actes dont la nature paraissait la plus pertinente.

Il restait ensuite à organiser le traitement de ces matériaux de façon à leur donner un pouvoir de «révélateur». Pour ce faire, nous avons adapté au cadre de notre recherche différents principes propres aux études sérielles classiques. Traditionnellement, l'histoire dite sérielle est fondée sur les prétentions d'une histoire totale, capable de saisir les faits sociaux dans leur globalité. Surtout, elle cherche à prendre ses distances par rapport au fait individuel (Chaunu, 1978, p. 11-12). Nous verrons toutefois que l'utilisation des informations en série contenues dans les actes notariés se rattachant à un destin individuel permet de saisir des aspects particuliers de sa trajectoire, voire même d'éclairer l'environnement social dans lequel il évolue. L'analyse que nous avons faite du corpus demeure néanmoins essentiellement qualitative, puisqu'elle s'intéresse au contenu des actes notariés, au sens que ceux-ci recèlent.

Il est important de préciser que notre étude ne prétend pas à l'exhaustivité, en raison du volume des activités du personnage et de leur étalement sur le territoire. En effet, tout laisse croire que Louis Bertrand a pu passer des actes notariés dans d'autres régions, comme à Québec, d'où il est originaire. Certaines transactions réalisées à L'Isle-Verte nous révèlent qu'il entretenait des relations d'affaires avec des marchands qui opéraient à partir de cette ville, notamment dans le secteur du bois, mais certainement aussi pour la tenue de son magasin. Il est tout aussi plausible que Bertrand ait réalisé quelques contrats dans le secteur de Rivière-Ouelle, où il a séjourné avant de s'établir à L'Isle-Verte. Et cela sans compter tous les actes sous seing privé qui ont pu être faits à n'importe quel endroit sur le territoire et à tout moment de sa vie. Nous croyons toutefois être parvenue à recueillir

une part non négligeable des transactions signées par Louis Bertrand. En effet, les principaux actes qui ont marqué son parcours ou celui de ses enfants ont pu être repérés lors de l'échantillonnage, tels que les mariages, les testaments, les donations, et les différents titres liés à la seigneurie de L'Isle-Verte.

Au total, 1 521 actes notariés liés à Louis Bertrand ont été recensés pour la période s'échelonnant de 1811 à 1871<sup>9</sup>. De ce premier dénombrement, nous n'avons retenu que les transactions à caractère foncier, soit les ventes et les échanges de terres ou de fiefs, ainsi que les concessions. Cependant, nous avons aussi intégré ponctuellement certains actes notariés en raison de leur intérêt en regard de trois dimensions, soit l'acquisition des droits seigneuriaux (aveux et dénombremments, partages, cessions de droits), l'exploitation des ressources (marchés de bois, baux) et la reproduction familiale (mariages, testaments, donations) (voir l'annexe, p. 145). Au total, notre échantillon portant sur le domaine foncier et l'exploitation des ressources compte 561 actes notariés. Finalement, nous en avons recensé 53 qui ont trait à la succession familiale<sup>10</sup>.

Si l'étude du cas de Louis Bertrand se tient à l'écart des prétentions biographiques pour des raisons conceptuelles, elle le fait aussi pour des motifs techniques. Il est effectivement difficile de prétendre à la biographie à partir de l'étude des actes notariés. En effet, cette façon de procéder peut entraîner une « surreprésentation des relations de nature économique, au risque de réduire la biographie individuelle à une succession d'échanges de biens et d'argent en rejetant à l'arrière-plan d'autres composantes des relations sociales » (Chauvard, 2004, p. 92). De façon générale, les motifs qui se trouvent à l'origine d'un acte notarié ne sont pas accessibles à la lecture du document légal.

---

9. Deux notaires ont pu être retrouvés dont Louis Bertrand a utilisé les services, mais dont les greffes ont été détruits ou sont incomplets. Les actes attestés passés devant ces notaires n'ont pas été comptabilisés pour l'analyse quantitative.

10. Nous soulignons ici que les actes de vente ou d'échange passés entre les membres de la famille Bertrand n'ont pas été inclus dans l'échantillon des transactions foncières. Nous associons ce type de transactions à la reproduction familiale plutôt qu'aux activités foncières et économiques.

Il en va de même pour l'étude du territoire, dont le développement ne se limite pas à une construction matérielle et économique, mais repose aussi sur la culture et la subtilité des relations qui existent entre les acteurs<sup>11</sup>. En liant l'étude de cas d'un espace territorial à celui d'un individu, c'est justement cette relation difficile à cerner entre faits économiques objectifs exprimés en termes légaux dans les actes notariés et l'existence d'une réalité humaine et interactionnelle que nous aimerions traduire<sup>12</sup>.

Un autre moyen d'aller au-delà de la nature strictement économique des actes notariés est de lier ceux-ci entre eux. Le croisement de différents contrats conclus entre Louis Bertrand et une même partie permet de saisir avec plus de justesse la relation qui unissait les individus<sup>13</sup>. C'est dans cette perspective que nous tenterons de comprendre les activités de Louis Bertrand ; en nous appuyant sur un corpus d'actes légaux, nous chercherons à déceler le caractère informel et implicite de la production de ces documents.

- 
11. À ce sujet, on peut se référer à l'ouvrage de Fernand Dumont et d'Yves Martin, *L'analyse des structures sociales régionales. Étude sociologique de la région de Saint-Jérôme* (1963), et à la thèse, plus récente, de Jean-René Thuot, *D'une assise locale à un réseau régional: élites et institutions dans la région de Lanaudière (1825-1865)* (2008).
  12. Nous avons exclu de l'analyse les prix d'achat, de revente ou les taux de rente. Trop de détails doivent être pris en considération afin de parvenir à une étude juste des prix, ce qui nécessiterait une analyse approfondie de la question. En effet, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, les prix connaissent une évolution si importante que le calibrage est particulièrement difficile à réaliser (Paquet et Wallot, 1986b, p. 4; 2007, p. 137-192). De plus, de nombreux indicateurs secondaires doivent être pris en considération afin de bien mesurer la valeur réelle du prix de vente d'une terre: accessibilité, proximité des cours d'eau, avancement des défrichements, type de culture, présence d'aménagements ou de bâtiments... (Dessureault, 1987, p. 44). Les liens d'affaires, d'amitié et de parenté peuvent aussi influencer les prix de vente ou les rentes. Des recherches ont déjà montré leur pertinence pour la compréhension des rapports sociaux, notamment en lien avec l'abolition du régime seigneurial, alors que la question des prix de vente de la terre et des taux de rentes était au cœur des débats (Courville, 2000, p. 202; Courville et Séguin, 1996, p. 3-95). Toutefois, dans le cadre précis de cette recherche, nous croyons justement que d'autres indicateurs permettent de saisir la réalité sociale des espaces régionaux, et c'est de ceux-ci dont nous avons voulu tirer parti.
  13. Le contenu d'un acte notarié n'est jamais totalement « ni objectif, ni transparent » (Chauvard, 2004, p. 103). En effet, « [i]l est fréquent que la logique d'un acte soit très différente de celle d'un contrat similaire. Une vente, qui semble être l'expression d'un marché impersonnel, peut être commandée par des règles de réciprocité; les actes relatifs à une famille nucléaire peuvent cacher des stratégies élaborées à l'échelle de la parentèle. Considérer un acte isolément ou en fonction de ceux qui lui sont semblables, c'est prendre le risque de ne pas en saisir le sens » (*ibid.*, p. 103-104).

Afin de parvenir à dresser le portrait le plus juste et le plus riche possible, nous avons aussi utilisé de façon ponctuelle d'autres sources, selon les limites dictées par la disponibilité des archives. Nous avons tout d'abord complété notre documentation à l'aide des registres d'état civil et des recensements. Certains documents liés au régime seigneurial ont été consultés, tels que les actes de foi et hommage et le cadastre abrégé de la seigneurie de L'Isle-Verte. Nous avons aussi eu accès aux papiers conservés par les descendants de Louis Bertrand dans la maison familiale. En outre, quelques articles de journaux traitant de L'Isle-Verte et faisant mention de la famille Bertrand ont été retrouvés. L'étude des archives du diocèse de Rimouski, de même que certains plans cadastraux de la région, ont finalement contribué à enrichir notre point de vue sur le sujet.





## L'ARRIVÉE ET L'ÉTABLISSEMENT (1811-1820)

**C**omment expliquer ce foisonnement de villages à un moment où tout semble encore si loin des changements de la seconde moitié du siècle ? Plusieurs facteurs semblent en cause, les uns plus englobants que les autres ou, au contraire, plus immédiats. Les principaux sont d'ordre démographique, économique et social, mais il faut aussi considérer les initiatives individuelles, mixtes ou institutionnelles, les besoins administratifs et les changements culturels (Courville, 1990, p. 35).

### 1. Les origines et l'enracinement

Les origines de Louis Bertrand demeurent de l'ordre du mystère. D'après les sources narratives, il est communément admis que Louis Bertrand est né à Cap-Santé dans le comté de Portneuf, près de la

ville de Québec, le 12 octobre 1779 (Michaud et Filion, 1978, p. 199; Assemblée nationale du Québec, 2008; Parcs Canada, 2005, p. 11). Cependant, des recherches généalogiques démontrent qu'il serait plutôt venu au monde le 12 janvier 1786. L'erreur vient du fait que les sources utilisées pour indiquer l'âge de Louis Bertrand reposent sur des déclarations faites par les membres de la famille Bertrand au XIX<sup>e</sup> siècle. La première est son acte de sépulture, daté du 15 septembre 1871, dans lequel on déclare qu'il est décédé à l'âge de 92 ans<sup>1</sup>. L'autre est une note biographique manuscrite anonyme conservée à la maison Louis-Bertrand. On y lit que «Louis Bertrand, Écuier[,] naquit au Cap Santé le 12 octobre 1779<sup>2</sup>».

Les autres informations que nous détenons au sujet de la naissance de Louis Bertrand, soit les noms de son père et de sa mère, Jean-Baptiste Bertrand et Agathe Germain, de même que Cap-Santé comme lieu de naissance, concordent toutefois avec les sources narratives. Pour notre part, nous avons bien retrouvé l'acte de baptême d'un enfant prénommé Louis, fils de Jean-Baptiste Bertrand et d'Agathe Germain, au registre de la paroisse de Sainte-Famille-du-Cap-Santé, daté du 12 janvier 1786<sup>3</sup>. Des vérifications ont permis de confirmer qu'il n'y a cependant aucun acte de baptême contenant les caractéristiques recherchées en date du 12 octobre 1779, à Cap-Santé ou ailleurs<sup>4</sup>. Quant aux recensements, Louis Bertrand déclare être âgé de 68 ans en 1851, puis de 77 ans en 1861, ce qui situerait sa date de naissance en 1783 ou 1784. Finalement, il déclare être âgé de 91 ans au recensement de 1871<sup>5</sup>. Louis Bertrand ignorait-il lui-même la date

1. Fonds Drouin, registre d'état civil, L'Isle-Verte (paroisse Saint-Jean-Baptiste), acte de sépulture de Louis Bertrand, 15 septembre 1871.

2. Archives de la maison Louis-Bertrand, anonyme, notes biographiques sur Louis Bertrand.

3. Fonds Drouin, registre d'état civil, Cap-Santé (paroisse Sainte-Famille), acte de baptême de Louis Bertrand, 12 janvier 1786.

4. Grâce à la base de données du Programme de recherche en démographie historique (PRDH), nous avons pu exécuter une recherche sur toutes les naissances au Québec avant 1799. Or aucun autre enfant prénommé Louis, né d'un père portant le nom de Bertrand, n'apparaît. Nous avons cependant constaté que la sœur de Louis, Marie-Olive, est née le 10 septembre 1779.

5. Archives nationales du Canada, Recensements du Canada sur microfilms : 1851, Île-Verte (Rimouski), C-1134; 1861, Île-Verte (Témiscouata), C-1324; 1871, Île-Verte (Témiscouata), C-10365.

exacte de sa naissance, ou encore peut-être a-t-il modifié celle-ci pour quelque raison qui nous échappe ici<sup>6</sup>? Même si elle peut paraître anecdotique, cette question de la date de naissance de Bertrand reste intéressante, puisqu'elle fait varier l'âge auquel il s'installe à L'Isle-Verte et, bien sûr, son âge pour toute la suite des événements. Avec sept années de différence, il se pourrait que Louis Bertrand ne fût pas seulement un entrepreneur, mais plutôt un « jeune entrepreneur ». Bref, avait-il 32 ans ou 25 ans lorsqu'il s'installa à L'Isle-Verte? L'acte de baptême nous paraissant la source la plus sûre, nous retenons 1786 comme son année de naissance.

Nous avons par la suite tenté de déterminer le métier du père de Louis Bertrand, Jean-Baptiste Bertrand. La majorité des actes retrouvés aux registres paroissiaux restent silencieux à cet égard. Seul l'acte de mariage de la sœur de Louis Bertrand, Marguerite, nous informe que son défunt père était laboureur<sup>7</sup>. Par ailleurs, il semble que les parents de Louis Bertrand aient été analphabètes, du moins si on en juge par l'absence de signatures aux différents actes de mariage ou de baptême retrouvés. Ainsi, il apparaît que Louis Bertrand était issu d'une famille modeste et que dès 1803, à l'âge de 17 ans, et probablement même avant, il était orphelin<sup>8</sup>. D'autres informations ponctuelles sur la vie de Louis Bertrand avant son arrivée dans le Bas-du-Fleuve sont relatées dans une monographie portant sur L'Isle-Verte. Ces informations proviennent de la note biographique conservée dans la maison Louis-Bertrand. Robert Michaud relate ainsi que Louis Bertrand était boulanger au séminaire de Québec à l'âge de 18 ans<sup>9</sup>.

- 
6. Selon un autre auteur, R.-P. Dubé, les parents de Louis Bertrand sont toujours Jean-Baptiste Bertrand et Agathe Germain. Le lieu de naissance indiqué est aussi Cap-Santé. Cependant, selon Dubé, Louis Bertrand serait né en 1780, sans mention du jour ou du mois (Dubé, 1920).
  7. Fonds Drouin, registre d'état civil, Cap-Santé (paroisse Sainte-Famille), acte de mariage de Jean-Baptiste Chevalier et Marguerite Bertrand, 14 juin 1803.
  8. Nous ne sommes pas parvenue à retrouver avec certitude l'acte de sépulture de Jean-Baptiste Bertrand. Cependant, comme il est absent de la base de données du PRDH, il y a tout lieu de croire qu'il est décédé après 1799.
  9. R.-P. Dubé mentionne aussi l'emploi occupé par Louis Bertrand au séminaire de Québec, mais ce serait plutôt à l'âge de 16 ans (Dubé, 1920b). Ce récit est repris par l'abbé Robert Michaud dans *L'Isle-Verte vue du large* (Michaud et Filion, 1978, p. 172).

D'après les notes familiales, ce dernier travaillait au séminaire parce que cet emploi lui permettait de « se faire instruire quand sa besogne lui donnait un moment de répit » (Michaud et Filion, 1978, p. 199).

Avant de s'installer à L'Isle-Verte, Bertrand aurait transité par Rivière-Ouelle (Michaud et Filion, 1978, p. 199). S'il souhaitait se lancer en affaires, le choix de ce lieu n'était probablement pas fortuit. Rivière-Ouelle, en effet, avait la solide réputation d'être le centre commercial de la région. La profondeur de l'eau en faisait un lieu privilégié pour la navigation et le transport des marchandises. C'est d'ailleurs à partir de là que plusieurs familles marchandes se sont implantées sur le territoire, comme les Dionne, établis à Kamouraska et finalement à Cacouna (Laberge *et al.*, 1993, p. 109-110). Nous verrons plus loin que Louis Bertrand a entretenu des liens étroits avec ces derniers, tant sur les plans commercial et politique que familial.

Concernant l'arrivée proprement dite de Louis Bertrand à L'Isle-Verte, elle est relatée par le chroniqueur R.-P. Dubé en 1920 :

---

*Par un couch[er] de soleil des premiers jours de septembre 1811, Barthélemy Côté vit, de l'une des fenêtres de son manoir, une chaloupe, apparemment montée par des étrangers, qui venait accoster au rivage de la [r]ivière Verte.*

*Il s'y rendit pour offrir à ces étrangers une cordiale hospitalité qu'ils s'empressèrent d'accepter.*

*Après le souper, on causa. Le patron de la chaloupe était un nommé Joubert. Son compagnon se nommait Louis Bertrand (Dubé, 1920b).*

Toujours selon le chroniqueur Dubé, Louis Bertrand revint à L'Isle-Verte pour s'y installer définitivement à titre de négociant dès le mois d'octobre 1811. Il aurait alors principalement fait le commerce de vases en terre cuite ou de terrines, qu'il échangeait aux habitants de la côte contre les produits de leur ferme (Dubé, 1920b). D'après les archives familiales conservées à la maison Louis-Bertrand, Louis « se fixa à L'Isle-Verte le 18 mai 1811<sup>10</sup> ».

---

10. Archives de la maison Louis-Bertrand, anonyme, note biographique sur Louis Bertrand.

La première transaction foncière de Louis Bertrand dont nous avons connaissance est l'acquisition d'un fief en bois debout le 1<sup>er</sup> août 1812, soit environ un an après la date présumée de son arrivée. Il s'agit d'une partie de la seigneurie située à l'ouest de la rivière Verte. Il revend cette dernière un mois plus tard, le 12 septembre 1812, à Régis Garon, un marchand de Rivière-Ouelle<sup>11</sup>. En plus de ces transactions foncières, les sources notariales nous apprennent que Louis Bertrand entreprend des activités dans le domaine forestier au cours de la même année. Deux actes nous informent à cet égard. Le premier est un acte de vente de planches de bois signé le 23 février 1813, «à l'Isle Verte en la maison de l'acquéreur<sup>12</sup>». Il stipule que Jean Shanon, cultivateur de L'Isle-Verte, doit livrer pour Louis Bertrand 400 planches de bois au moulin du Petit Sault avant la fin du mois de juin de la même année<sup>13</sup>. Malheureusement, nous ne savons pas à quel usage ces planches étaient destinées. Peut-être que Bertrand en a simplement fait l'acquisition en vue de faire construire un bâtiment. Par ailleurs, cet acte tend à confirmer que Louis Bertrand ne possédait pas encore de moulin à scie. L'acquisition d'une chute et d'un moulin, acheté à un certain sieur Albert et à son épouse au mois de décembre suivant, devait cependant pallier ce manque<sup>14</sup>:

---

*[...] une chute et emplacement de moulin à scie avec le moulin [dessus construit] située en le premier rang des concessions de ladite seigneurie de l'Isle verte contenant deux perches au sud ouest du Ruisseau sur cinq perches de profondeur, borné par devant au chemin du Roi du premier rang et par derrière au bout des dites cinq perches par le côté sud ouest au Sieur Ignace Albert et*

- 
11. Retracer les activités de Régis Garon dépasse largement notre propos. Néanmoins, nous soulignons qu'il s'agit d'un personnage qui a aussi marqué l'évolution foncière de L'Isle-Verte durant le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce dernier est bien connu pour avoir acquis pratiquement toute la partie de la seigneurie de L'Isle-Verte située à l'ouest de la rivière Verte (Michaud et Filion, 1978, p. 166, 170 et 180).
  12. BAnQ, greffe Jean-Baptiste Taché, CN104, S47, vente par Jean Shanon à Louis Bertrand, 24 février 1813.
  13. Situé à l'est du village, le moulin du Petit Sault est bien connu dans l'histoire de L'Isle-Verte (Michaud et Filion, 1978, p. 174-175; Dumas, 1997).
  14. Il est à noter que l'acte d'acquisition de cet emplacement et celui du moulin n'ont pas été retrouvés. C'est l'acte de revente, daté du 17 février 1816, qui nous permet d'en connaître l'existence.

*au nord est audit Ruisseau, et suivant les coude et recoude d'icelui et ensuite au nord est dudit Ruisseau tout le terrain qui sera nécessaire pour mettre le bois de sciage qui pourra être apporté au moulin construit sur ledit terrain [...]»<sup>15</sup>.*

Lorsque Louis Bertrand se départit par échange de cet emplacement, un moulin y est manifestement construit. Ce dernier était-il déjà là lors de son acquisition en 1813, ou est-ce Louis Bertrand qui l'a fait ériger? Cette question demeure sans réponse, mais il apparaît que les intentions de Bertrand en matière d'exploitation des ressources s'affichent rapidement. Bien que le tableau des activités du jeune Louis demeure incomplet, à peine deux ans après son arrivée, le négoce des poteries semble faire place à des occupations plus ambitieuses.

La seconde transaction est révélatrice du début des activités marchandes de Louis Bertrand dans le domaine forestier. Le 23 mars 1813, à Kamouraska, Bertrand s'engage par acte de vente à fournir à Jean-Baptiste Chamberland, marchand de Québec, la quantité de 4 000 planches de pin blanc. La moitié de ces planches doivent être livrées au mois de juin et l'autre moitié dans le cours du mois de juillet. Il est convenu que Chamberland enverra à L'Isle-Verte des bateaux afin de prendre livraison des marchandises et de les faire transporter au havre de Québec. Il est en outre stipulé que Bertrand est responsable de l'embarquement de la cargaison et que « pour sûreté de ladite livraison de bois[,] ledit vendeur a affecté, obligé et hypothéqué tous ses biens généralement quelconques présents et futurs sans qu'une hypothèque ne déroge à l'autre<sup>16</sup> ». Cette dernière mention à l'acte fait foi du risque couru par Louis Bertrand dans cette affaire. Aucune source ne permet de savoir quel a été le résultat de l'entreprise, mais nous pouvons présumer que le bois a bel et bien été livré comme prévu. Nous ne savons pas non plus comment Louis Bertrand a réussi à honorer ses obligations: où est-il allé chercher le bois, comment se

---

15. BAnQ, greffe Jean-Baptiste Taché, CN104, S47, échange entre Louis Bertrand et Pierre-Alexandre Robichaud, 17 février 1816.

16. BAnQ, greffe de Jean-Baptiste Taché, CN104, S47, vente par Louis Bertrand à Jean-Baptiste Chamberland, 23 mars 1813.

sont organisés la coupe, le transport et le façonnage? D'autre part, il est intéressant de constater que Bertrand avait des liens avec certains négociants de Québec, et qu'il rencontrait à mi-chemin entre L'Isle-Verte et Québec, soit à Kamouraska, là où a été passé l'acte.

L'enracinement de Louis Bertrand se fortifie quelques années plus tard avec son mariage. Il épouse Appoline Saindon le 20 février 1816 à Cacouna. Appoline Saindon est alors âgée de 25 ans, fille majeure de feu Charles Saindon et Joseph Hion. La sœur de Louis Bertrand, Marie-Olive, se marie la même année à L'Isle-Verte, avec Joseph Hot (ou Hotte), forgeron résidant à L'Isle-Verte. Le mariage de Marie-Olive est célébré tout juste un mois avant celui de Louis, soit le 23 janvier 1816. L'acte de mariage indique que Marie-Olive, fille majeure, réside elle aussi à L'Isle-Verte. Nous ne savons pas si elle est arrivée avec son frère ou si elle est venue le rejoindre, et si tel est le cas, à quel moment. On comprend par contre rapidement que Joseph Hot, à titre de beau-frère, agit comme témoin lors du mariage de Louis Bertrand, aux côtés de Pierre-Alexandre Robichaud, qualifié pour sa part d'ami de l'époux.

Il est difficile d'évaluer ce qu'Appoline a apporté à la communauté, puisque l'acte notarié rédigé le 17 février 1816 réfère à l'inventaire des biens de la communauté de ses parents suivant le décès de son père Charles Saindon<sup>17</sup>. Cependant, nous y apprenons qu'Appoline

---

*[...] prendra pour tous droits de communauté dans les biens du futur époux une somme de soixante et quinze livres du cours actuel avec ce qu'elle justifiera [ce] avoir apporté en mariage et ce qui lui écherra durant ledit mariage à titre de succession, donation ou autrement, dérogeant à l'effet des présentes à la Coutume de Paris en force dans cette province<sup>18</sup>.*

---

17. Charles Saindon est décédé le 19 juillet 1811 (Fonds Drouin, registre d'état civil, L'Isle-Verte [paroisse Saint-Jean-Baptiste], acte de sépulture de Charles Saindon, 20 juillet 1811). Nous n'avons cependant pas retrouvé son inventaire après décès.

18. BAnQ, greffe de Jean-Baptiste Taché, CN104, S47, mariage entre Louis Bertrand et Appoline Saindon, 17 février 1816.

En contrepartie, Louis Bertrand fournit à Appoline, à titre de douaire, « une terre de deux arpens et demi de front sur quarante arpens et plus s'il s'y trouve de profondeur sise et située audit lieu de l'isle verte en le premier rang des concessions de ladite Seigneurie<sup>19</sup> ». Il avait acquis cette terre par échange le jour même, sans doute expressément en vue du règlement de son mariage. La terre est effectivement échangée contre « une place à moulin et moulin », ceux-là même que Louis Bertrand avait acquis en 1813. Cet échange est conclu avec ce même Pierre-Alexandre Robichaud qui agit à titre d'ami comme témoin lors du mariage. Nous verrons plus loin que Louis Bertrand rachètera cet emplacement et qu'il demeurera lié à Robichaud pour la construction d'un moulin.

Les clauses contenues à l'acte notarié établissant les conventions du mariage de Louis Bertrand et d'Appoline Saindon ne nous permettent donc pas de cerner les intentions exactes qui ont motivé la transgression de la Coutume. Il y a lieu de présumer que Bertrand ait voulu distinguer les biens qu'il possédait en lien avec ses activités commerciales et les biens possédés par la communauté créée dans le mariage. Cette clause visait peut-être à assurer une certaine sécurité à l'épouse et aux futurs enfants en cas de problèmes financiers reliés aux affaires commerciales. Mais, surtout, elle permettait peut-être à Louis Bertrand d'acquérir à son nom des biens mobiliers ou immobiliers sans engager la communauté de biens. Dans le cas où la Coutume de Paris était appliquée, les époux devenaient solidairement responsables des dettes contractées par l'une ou l'autre des parties avant ou après la bénédiction nuptiale. Finalement, toujours selon la Coutume, les biens constituant la communauté ne devaient pas être vendus, donnés ou engagés par l'époux si le but n'était pas le bien de la communauté (Zoltvany, 1971, p. 368-369). Cependant, l'application de la Coutume de Paris n'était peut-être pas aussi rigide qu'on l'a déjà cru (Grenier, 2005, p. 155). Son application au XIX<sup>e</sup> siècle est aussi peu

---

19. BAnQ, greffe de Jean-Baptiste Taché, CN104, S47, mariage entre Louis Bertrand et Appoline Saindon, 17 février 1816.

documentée. Il demeure donc difficile de cerner exactement ce que signifie cette clause du contrat de mariage. Cependant, il apparaît qu'une division claire entre les biens appartenant à la communauté et ceux en demeurant exclus était volontaire et planifiée. Cette disposition allait d'ailleurs dans le sens des récriminations portées contre la Coutume par les commerçants anglais. Ceux-ci voyaient dans le droit de douaire, surtout lorsqu'il n'était pas prédéfini dans l'acte de mariage (comme c'est le cas dans celui de Louis Bertrand), une surprotection de la femme et des enfants privant les créanciers des sommes qui leur sont dues à la mort du mari, et par le fait même nuisant à l'expansion du commerce au Bas-Canada. En effet, dans le cas où le douaire n'était pas précisé, le droit de communauté dominait. Et ce droit coutumier fut en application au Bas-Canada jusqu'en 1841 (Zoltvany, 1971, p. 371 ; Courville, 1979, p. 87-88). Il semble que Louis Bertrand était bien informé de la question. Il a d'ailleurs su plus tard comment reprendre, pour cause de créance, certaines terres héritées par l'épouse après le décès de son mari.

Le mariage de Louis Bertrand et d'Appoline Saindon apporte son lot d'indices, mais aussi de questions. Les clauses comprises dans l'acte de mariage tendent à démontrer que les conditions de l'union n'étaient pas laissées au hasard. Cependant, à défaut de connaître l'apport d'Appoline à la communauté de biens, il demeure difficile d'attribuer ici une quelconque intention économique ou symbolique à Louis Bertrand. Chose certaine, en 1816, l'année de son mariage, ses affaires semblent se mettre en marche, et ces deux événements ne semblent pas sans lien. Appoline était fille d'agriculteur, mais d'un agriculteur très en vue dans la région. Issue d'une famille bien établie dans le secteur de Cacouna, ses frères et sœurs contracteront des alliances matrimoniales avec les familles seigneuriales Côté et Rioux. La question reste aussi ouverte sur la participation d'Appoline aux affaires commerciales de son mari. Appoline possédait visiblement peu d'instruction, puisqu'elle n'est jamais en mesure de signer les actes notariés. Ceux-ci se limitent toutefois à son acte de mariage, ses testaments et

quelques ratifications. Cette situation était par ailleurs fréquente au Bas-Saint-Laurent, notamment chez les familles seigneuriales Côté et Rioux, respectivement à L'Isle-Verte et à Trois-Pistoles (Grenier, 2005, p. 173-180). Par contre, cela va à l'encontre des observations faites dans la région montréalaise, où on rapporte une contribution notable des femmes à la tenue des affaires commerciales (Pronovost, 1998, p. 11-13). Au nord de Montréal, les marchands épousaient généralement des femmes issues de l'élite et souvent même plus instruites qu'eux-mêmes. À défaut de savoir écrire, il se peut qu'Appoline se soit néanmoins impliquée d'autres façons que par la tenue des livres et la représentation de son mari lors des transactions.

FIGURE 7. **Portrait d'Appoline Saindon**



Photo : Maude Flamand-Hubert, 2006.

*Portrait d'Appoline Saindon peint en 1866 par le peintre N. Têtu. Le tableau est suspendu au salon de la Maison Louis-Bertrand, face à celui de Louis Bertrand.*

## 2. Les premières transactions foncières et seigneuriales

En 1816 et 1817, Louis Bertrand acquiert coup sur coup quatre fiefs ainsi que des droits immobiliers. Le 13 juin 1816, il achète deux fiefs, et fait de même le 17 décembre 1817. Après une pause en 1818, il poursuit en achetant quatre autres fiefs en 1819. À terme, plusieurs de ceux-ci sont contigus, ce qui fait de Louis Bertrand le propriétaire de vastes fiefs, tous situés dans la seigneurie de L'Isle-Verte. En outre, le 26 août 1816, Bertrand se déplace à Rimouski pour se procurer de Jean-Baptiste Ross, agriculteur, les droits successifs qu'il possède par l'intermédiaire de son épouse, fille de feu Prime Côté. En échange, Louis Bertrand s'engage à assurer toutes les charges financières qui pourraient être associées à un éventuel recours concernant l'héritage par lequel l'épouse de Jean-Baptiste Ross est devenue propriétaire des droits vendus<sup>20</sup>.

Louis Bertrand entreprend aussi d'acquérir des terres détenues en censives. Des sept terres dont il devient propriétaire, trois sont situées dans la seigneurie des Trois-Pistoles. Encore une fois, dès les premières années, on perçoit l'orientation que prendront plus tard les activités de Bertrand. Si L'Isle-Verte demeure le lieu central à partir duquel il mène ses affaires, celles-ci s'étendent rapidement jusqu'à Trois-Pistoles. Deux actes notariés sont particulièrement révélateurs à cet égard. Le 4 avril 1819, Louis Bertrand achète un terrain d'Augustin Boucher dit Morency. Ce terrain, d'une superficie de quatre arpents, se trouve enclavé au cœur des terres du vendeur et borné par la rivière Trois-Pistoles. Avec le terrain, Bertrand obtient le droit de construire un moulin sur la rivière et un chemin pour se rendre à sa propriété. Il est aussi convenu que Bertrand pourra prendre du bois de chauffage et de construction sur la terre d'Augustin Boucher pour la construction

---

20. BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, vente par Jean-Baptiste Ross à Louis Bertrand, 26 août 1816. En raison de l'illisibilité de l'acte notarié, il est malheureusement impossible d'avoir tous les détails de cette entente passée entre Louis Bertrand et Jean-Baptiste Ross.

et le fonctionnement du moulin, de même qu'il pourra couper le bois de sciage qu'il lui conviendra de prendre sur le terrain vendu. En contrepartie, Bertrand s'oblige à scier ou à faire scier pour le vendeur tout le bois qu'il voudra pour son utilisation personnelle<sup>21</sup>. Mais Louis Bertrand ne s'arrête pas là, et le 14 février 1820, il obtient du coseigneur des Trois-Pistoles, Paul Rioux, la renonciation de ses droits sur la portion de rivière qu'il a achetée dix mois plus tôt. L'acte se lit en ces termes :

---

*Paul Rioux [...] lequel après avoir eu communication et que lecture lui ait été faite d'un certain acte de vente, de quatre arpens de terre en superficie situés en le premier rang des Concessions de la Seigneurie des Trois Pistoles, consenti par Sr Augustin Boucher dit Morency à Mr Louis Bertrand devant Mtres Jos Ouellet [...] en date du 4 avril 1819, a renoncé par ces présentes aux droits qu'il peut avoir comme seigneur dans la partie de la Rivière des Trois-Pistoles qui borne par le sud-ouest les dits quatre arpens de terre tels que les dits droits ont été cédés au dit Mr Bertrand par le dit Boucher et veut qu'il en jouisse et dispose suivant la forme et teneur dudit acte de vente sus daté. Et en considération de la présente renonciation le dit Sr Louis Bertrand marchand de l'endroit nommé l'Isle Verte à ce présent promet et s'oblige scier ou faire scier au profit dudit Sr Paul Rioux, un cent de planches ou madriers, tous les ans [enfin] le dit Paul Rioux fournissant le bois. Et ce au cas que ledit Louis Bertrand bâtisse ou fasse bâtir un moulin à scie sur la partie de Rivière ci-dessus spécifiée, tant que ledit moulin existera<sup>22</sup>.*

Deux autres transactions nous permettent de terminer le portrait de cette première phase d'activités de Louis Bertrand. Nous avons déjà mentionné que Régis Garon est devenu propriétaire d'une partie de la seigneurie de L'Isle-Verte située à l'ouest de la rivière Verte. Bertrand, pour sa part, concentrera surtout ses activités du côté est de la rivière. Néanmoins, une attention particulière doit être portée à la localisation du moulin banal, que Louis Bertrand déménagera depuis la rive est de la rivière Verte vers la rive ouest. Une autre transaction nous apprend que le 24 mai 1815, Bertrand aurait reçu en concession de

---

21. BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, vente par Augustin Boucher dit Morency à Louis Bertrand, 4 avril 1819.

22. BAnQ, greffe de Pascal Dumais, CN104, S35, renonciation par Paul Rioux à Louis Bertrand, 14 février 1820.

Michel Boucher une terre de 168 arpents en superficie, située dans les troisième et quatrième rangs de la seigneurie de L'Isle-Verte. Le 4 octobre 1819, cette concession est convertie en vente, et il y est stipulé que les cens et les rentes doivent maintenant être payés au seigneur du lieu, soit Régis Garon<sup>23</sup>. Louis Bertrand tentera donc de se positionner aussi à l'ouest de la rivière Verte.

L'installation de Louis Bertrand est aussi marquée par l'achat du terrain sur lequel il construira sa maison. Le 7 août 1818, devant le notaire Joseph Ouellet, Louis Bertrand aurait procédé à l'acquisition d'un terrain en plein cœur de L'Isle-Verte, terrain sur lequel il bâtit sa maison et qui deviendra le lieu central de son entreprise. À la fin des années 1850, on y retrouve, outre la maison, un hangar, une laiterie, une grange, une étable et d'«autres bâtisses». Cependant, cet acte, pourtant inscrit au répertoire chronologique du notaire Ouellet, demeure introuvable. Nous n'en connaissons l'existence que par l'entremise de la donation qu'il fait à son fils Louis-Achille en 1859<sup>24</sup>. Nous soulignons ce fait, puisqu'il renvoie à l'absence de toute documentation relativement à la construction de la maison et des bâtiments possédés par Louis Bertrand. En effet, des trois maisons qu'il a fait construire entre 1818 et 1853, les deux premières ayant été détruites par des incendies, aucun document n'est parvenu jusqu'à nous ou n'a encore été retrouvé.

En outre, quelques événements sur lesquels nous possédons peu de détails méritent d'être mentionnés. Louis Bertrand réalise sa première concession en 1819, le 26 janvier. Il concède la totalité d'un fief d'une superficie de 84 arpents situé au deuxième rang de L'Isle-Verte, qu'il avait acquis en 1816. La concession est faite à Raphaël Côté

---

23. BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, vente par Michel Boucher à Louis Bertrand, 4 octobre 1819.

24. BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, donation par Louis Bertrand à Louis-Achille Bertrand, 27 août 1859. Cependant, cette donation, qui sera par la suite résiliée, donne lieu à une seconde donation par Louis Bertrand à son fils Louis-Achille. Le même lopin de terre avec la maison et les autres bâtisses sont décrits, mais aucune référence n'est faite quant à son acquisition par Louis Bertrand (BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, donation par Louis Bertrand à Louis-Achille Bertrand, 31 mars 1864). Il s'agit du terrain où se situe maintenant le lieu historique de la maison Louis-Bertrand.

moyennant un cens annuel et perpétuel, de même que les droits usuels de la coutume, mais aussi en échange d'une terre de 42 arpents en superficie située dans le premier rang des Trois-Pistoles. Ainsi, Louis Bertrand, en plus de s'assurer des revenus par la concession d'une terre, élargit ses possessions.

Pour terminer sur les premiers gestes accomplis par Louis Bertrand après son arrivée à L'Isle-Verte, notons que le 12 juillet 1819, il achète une goélette nommée *Louise-Anne* de Joseph Miville dit Dechène<sup>25</sup>. Nous ne savons pas s'il s'agit d'une première acquisition de goélette, mais on peut y voir une preuve supplémentaire de la consolidation de ses affaires. Louis Bertrand possède suffisamment de moyens pour assurer le transport de marchandises et certainement engager le personnel nécessaire pour faire naviguer son bâtiment.

### 3. Le bail du moulin banal

Le tableau serait incomplet sans une attention portée aux droits de gestion acquis sur le moulin banal et la seigneurie. Le 8 juin 1818, lorsque Louis Bertrand prend en charge le moulin banal par un bail emphytéotique de 15 ans, ses affaires sont déjà en marche. Ce bail lui procure des droits sur les parts détenues conjointement aux trois quarts par Jean-Baptiste Côté, seigneur primitif de L'Isle-Verte, et par ses deux frères, Gabriel et Zacharie, coseigneurs et héritiers chacun de un ou d'un huitième du moulin. Le tout est ratifié par Barthélemy Côté, le fils de Jean-Baptiste, aussi coseigneur par procuration pour son père. Parmi les clauses comprises au contrat, Louis Bertrand s'engage à livrer annuellement aux bailleurs 50 minots de blé. Bertrand promet par ailleurs de démolir le moulin et de le reconstruire à ses

---

25. BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, vente par Joseph Miville dit Dechène à Louis Bertrand, 12 juillet 1819.

frais et dépens. En contrepartie, les bailleurs s'obligent à fournir à même les ressources de la seigneurie le bois et les pierres nécessaires au fonctionnement et au chauffage du moulin<sup>26</sup>.

Dès l'année suivante, Louis Bertrand rachète de Zacharie Côté le huitième des droits qu'il possède sur le moulin banal. Il en fait de même auprès de Gabriel, mais cette fois, il en profite pour acquérir une partie du domaine de la seigneurie détenue en fief. Ces transactions ont lieu respectivement les 25 et 26 janvier 1819<sup>27</sup>. Ainsi, à peine plus de six mois après avoir reçu par bail le droit d'opérer le moulin banal, il devient propriétaire pour un quart de celui-ci. Il détient aussi une part importante, sinon en superficie, du moins symbolique, de la seigneurie de L'Isle-Verte. Il est intéressant de constater que la partie transigée avec Gabriel Côté est acquise dans le cadre d'un échange. Louis Bertrand échange à Gabriel Côté une terre achetée le 8 août 1818. Déjà se dessine une des façons de procéder dont usera maintes fois Louis Bertrand par la suite : l'utilisation des propriétés foncières obtenues par transactions comme moyen d'échange lui permettant par la suite de faire des acquisitions ciblées. En effet, Louis Bertrand semblait se procurer des terres pour lesquelles il n'avait visiblement pas d'autre d'intérêt que celui de se créer un fonds destiné aux échanges ou à la revente. Cet aspect sera abordé plus en détail dans le prochain chapitre.

Finalement, pour clore cet épisode concernant la prise en charge du moulin banal et l'acquisition d'une partie de celui-ci, signalons que Louis Bertrand transporte son bail au meunier Joseph Baquet dit

---

26. BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, bail à ferme par Jean-Baptiste Côté à Louis Bertrand, 8 juin 1818.

27. BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, vente par Zacharie Côté à Louis Bertrand, 25 janvier 1819; échange par Gabriel Côté à Louis Bertrand, 26 janvier 1819. Il est intéressant de noter que ces deux transactions ont lieu en même temps que celle passée avec Raphaël Côté, dont il a été question plus haut. Nous ne risquerons pas d'hypothèse sur une possible stratégie liée à cette situation, puisqu'il est possible qu'elle résulte simplement d'une concentration des transactions en raison de la visite à L'Isle-Verte du notaire Joseph Ouellet, dont l'étude était située à Trois-Pistoles.

Lamontagne le 4 avril 1819<sup>28</sup>. Ce transport de bail est valable pour la durée restante du contrat initial, soit 14 ans 5 mois et 26 jours. Le meunier s'engage à livrer 52,5 minots de blé au bailleur. En cumulant les parts rachetées auprès de Zacharie et de Gabriel Côté, Louis Bertrand retire un profit annuel de 15,5 minots de blé. Ce profit, qui apparaît relativement mince, laisse à penser que Louis Bertrand était peut-être plus intéressé par l'acquisition symbolique des droits sur le moulin ou par la prise de possession d'un site stratégique sur la rivière Verte que par les recettes de la mouture reliées aux droits de banalité. Il était fréquent, il faut dire, que le moulin à farine s'agrandisse pour abriter d'autres fonctions. De plus, les recettes de la mouture seront destinées à payer en partie la location de la seigneurie conclue l'année suivante.

Le bail de la seigneurie de L'Isle-Verte par Barthélemy Côté à Louis Bertrand est conclu en deux étapes, les 17 et 31 juillet 1819<sup>29</sup>. Dans l'ensemble, on assiste à une répétition de la transaction, puisque les clauses sont essentiellement les mêmes, à quelques différences près. La deuxième version a probablement été réalisée afin de corriger quelques erreurs contenues dans la première. On peut cependant observer que Jean-Baptiste Côté, le père de Barthélemy, intervient lors de la signature du premier acte, alors que sa présence n'est pas mentionnée le 31 juillet. D'une durée de 29 années, il est spécifié dans la seconde transaction que le bail a pris effet le 17 juillet, mais que ce dernier est annulé. Dans les deux cas, il s'agit de la portion de la seigneurie qui s'étend depuis la rivière Verte jusqu'à la ligne seigneuriale des Trois-Pistoles. Certaines précisions concernant les îles et îlets diffèrent cependant d'une transaction à l'autre. Dans l'acte du 17 juillet, il est précisé « avec les îles et îlets qui se trouvent situés au-devant de ladite Seigneurie », alors que celui du 31 juillet stipule

---

28. BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, transport par Louis Bertrand à Joseph Baquet dit Lamontagne, 4 avril 1819.

29. BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, bail par Barthélemy Côté à Louis Bertrand, 17 juillet et 31 juillet 1819.

« avec l'île appelée L'île Verte et toutes autres îles et îlets au devant de ladite Seigneurie de L'île Verte<sup>30</sup> ». L'énoncé de la cession des droits seigneuriaux est aussi très semblable, bien que le second acte soit plus insistant à cet égard. La transaction du 17 juillet mentionne « le subrogeant à cet effet en son lieu et place et en tous ses droits, noms, raisons et actions », alors que celui du 31 juillet précise « lui en faisant toute cession et transport et le subrogeant à cet effet en son lieu et place et en tous ses droits[,] noms, raisons et actions ». À terme, il est clair que Louis Bertrand reçoit tous les droits sur la seigneurie de L'Isle-Verte, y compris l'île du même nom.

Il est convenu que le preneur devra porter foi et hommage à Sa Majesté, s'acquitter envers elle des droits seigneuriaux et faire procéder à un terrier pour la seigneurie de L'Isle-Verte. Le bailleur s'engage pour sa part à fournir à Louis Bertrand tous les titres et papiers nécessaires à ces exercices administratifs. Louis Bertrand doit payer quatre livres et dix schellings par année durant toute la durée du bail. De plus, il promet de fournir annuellement 40 minots de blé moulu au moulin banal, celui-là même baillé par Jean-Baptiste Côté, père de Barthélemy, l'année précédente. Cependant, le bailleur ne pourra pas réclamer ces minots de blé avant la fin du bail dudit moulin. Finalement, en des termes pratiquement identiques, il est répété dans les deux actes

---

*[qu'] aura le preneur le droit et liberté, tant pour lui que pour ses hoirs ayans administrateurs et ayans causes à perpétuité sans néanmoins que cela puisse préjudicier à la bâtisse d'un moulin à farine, de bâtir un moulin à scie sur la Rivière Verte, avec aussi le droit et liberté d'occuper un terrain pour mettre le bois de sciage (le chemin dont le Bailleur se sert actuellement pour son utilité excepté) qui se trouve depuis la Rivière courant nord est au pied de la côte [...]»<sup>31</sup>.*

---

30. Un certain flou subsiste concernant les îles et îlets. En effet, ceux-ci, à l'exception de l'île Verte, avaient déjà été échangés une première fois par Barthélemy Côté à Régis Garon en juin 1818 (BAnQ, greffe de Louis Amiot, CN104, S17, échange entre Barthélemy Côté et Régis Garon, 16 juin 1818). Il faudrait vérifier s'il s'agit bien des mêmes îles et îlets. Ces derniers se retrouveront plus tard et à plusieurs occasions au cœur de questions de propriété. Cet acte d'échange entre Barthélemy Côté et Régis Garon ne fait pas partie du corpus, mais il a été trouvé au hasard des recherches. Il est intéressant d'y apprendre que Régis Garon avait aussi réalisé des transactions avec les deux frères de Barthélemy Côté, Gabriel et Zacharie, les mêmes de qui Louis Bertrand achète les parts sur le moulin banal.

31. BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, bail par Barthélemy Côté à Louis Bertrand, 31 juillet 1819.

En échange, Bertrand « promet et s'oblige de faire scier audit moulin pour le bailleur deux cents [de] planches par année tant pour lui que pour ses héritiers ou successeurs à perpétuité<sup>32</sup> ».

#### 4. De la famille Côté à Louis Bertrand : rupture ou continuité ?

En raison de l'importance des relations entre Louis Bertrand et la famille Côté, il apparaît nécessaire d'apporter quelques précisions concernant cette dernière et sa situation au moment de l'arrivée de Louis Bertrand. Jean-Baptiste Côté fait figure de pionnier et de colonisateur. En 1711, il devient le cinquième seigneur de la seigneurie de L'Isle-Verte et le premier seigneur résident. Alors âgé de 41 ans, il débarque à L'Isle-Verte au printemps 1711 avec son épouse Françoise Charlotte Choret, âgée de 31 ans. Ils sont accompagnés de leurs six enfants et en auront quatre autres par la suite (Dumas, 1997, p. 13; Giguère, n.d., p. 10; Michaud et Fillion, 1978, p. 128-129). La prise de possession, 100 ans plus tard, du territoire seigneurial et des droits qui lui sont inhérents par Louis Bertrand a suscité différentes interprétations chez les historiens locaux. Brièvement, nous dresserons un portrait de deux propositions opposées pour expliquer ces événements, puis nous clorons cette discussion avec les propos de l'historien Benoît Grenier.

Chez les historiens locaux, les changements qu'a connus L'Isle-Verte durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ne sont pas sans causer une certaine controverse. Louis Bertrand était-il un usurpateur sans scrupule ou bien celui qui a su faire entrer L'Isle-Verte dans la modernité et la mener vers son âge d'or à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle? Les deux propositions peuvent avoir du sens, selon l'interprétation que l'on veut

---

32. *Ibid.*

donner aux événements. Peut-être aussi n'y a-t-il pas lieu de porter un jugement, mais d'essayer de comprendre un agencement complexe d'événements liant le destin d'un individu à l'évolution des structures.

En 1920, dans les articles qu'il a rédigés sur L'Isle-Verte, R.-P. Dubé défend la première position. Selon lui, Louis Bertrand aurait profité de la confusion qui entourait le règlement de la succession du premier seigneur Jean-Baptiste Côté, décédé sans avoir laissé de testament en 1736. Le partage de la seigneurie fut par conséquent réalisé par les autorités publiques en 1738. Dans la première décennie du XIX<sup>e</sup> siècle, un conflit aurait éclaté autour de ces droits, en raison des prétentions de l'État sur la portion ouest de l'île Verte, le gouvernement souhaitant y installer un phare. L'acte de partage datant de 1738 aurait été égaré, laissant le partage des droits indéterminé entre les différents héritiers, alors que l'île Verte semble acquérir une valeur jusqu'alors insoupçonnée (Dubé, 1920a). À ce moment, nous en sommes aux quatrième et cinquième générations de Côté établies à L'Isle-Verte. Jean-Baptiste (IV)<sup>33</sup> et son fils Barthélemy sont reconnus comme seigneurs primitifs et seront alors les interlocuteurs de Louis Bertrand. Après la description de l'arrivée de Louis Bertrand en chaloupe à L'Isle-Verte déjà rapportée plus haut, Dubé continue son récit :

---

*Barth. Côté, le dernier qui avait conservé les traditions de sa famille et l'histoire des événements depuis les origines de la paroisse, mit Louis Bertrand au courant de tout ce que ce dernier se sentit subitement intéressé à savoir. Il lui parla de l'incertitude de ses droits sur la seigneurie; de l'activité de Régis Garon sur la partie ouest; des sourdes réclamations de ses cohéritiers qui prétendaient s'attribuer chacun un dixième comme leur part dans la partie est suivant les dispositions de l'acte de partage de 1738. Il lui fit voir cet acte tenu au secret depuis cinquante-trois ans dans la famille de la branche aînée.*

*Louis Bertrand quitta l'Isle Verte avec l'intention de venir s'y établir. [...] De tout temps les étrangers ont été accueillis avec un remarquable empressement à l'Isle Verte. [...] Louis Bertrand, à la recherche de la fortune[, ] ne négligea pas d'en profiter (Dubé, 1920b).*

---

33. Il est important de préciser le rang du seigneur Jean-Baptiste Côté, puisqu'ils ont été cinq à se prénommer ainsi de 1711 à 1920.

Toujours selon Dubé, Bertrand aurait illégalement acheté les fiefs des cohéritiers de Jean-Baptiste (IV) et Barthélémy Côté, grâce à l'incertitude qui planait toujours sur les droits réels de ceux-ci à l'égard de ces fiefs. Finalement,

---

*[L]'influence de Louis Bertrand et la crainte qu'il inspirait étaient telles que du 16 au 30 novembre 1820[,] tous les habitants de la seigneurie, même ceux qui possédaient des fiefs importants[,] reconnurent Louis Bertrand comme seigneur[,] à titre emphytéote, de Barth. Côté (Dubé, 1920b).*

Cette reconnaissance, Dubé l'attribue au papier terrier réalisé par Louis Bertrand au nom de Barthélemy Côté, papier terrier qu'il qualifie d'ailleurs d'illégal<sup>34</sup>. Selon cette version, Bertrand, cet homme qu'il décrit comme « très intelligent et peu communicatif », à la « voix basse et tâtonnante » et possédant « une parole bien accentuée [qui] avait un certain cachet de persuasion », aurait exploité la division qui existait au sein de la famille Côté et l'incertitude de la situation pour accaparer les terres et le pouvoir à L'Isle-Verte (Dubé, 1920b).

Cette interprétation est certainement à prendre avec certaines réserves. Il faudrait effectivement contrevérifier les faits avancés par Dubé dans leurs moindres détails, notamment un procès lié à cette affaire qui s'est étendu jusque dans les années 1850. Cependant, Dubé soulève des événements qui ont été passés sous silence par la suite. Nous référons ici aux écrits de Marius Barbeau, à ceux de Robert Michaud et finalement à tous les textes qui entourent la reconnaissance patrimoniale de la maison qui est associée à la famille Bertrand<sup>35</sup>.

---

34. À propos de ce papier terrier, Dubé dit qu'étant donné son illégalité, celui-ci n'a jamais été déposé aux autorités publiques. Selon lui, si Louis Bertrand avait déposé le papier terrier, les autorités auraient exigé des preuves de ses acquisitions et celles-ci auraient été invalidées. Dans son article, Dubé dit être en possession de ce terrier, qui aurait été réalisé par le notaire Joseph Ouellet. Dans les minutes de ce même notaire, on retrouve une note en troisième page des liminaires concernant ce papier terrier : « Le papier terrier de [Barthélemy] Côté, seigneur de L'Isle-Verte, contenant 60 déclarations (n° 813-mai 1821), ne s'est pas trouvé parmi les minutes de Mtre Joseph Ouellet déposées au bureau du protonotaire, district de Kamouraska. J'ai vu une copie du terrier de [Barthélemy] Côté (comportant une soixantaine de déclarations) entre les mains de sieur Philippe Dubé, ancien navigateur de L'Isle-Verte dans l'hiver 1917 (décédé à Mont-Joly en mars 1926). » Cette note est suivie des initiales Louis J.P. (BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, Répertoire).

35. Nous avons fait référence à la maison Louis-Bertrand dans l'avant-propos. Nous y référons le lecteur, de même qu'aux publications qui y sont mentionnées.

Robert Michaud, qui s'est lui-même inspiré des écrits de R.-P. Dubé pour relater le débarquement de Louis Bertrand à L'Isle-Verte, n'a pas manqué de souligner qu'« [o]n ne peut lire sans esprit critique les écrits de R.P. Dubé [...] » (Michaud et Fillion, 1978, p. 172).

Tout en rétablissant l'honneur de son ancêtre<sup>36</sup>, Robert Michaud s'est efforcé de démontrer que le climat de tension et d'opportunisme entre Louis Bertrand et la famille Côté n'a jamais existé. Dans *L'Isle-Verte vue du large*, il rend un vibrant hommage à la famille Côté, dont il décrit la trajectoire avec beaucoup d'attention. Le premier seigneur Côté

---

*[...] appartient au groupe, relativement restreint, des hommes qui ne laissent pas le monde inchangé. Son arrivée à L'Isle-Verte marque le commencement d'une nouvelle étape dans la longue histoire de la paroisse. L'ère de développement agricole qu'il inaugurerait définitivement en 1711 dure encore (Michaud et Fillion, 1978, p. 131).*

Les dernières générations de Côté associées à l'histoire seigneuriale ne sont pas que « les dignes descendants de leurs valeureux ancêtres, mais aussi [...] les intermédiaires nécessaires entre deux époques » (Michaud et Fillion, 1978, p. 189). Quant à Louis Bertrand, il est au cœur de cette « ère nouvelle » qui débute à L'Isle-Verte, comme partout ailleurs, en rompant avec le régime seigneurial. Finalement, Michaud cherche des signes d'amitié entre les deux familles, en guise de réconciliation historique. Il se réfère à la rédaction du dernier testament de Louis Bertrand, daté du 21 septembre 1864, et souligne la présence de Jean-Baptiste Côté (V), fils de Barthélemy et dernier représentant de la lignée seigneuriale : « Le choix ne fut pas l'effet du hasard. Les deux personnages représentent les deux types d'hommes qui mirent plus de trois siècles à édifier notre paroisse : les agriculteurs et les commerçants » (Michaud et Fillion, 1978, p. 218).

---

36. Nous rappelons ici que Robert Michaud est l'arrière-petit-fils de Louis Bertrand.

Dans un autre ouvrage, rédigé en 1985, *La mousse de mer*, l'auteur évoque l'acte de donation réalisé entre Jean-Baptiste Côté et son fils Barthélemy :

---

*L'acte de donation, en date du 22 février 1813, porte le nom de Louis Bertrand, l'un des témoins : ces hommes ne sont pas des antagonistes, comme on l'a cru. C'est donc avec le nouveau seigneur, Barthélémy Côté, que Louis Bertrand entre en négociation (Michaud, 1985, p. 20).*

Nous avons tenté ici de présenter les deux versions proposées par des historiens locaux, qui possèdent tous deux un attachement particulier pour L'Isle-Verte et des liens avec les familles Côté et Bertrand. Pour notre part, nous ne prenons pas position en faveur de l'une ou l'autre de ces deux versions. Sans doute possèdent-elles chacune leur part de vérités et d'erreurs, et surtout peut-être plusieurs omissions, volontaires ou involontaires. Nous préférons présenter en complément le point de vue d'un historien qui a étudié de façon élargie la situation des seigneurs résidents depuis la Nouvelle-France jusqu'à l'abolition du régime seigneurial. Son analyse du cas de la famille Côté et du passage de la seigneurie de L'Isle-Verte aux mains de Louis Bertrand est certainement incomplète elle aussi. Cependant, Benoît Grenier propose un portrait plus global de la réalité de la région à cette époque, ainsi que de la situation des différents acteurs en cause.

Grenier classe les seigneurs Côté dans une catégorie de seigneurs dits « petits roturiers », en comparaison des nobles ou des bourgeois, qui se caractérisent pour le premier groupe par une appartenance à l'aristocratie, et pour le second par l'accumulation de fonctions telles que député, marchand ou médecin. Les « petits roturiers » sont essentiellement des individus issus des classes populaires, soit de l'artisanat ou de la paysannerie. Dans le cas de la famille Côté, l'origine paysanne semble être la plus plausible. L'acquisition d'une seigneurie aurait permis à ses membres d'accéder à un certain statut social (Grenier,

2005, p. 95-96). Néanmoins, le rayonnement du statut seigneurial détenu par la famille Côté demeure marginal face au reste de la colonie et s'affirme essentiellement à l'est de Rivière-du-Loup. Le repli de la région sur elle-même est démontré par le nombre d'alliances matrimoniales entre les trois familles seigneuriales établies à l'est de la Côte-du-Sud : au XVIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs mariages sont célébrés entre des membres de la famille Côté de L'Isle-Verte, de la famille Rioux des Trois-Pistoles et de la famille Lepage de Rimouski (Grenier, 2005, p. 247)<sup>37</sup>.

Benoît Grenier s'est attardé à la capacité de signer des seigneurs et de leurs fils afin de comprendre les conditions de vie et la situation de ces seigneurs roturiers. Il note que sur les cinq générations de Côté observées ayant détenu le titre seigneurial, 7 fils et filles de seigneurs savaient signer, alors que 19 d'entre eux en étaient incapables. La situation est à son point le plus critique au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle, alors qu'aucun des huit enfants du seigneur Côté ne peut signer à l'occasion de son mariage, à l'instar de leur père. L'éloignement, l'isolement, la dispersion des habitations et l'absence de services éducatifs sont probablement les principales causes de cette situation (Grenier, 2005, p. 178-180).

L'analphabétisme aurait aussi joué un rôle dans le passage de la seigneurie de L'Isle-Verte aux mains de Louis Bertrand, comme l'a suggéré Benoît Grenier :

---

*Nous avons abordé la question de l'analphabétisme qui caractérise certaines familles seigneuriales, incapables de signer contrats et actes de mariage. Nous avons alors lié ce phénomène à la difficulté grandissante d'assurer la gestion d'une seigneurie, notamment à L'Isle-Verte. Sans instruction, incapables même de signer leur nom, les seigneurs et leurs enfants, dans cette seigneurie éloignée [...] sont confrontés à une notabilité instruite, notamment celle venue d'ailleurs, qui sait manier la plume et davantage. [...] Ce paradoxe de seigneurs peu ou pas scolarisés devant des notables de*

---

37. On peut aussi noter le fait que ces trois familles ont acquis leur seigneurie respective de façon similaire, soit par l'échange des terres qu'elles possédaient à l'île d'Orléans contre « une seigneurie éloignée non défrichée » (Grenier, 2005, p. 245).

*plus en plus alphabétisés, soulève à nouveau la difficulté à préserver la position sociale dominante au sein de la collectivité locale. Sans vouloir supposer une quelconque conspiration de la plume des notables contre la charrue des seigneurs résidants, il est évident que l'absence d'instruction a contribué à la perte de la propriété seigneuriale pour certaines familles. À L'Isle-Verte, la venue du marchand Louis Bertrand et l'accaparement par celui-ci de nombreuses fonctions prestigieuses qui lui conféraient une autorité locale indéniable [ne sont pas] pas sans rapport avec le fait que les seigneurs Côté lui aient abandonné la gestion seigneuriale, puis la seigneurie elle-même (Grenier, 2005, p. 395-396).*

À propos des possibilités d'ascension sociale et plus particulièrement de l'accession des seigneurs à la notabilité, Grenier souligne que la détention d'un titre seigneurial était un moyen de s'élever dans la hiérarchie sociale. Par ailleurs, l'avènement d'une nouvelle élite locale en provenance de l'extérieur est un phénomène présent tout au long de l'histoire seigneuriale. Bien souvent, ces individus tentaient de tisser des liens avec les familles seigneuriales locales afin de se hisser vers la notabilité. Inversement, certains seigneurs roturiers sont parvenus à intégrer les rangs de la notabilité en s'alliant aux nouvelles élites. Traditionnellement, cette volonté de rapprochement et une manifestation d'amitié se traduisaient, par exemple, par des alliances matrimoniales. Ce ne fut cependant pas le cas entre les familles Côté et Bertrand. On assiste plutôt à un effacement de la famille Côté face à l'investissement des pouvoirs locaux par Louis Bertrand (Grenier, 2005, p. 388 et 535-536).

Finalement, Grenier a pu constater que des huit contrats de mariage passés par la famille Côté à la suite de l'arrivée de Louis Bertrand, seul le mariage de Marie-Rosalie Côté en 1819 mentionne la présence de ce dernier, précisant qu'il est l'ami de l'époux. Ce qui pousse l'auteur à proposer la conclusion suivante : « De tels indices laissent supposer que l'accaparement des charges honorifiques et économiques locales, puis de la seigneurie même, par le sieur Bertrand, fut sans doute vécu douloureusement par les seigneurs Côté » (Grenier, 2005, p. 439-440).

## 5. La rencontre entre deux mondes

Même s'il reste délicat de trancher dans ce débat historiographique à propos de l'attitude de Louis Bertrand à l'égard de la famille Côté, nous avons constaté que l'arrivée à L'Isle-Verte de Louis Bertrand suit de quelques années le décès de Jean-Baptiste Côté (III), survenu en 1809. Quatre actes notariés nous permettent de saisir rapidement la situation de ses héritiers. Le tout se joue en trois jours au cours du mois de mars 1809. Tout d'abord, grâce à l'inventaire après décès du défunt, on apprend que les droits seigneuriaux sont méconnus par la famille :

---

*[...] que ledit feu Sr Jean Bte Côté comme seigneur primitif de la susdite Seigneurie Lisle Verte pouvait avoir en son vivant sur [...] la susdite seigneurie contenant en front trois lieues sur deux lieues de profondeur lesquels droits de fiefles parties ne peuvent nous déclarer [...] tant qu'à présent a ce qu'il consiste avec tous les droits y attaché[s] tant en arrérages que pour l'avenir. Lesquels arrérages tant par rente que par [...] ne peuvent pareillement nous déclarer [...] de ce requis par ledit notaire mais qu'il[s] promette[n]t découvrir [et] rendre compte ainsi que de droit<sup>38</sup>.*

Deux jours plus tard, le 8 mars 1809, Jean-Baptiste Côté (IV) faisait rédiger une procuration donnant à son fils Barthélemy tous les pouvoirs pour gérer en son nom la seigneurie de L'Isle-Verte dont il venait tout juste d'hériter :

---

*[...] ensemble de moulin à eau à farine en recevoir tous les droits y attachés [à] l'avenir ainsi que tous les arrérages dus et ce tant avant ce jour d'hui, y contraindre les débiteurs pour toutes voies de droit et de tous paiements tant d'arrérages qu'à l'avenir [...] concéder les terres en fief à tel prix et charge qu'il trouvera bon être [...] tels titres ou contrats, billets et autres actes quelconques, affermer le moulin pour tel prix qu'il trouvera convenable [...]<sup>39</sup>.*

---

38. BAnQ, greffe d'Augustin Dionne, CN104, S20, inventaire des biens de la communauté qui a été entre feu Jean-Baptiste Côté Écuyer seigneur de l'isle verte et Dame Marie-Scholastique Levasseur, 6 mars 1809.

39. BAnQ, greffe d'Augustin Dionne, CN104, S20, procuration générale par Jean-Baptiste Côté Écuyer seigneur de l'isle verte au sieur Barthélemy Côté son fils, 8 mars 1809. Robert Michaud attribue cette procuration à la maladie qui aurait rendu Jean-Baptiste (IV) inapte à administrer la seigneurie (Michaud et Filion, 1978, p. 170). Par ailleurs, Michaud relate aussi que le 22 février 1813, Jean-Baptiste Côté (IV) fait donation entre vifs à son fils Barthélemy de la seigneurie. Nous n'avons cependant pas trouvé cet acte et nous ne connaissons par conséquent pas les clauses qui y sont contenues. Cependant, nous notons la présence de Jean-Baptiste Côté (IV) lors des baux du moulin banal et de la seigneurie à Louis Bertrand en 1818 et 1819.

Le même jour a lieu l'accord de partage des biens immobiliers issus de la succession de Jean-Baptiste (III). On y apprend que le domaine seigneurial, encore indivis, n'est plus constitué que de quatre arpents de terre de front sur la profondeur de la seigneurie, soit deux lieues. Ces quatre arpents sont situés tout juste à l'est de la rivière Verte. Le partage de la terre seigneuriale est effectué selon la coutume, soit en divisant le bien en deux lots attribués par tirage au sort. L'un de ces lots devait revenir au fils issu de l'union de Jean-Baptiste Côté (III) et de sa première épouse, soit Jean-Baptiste Côté (IV), celui-là même qui aurait accueilli Louis Bertrand lors de sa première visite à L'Isle-Verte. Le second devait revenir à la veuve, qui à son tour s'engageait, en vertu du testament de son époux, à diviser la terre entre ses deux autres fils, Zacharie et Gabriel, au moment de son décès.

Au total, Jean-Baptiste (IV) obtient les trois arpents les plus à l'est. Deux arpents reviennent tout d'abord à Jean-Baptiste (IV) comme fils aîné issu du premier mariage de son père, donc de la succession de sa mère, déjà décédée depuis plusieurs années. Le troisième arpent lui revient de la succession immédiate de son père, Jean-Baptiste (III). Quant à la communauté, elle conserve un arpent de terre, soit celui borné à l'ouest par la rivière Verte. C'est Marie-Scholastique Levasseur, la veuve de Jean-Baptiste (III), qui est alors tutrice des deux fils mineurs issus de leur union, Zacharie et Gabriel. À la mort de leur mère, il est convenu que l'arpent de la communauté sera divisé entre eux. Et c'est de ceux-ci que Louis Bertrand achètera les parts de moulin banal et les fiefs. La famille Côté ignorait donc la nature exacte de ses droits seigneuriaux. Toutes les informations en notre possession tendent à confirmer que les seigneurs Côté n'avaient concédé que très peu de terres. En fait, il est fort probable que les

seigneurs Côté n'aient pas réclamé de grosses sommes liées aux cens et rentes à leurs censitaires. Par contre, ils devaient probablement des arrérages à la Couronne, d'une valeur inconnue.

Le partage de 1809 représente un moment clé dans le morcellement du bien familial. Lorsque Louis Bertrand entreprend d'acquérir des terres, la seigneurie est déjà fragmentée en plusieurs fiefs<sup>40</sup>. Il s'agit du résultat des différents partages entre les enfants qui se sont succédé depuis le décès du premier Jean-Baptiste Côté en 1736. À cela s'ajoutent un certain nombre de terres concédées ou vendues à quelques colons qui se sont installés au fil du temps<sup>41</sup>. Mais il apparaît, d'après les sources disponibles, que si les terres ont été divisées, les droits seigneuriaux sont toujours, sinon totalement du moins partiellement, demeurés en commun. Bien que tous deux en arrivent à des conclusions différentes sur le déroulement des événements, tant R.P. Dubé que Robert Michaud rapportent que les droits sur la rivière Verte, l'île Verte, les îlets et les battures, demeureraient une propriété commune et non divisée entre les différents enfants du premier Jean-Baptiste Côté (Michaud et Filion, 1978, p. 146). Lorsque Louis Bertrand arrive à L'Isle-Verte, l'acquisition de ces droits aura un tout autre sens, pour un homme au fait de l'exploitation des ressources et de leur potentiel économique. Afin de se garantir l'accès aux ressources, Bertrand devra acquérir « à la pièce » toutes les parts de droits. D'ailleurs, nous serons aussi à même de constater que les droits associés à la tenure seigneuriale n'étaient pas très bien connus par les propriétaires de fiefs. Ces événements se passent alors que le régime seigneurial est remis en

---

40. Il est de mise de préciser ici le sens entendu par le terme « fief », qui fait référence à une subdivision de la seigneurie initiale par succession, et non par concession. Dans les actes notariés, il est généralement fait mention de « terre en fief » ou de « terre détenue en fief », pour signifier que des droits seigneuriaux successoraux y sont associés. Cette clarification est nécessaire afin de ne pas confondre le sens que pouvait avoir le fief lorsqu'il était donné en concession par un seigneur, se constituant alors en arrière-fief, comme l'ont déjà défini Courville et Labrecque (Courville et Labrecque, 1988, p. 9).

41. R.P. Dubé rapporte qu'en 1809, il n'y aurait eu que quatre titres de concessions et autant de titres nouveaux (Dubé, 1920a).

cause et que le gouvernement envisage la récupération de tous les droits seigneuriaux qui demeurent impayés depuis la Conquête. Il y a fort à penser que ces circonstances aient pris au dépourvu la famille Côté.

Il importe toutefois de situer cette manœuvre dans son contexte historique, alors que la colonisation des territoires périphériques connaît une poussée sans précédent, et que celle-ci s'accompagne de changements majeurs sur les plans économique, politique et social. D'autres études de cas permettraient de vérifier comment ce passage s'est effectué à différents endroits. Néanmoins, l'état des connaissances actuelles sur la modernisation économique et politique du Bas-Canada au XIX<sup>e</sup> siècle a permis d'observer que l'instruction et la présence de relations avec le centre de la colonie, où les activités financières se développaient, étaient des facteurs qui avantageaient le positionnement des individus. À L'Isle-Verte seulement, il apparaît que Régis Garon aurait usé des mêmes types de stratagèmes.

Les interprétations locales concernant l'arrivée de Louis Bertrand et ses rapports avec la famille Côté ont soulevé la question des droits seigneuriaux et des incertitudes qui pouvaient planer à leur sujet. Jusqu'à maintenant, on ignorait que Bertrand avait aussi développé ses affaires dans le secteur des Trois-Pistoles. Ou alors, personne n'avait cru pertinent de le porter à l'attention des lecteurs. En plus de bonifier tout simplement notre connaissance des activités de Louis Bertrand, nous pouvons constater que l'ambiguïté sur les droits accompagnant la propriété seigneuriale, et surtout peut-être sur la valeur de ces droits en vue de mener des activités commerciales, était probablement répandue parmi les seigneurs locaux, dans l'ensemble peu instruits<sup>42</sup>. Du moins, l'extension des activités de Louis Bertrand à Trois-Pistoles nous éloigne un peu de l'image d'une machination ciblée à l'égard de la famille Côté. Il y a plutôt apparence d'un contexte propice au développement des affaires commerciales sur la base des droits seigneuriaux.

---

42. Paul Rioux, de qui Louis Bertrand a reçu une renonciation de ses droits sur une partie de la rivière des Trois-Pistoles, savait toutefois signer.

La conversion d'une concession en vente tend aussi à démontrer que les propriétaires n'avaient pas une très bonne connaissance des droits qu'ils possédaient sur leur propre terre. La suite tendra à confirmer ce phénomène. Louis Bertrand a certainement su reconnaître cette situation et sans doute en tirer profit. Cependant, il y a lieu d'y voir une circonstance relevant de la conjoncture. L'éloignement, le peu d'instruction des seigneurs et la transmission des terres selon la Coutume depuis près d'un siècle parmi les membres d'une même famille, qui n'a cessé de s'élargir et de se ramifier, sont des composantes qui ont permis de créer un environnement propice aux aspirations d'un jeune entrepreneur ambitieux. Il ne faut toutefois pas oublier que Louis Bertrand était sans aucun doute soumis au régime commercial des grands négociants avec qui il faisait des affaires à Québec ou ailleurs. Bien que cet aspect demeure difficile à cerner, puisque le corpus des actes notariés ne permet pas d'accéder à toute l'information nécessaire, il apparaît que Louis Bertrand devait être en compétition avec d'autres individus, tels que Régis Garon, pour l'acquisition des droits seigneuriaux. Si Bertrand n'avait pas été là pour développer son entreprise, il y a fort à penser qu'un autre individu, peut-être guidé par d'autres motivations, aurait saisi l'occasion qui se présentait à L'Isle-Verte. À la vue du potentiel que recelait l'endroit, ses intérêts personnels et ceux du développement de la région ont certainement dû se rencontrer.



Il demeure difficile de déterminer clairement par quels moyens Louis Bertrand s'est établi comme marchand à L'Isle-Verte et y est parvenu, en quelques années à peine, à se tailler une place de choix au sein de la communauté. Il y aurait lieu ici de mener une analyse de réseau et un examen de ses activités financières. On peut supposer que les contacts personnels et les moyens d'obtenir du crédit ont influencé le démarrage de ses affaires à L'Isle-Verte. Les liens établis avec Pierre Robichaud, dès 1816, font foi de la valeur du réseau local. En effet, Louis Bertrand a échangé un site stratégique, la chute et l'emplacement

à moulin, contre une terre qu'il donne en douaire à sa future épouse. Ce même Pierre Robichaud agit à titre de témoin lors de la rédaction de l'acte notarié concluant l'union de Louis Bertrand avec Appoline Saindon. Bertrand et Robichaud passeront ensemble d'autres transactions devant le notaire, comme nous le verrons plus loin. La succession des actes notariés nous laisse présumer que Louis Bertrand organisait son entreprise avec soin. Nous pensons à la façon dont il acquiert le moulin banal, ou encore comment il parvient à obtenir des droits d'aussi loin que Rimouski. Il n'aurait pas pu planifier ce genre de transactions sans s'allier à certaines personnalités locales.

La question des sources de financement est aussi un aspect important de son établissement. On constate que Louis Bertrand paie presque entièrement en argent comptant la majorité des 21 acquisitions foncières qu'il réalise de 1812 à 1820 (10 achats de fiefs; 8 achats de terres; 3 échanges comportant une soulte). À deux occasions seulement, il ne paie pas entièrement le vendeur et contracte une dette qu'il s'engage à honorer à l'intérieur d'un mois dans un cas et de six mois dans l'autre. S'y ajoute l'achat de la goélette, qu'il doit payer entièrement dans les quatre mois qui suivent la date de l'acte notarié. Force est de constater que Louis Bertrand possédait des entrées d'argent suffisantes pour assurer le paiement comptant de ses transactions, ou bien qu'il avait accès à du crédit auprès de plus gros négociants, de Québec ou d'ailleurs<sup>43</sup>.

Dans cette première phase d'établissement, Louis Bertrand fait surtout des acquisitions. La revente des fiefs demeure inexpliquée. Les deux fiefs vendus par Bertrand sont payés entièrement par les acquéreurs, ce qui laisse présumer que ces derniers étaient aussi des

---

43. Les travaux de Claude Pronovost sur la bourgeoisie marchande en milieu rural au nord de Montréal ont abordé cette question du financement lors du démarrage des activités commerciales. Selon cet auteur, les sources de financement pouvaient être de nature soit intrarégionale, soit extrarégionale. Mais les sources de financement intrarégionales ne se mettent véritablement en place que lorsqu'une région atteint un certain taux de développement économique (Pronovost, 1998, p. 75-81). Il est, en effet, peu probable que Louis Bertrand ait trouvé des sources de financement à L'Isle-Verte même. La connaissance de ses relations avec des négociants de Rivière-Ouelle, où il a séjourné, ou de Québec, d'où il est originaire, serait à approfondir.

gens d'une certaine importance, ou du moins détenant des moyens financiers. L'un d'eux, Régis Garon, est bien connu pour avoir acquis la partie ouest de la seigneurie de L'Isle-Verte, mais nous ne savons rien de l'agriculteur Antoine Ouellet. Finalement, nous entrevoyons à travers un acte de vente un facteur qui contribuera certainement à constituer la fortune de Louis Bertrand. Le 13 mars 1820, celui-ci vend une terre qu'il possède depuis 1817 à Antoine Lavoie. Ce dernier s'engage à payer la terre en 3 versements étalés sur autant d'années, avec des intérêts de 6 pour cent<sup>44</sup>. Cette pratique deviendra courante par la suite. À plus long terme, Louis Bertrand réalisera certainement des profits intéressants grâce au domaine foncier.

Cette première partie de la trajectoire de Louis Bertrand nous permet de constater qu'une part de mystère entoure toujours les origines de ce personnage et son arrivée à L'Isle-Verte. Les sources disponibles ne permettent pas de vérifier tous les faits qui ont été rapportés et qui ont donné lieu à des interprétations parfois divergentes. Les actes notariés nous démontrent cependant que Louis Bertrand se lance rapidement en affaires. Cet élan s'appuie sur des rapports évidents avec la bourgeoisie d'affaires de Québec et s'accompagne d'une intégration sociale au milieu régional. Dès ses premières années d'activités, on observe les principaux moyens par lesquels Bertrand fondera son entreprise : l'acquisition de nombreuses terres, dont plusieurs dites « en fief », accompagnées de droits seigneuriaux successifs, l'exploitation de petits moulins à scie, ainsi que la vente de terres à crédit. Au fil de ces premières transactions, on voit se mettre en place le jeu d'une tension représentative des changements socioéconomiques du XIX<sup>e</sup> siècle.

---

44. BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, vente par Louis Bertrand à Antoine Lavoie, 13 mars 1820.





C H A P I T R E

# 3

## LA MISE EN PLACE DES AFFAIRES (1821-1849)

**D**ans ce chapitre, nous traiterons de la période la plus active de la vie de Louis Bertrand, qui s'étale de 1821 à 1845-1850. Les cinq dernières années font office de période transitoire, au cours de laquelle les fils de Bertrand font leur entrée en scène. Au chapitre 2, le contexte de l'arrivée et de l'établissement, caractérisé par un nombre restreint d'actes notariés, a permis d'étudier presque en totalité les pièces recensées. À partir de 1821, la multiplication des transactions nous oblige à privilégier une analyse plus générale des activités de Louis Bertrand. La linéarité de la narration doit parfois être interrompue au profit d'une mise en parallèle de différentes activités, ce qui permet d'en saisir la portée sur sa trajectoire.

Mais avant même d'entreprendre une analyse en profondeur des activités de Bertrand, il fallait préciser la chronologie des événements afin de voir s'il se dégagait des traits généraux ou des points saillants dans le parcours du personnage. À partir du corpus principal des transactions foncières recensées dans les greffes de notaire, nous avons pu esquisser une certaine trame des événements (Figure 8, p. 68-69). Dans un premier temps, on voit clairement que se succèdent trois grandes phases d'activités. Celle de l'établissement de Louis Bertrand, que nous avons développée au chapitre précédent, puis celle de la mise en place des affaires, et finalement le temps de la transition annonçant la succession. Les activités foncières s'intensifient à partir de 1821 pour se maintenir jusqu'en 1858. La majorité des années au cours de cette période sont ponctuées par une dizaine de transactions. Certaines années sont néanmoins plus calmes, comme de 1830 à 1835. Finalement, on constate que de 1816 à 1840, Louis Bertrand réalise surtout des acquisitions, après quoi les ventes sont plus nombreuses.

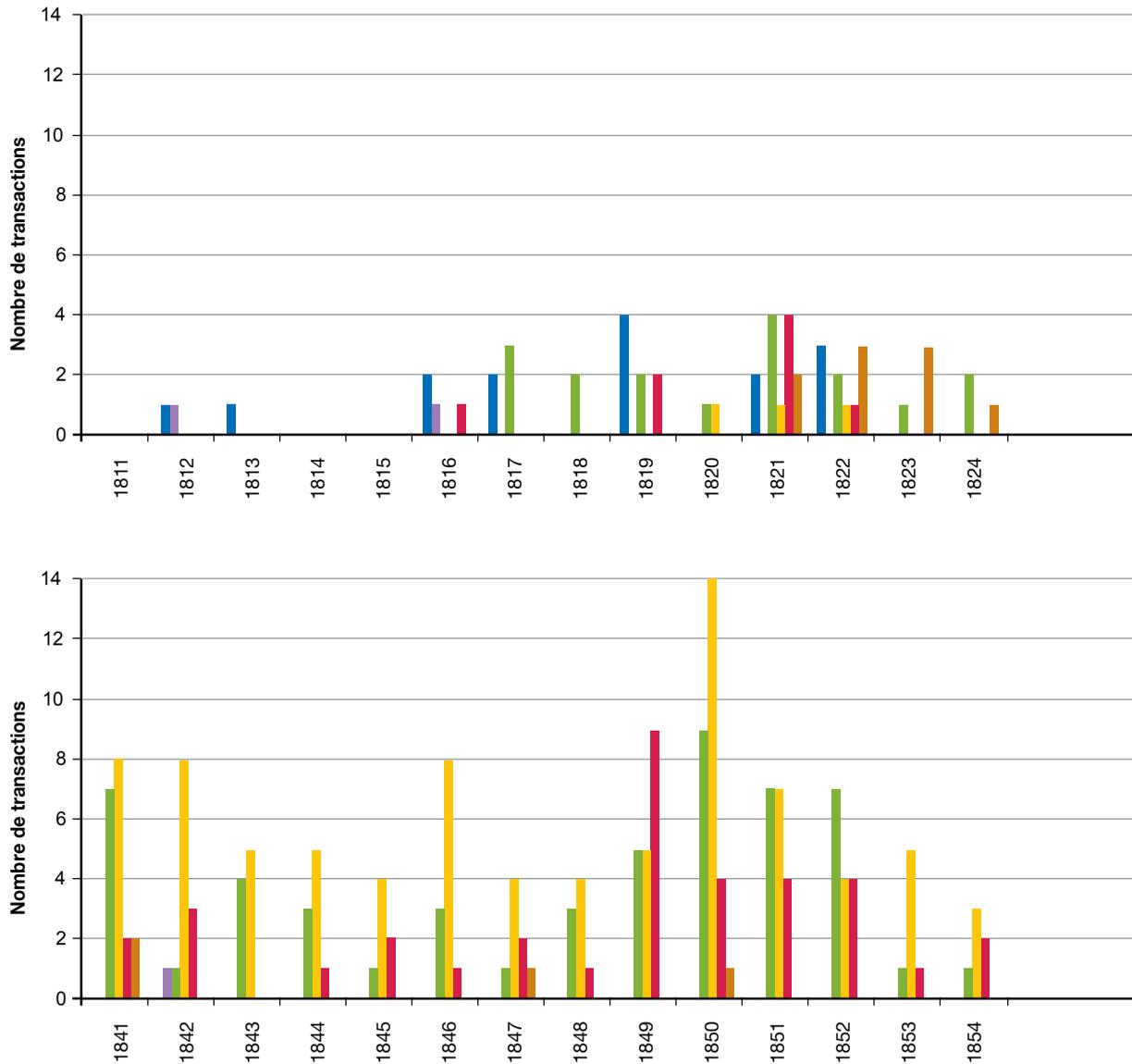
Il appert que Louis Bertrand va acquérir un total de 26 fiefs, soit des terres accompagnées de droits seigneuriaux, entre 1812 et 1840. De ces fiefs, il n'en revendra que deux, au tout début de son installation, soit en 1812 et 1816, et conservera tous les autres. Après l'acquisition de fiefs, Bertrand entreprend de concéder des terres à partir de 1822. Les concessions atteignent un sommet en 1829. Au total, Louis Bertrand a concédé 35 censives, accomplissant par ce geste ses devoirs seigneuriaux. Dans ce chapitre, le contexte plus global de la propriété seigneuriale à L'Isle-Verte sera abordé, ce qui nous permettra de comprendre par quels moyens Louis Bertrand est devenu propriétaire d'aussi grandes superficies et dans quelles circonstances il entreprend de concéder des censives. En effet, l'acquisition de la seigneurie de L'Isle-Verte s'est réalisée de façon plus complexe que par le simple achat de cette dernière en 1849. Parallèlement à ses activités foncières en cadre seigneurial, Louis Bertrand acquiert de nombreuses terres en censives à partir de 1817. Le rythme de ses achats se dessine en dents de scie, atteignant un sommet au cours des

années 1837-1838. Mais Louis Bertrand ne fait pas qu'acquérir des terres: il en revend presque autant. Au total, entre 1811 et 1871, il a réalisé 158 transactions d'acquisition et 163 transactions de vente<sup>1</sup>. Le surnombre des ventes peut s'expliquer par la quantité d'unités foncières comprises dans chacune des transactions, ou encore par la superficie des terres. En effet, il arrive qu'un acte notarié comprenne plusieurs transactions. Il est aussi possible que Louis Bertrand ait divisé des terres de très grande superficie en parcelles qu'il a ensuite revendues<sup>2</sup>. Finalement, en plus des acquisitions et des reventes de terres, Louis Bertrand procède à un grand nombre d'échanges, soit 68 entre 1819 et 1860.

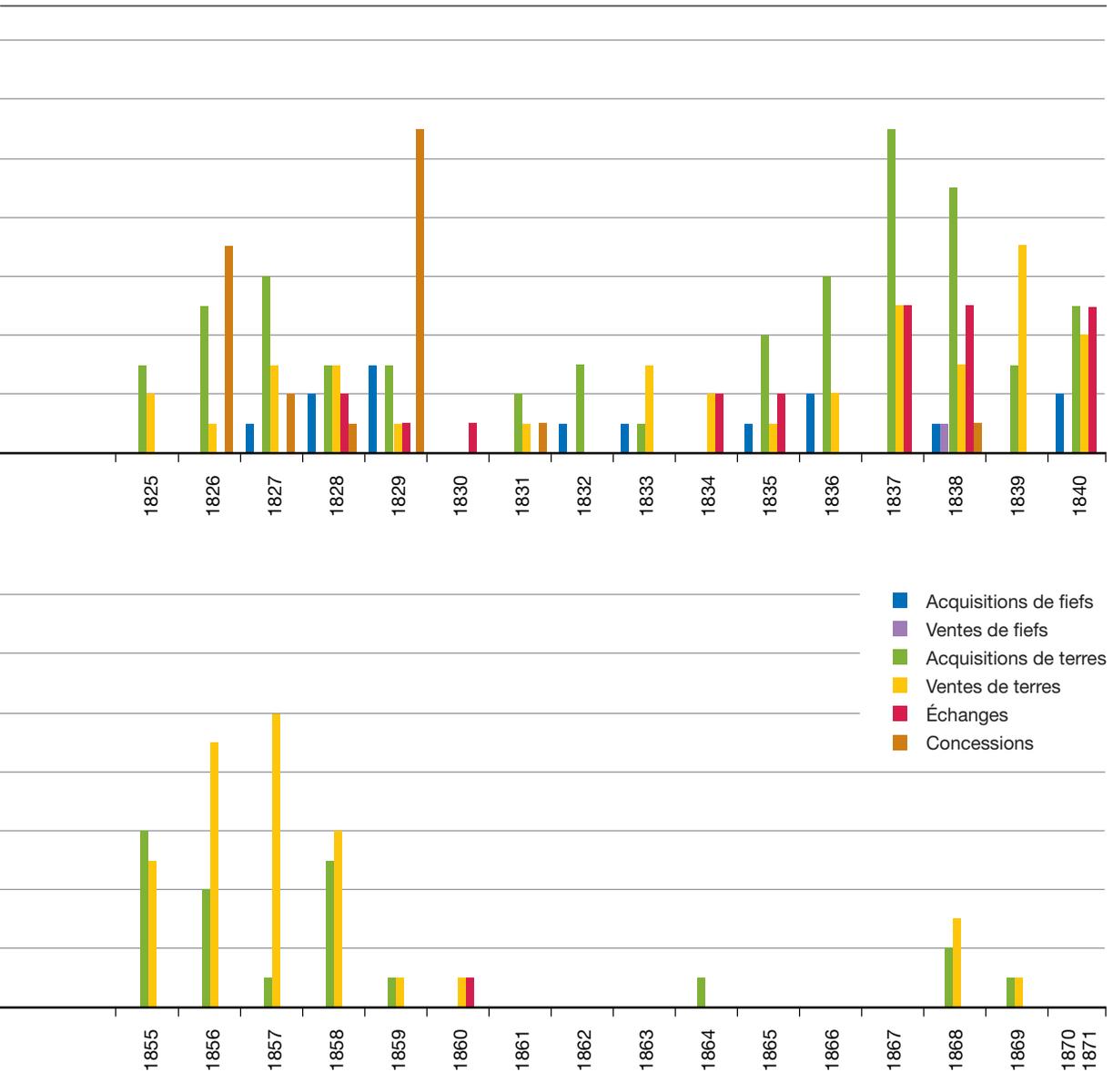
Dans un second temps, on décèle au fil de cette chronologie les orientations que prendront ses stratégies foncières. En effet, il semble que Louis Bertrand ait acquis certaines terres en guise de « valeurs sûres », surtout des fiefs, qu'il a précieusement conservés. Ces terres, en plus de lui permettre de mener des activités d'exploitation, représentent un patrimoine considérable qu'il pourra ensuite léguer à ses fils. En 1840, Bertrand a complété l'acquisition de terres en fief à L'Isle-Verte. Les fondements de son patrimoine sont ainsi constitués bien avant l'acquisition des droits seigneuriaux primitifs, qui a lieu en 1849. Nous verrons aussi que le ralentissement significatif de ses activités à la fin des années 1850 est directement lié au processus de succession qui s'engage alors en faveur de ses fils. D'autre part, Bertrand semble avoir possédé un volume de terres qui lui permettait

- 
1. Afin d'alléger la lecture, nous utilisons les termes « acquisition » et « vente » pour distinguer les transactions pour lesquelles Louis Bertrand agit à titre d'acquéreur ou de vendeur. Dans les sources notariées, la véritable nature juridique des transactions est cependant toujours une vente.
  2. Nous n'avons pas pris en compte la différence entre les terres et les terrains en raison de l'ambiguïté qui peut s'insérer dans la dénomination des unités foncières par les notaires. Il semble qu'une « terre » est une unité foncière d'une superficie de 84 arpents ou plus, soit généralement décrite comme contenant au moins 2 arpents de front par 42 arpents de profondeur. Cependant, certains terrains sont presque aussi grands que les terres, alors que les terres possèdent parfois moins de 84 arpents carrés. De plus, plusieurs échanges ou ventes comprennent souvent les deux types d'unités foncières.

FIGURE 8. Transactions de Louis Bertrand : 1811-1871



Source: Maude Flamand-Hubert, 2010.



de « faire des affaires ». En effet, le nombre plus élevé de reventes nous permet de croire que les transactions foncières étaient en soi une forme d'activité économique et commerciale.

Au final, l'analyse sérielle fournit un indice précieux. Nous avons effectivement été à même de constater que certains temps forts apparaissent dans la trajectoire de Louis Bertrand, et que certaines activités dominent selon les périodes. Ces repères deviennent autant de pistes à approfondir nous permettant de mieux cerner les enjeux qui formaient l'environnement dans lequel Louis Bertrand évoluait.

## 1. L'acquisition des fiefs et des droits seigneuriaux

Grâce à l'aveu et dénombrement que fait produire Louis Bertrand en 1830, nous sommes à même de tracer un portrait de ses possessions acquises jusqu'en 1828. Ce document a permis d'inclure dans notre analyse un maximum de fiefs, même ceux dont nous n'avons pas pu retrouver les actes d'acquisition<sup>3</sup>. Nous avons ensuite complété ces données à l'aide des transactions notariées que Louis Bertrand a réalisées par la suite jusqu'en 1849<sup>4</sup> (Tableau 1).

---

3. BAnQ, greffe de Pascal Dumais, CN104, S35, aveu et dénombrement, par Louis Bertrand à Sa Majesté G. IV, 6 mars 1830.

4. Nous n'avons pas inclus les fiefs revendus par Louis Bertrand, puisqu'au point de vue du nombre, les résultats demeuraient inchangés. De plus, il s'avère que toutes les reventes faites par Louis Bertrand concernent des fiefs dont l'acquisition n'apparaît pas, puisqu'ils ont été acquis devant le notaire Félix Chamberland, dont le greffe a brûlé.

TABLEAU 1. **Fiefs de Louis Bertrand en 1830\***

Description sommaire du fief**	Localisation	Superficie	Date d'acquisition
2 arpents 3 perches de terre de front sur 1,5 lieue de profondeur	2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> rangs (L'Isle-Verte)	289,8 arpents <sup>2</sup>	1828 ou avant
3 arpents de front sur 1,5 lieue de profondeur	2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> rangs (L'Isle-Verte)	378,0 arpents <sup>2</sup>	1828 ou avant
2 arpents de front sur 1,5 lieu de profondeur	2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> rangs (L'Isle-Verte)	252,0 arpents <sup>2</sup>	1828 ou avant
6 arpents de front sur 2 lieues de profondeur	1 <sup>er</sup> rang (L'Isle-Verte)	1008,0 arpents <sup>2</sup>	1828 ou avant
3 arpents et 1 perche de front sur 2 lieues de profondeur	1 <sup>er</sup> rang (L'Isle-Verte)	520,8 arpents <sup>2</sup>	1828 ou avant
1 arpent de front sur 2 lieues de profondeur	1 <sup>er</sup> rang (L'Isle-Verte)	168,0 arpents <sup>2</sup>	1828 ou avant
7 arpents 9 perches 16 pieds 9 pouces de front sur 2 lieues de profondeur	1 <sup>er</sup> rang (L'Isle-Verte)	1342,1 arpents <sup>2</sup>	1828 ou avant
1 arpent 3 perches de front sur 1 lieue de profondeur	3 <sup>e</sup> rang (L'Isle-Verte)	109,2 arpents <sup>2</sup>	1828 ou avant
1 arpent de front sur 2 lieues de profondeur	1 <sup>er</sup> rang (L'Isle-Verte)	168,0 arpents <sup>2</sup>	1828 ou avant
2 arpents de front sur 1 lieue de profondeur	3 <sup>e</sup> rang (L'Isle-Verte)	168,0 arpents <sup>2</sup>	1828 ou avant
<b>Total en 1828</b>		<b>4 403,9 arpents<sup>2</sup></b>	
1,5 arpent de front sur 1,5 lieue de profondeur	1 <sup>er</sup> rang (L'Isle-Verte)	189,0 arpents <sup>2</sup>	1829
Plus ou moins 3 arpents 4 perches de front sur 42 arpents de profondeur	4 <sup>e</sup> rang (L'Isle-Verte)	142,8 arpents <sup>2</sup>	1829
3,5 arpents de front sur 42 arpents de profondeur	4 <sup>e</sup> rang (L'Isle-Verte)	147,0 arpents <sup>2</sup>	1829
4 arpents de front sur 84 arpents de profondeur	3 <sup>e</sup> rang (L'Isle-Verte)	336,0 arpents <sup>2</sup>	1829
2 arpents 11 pieds 3 pouces de front sur environ 112 arpents de profondeur***	1 <sup>er</sup> -2 <sup>e</sup> rangs (Trois-Pistoles)	230,8 arpents <sup>2</sup>	1832
3 arpents de front sur 84 arpents de profondeur	3 <sup>e</sup> -4 <sup>e</sup> rangs (L'Isle-Verte)	252,0 arpents <sup>2</sup>	1833
1. Plus ou moins 2 perches 2 pieds de front sur environ 40 arpents de profondeur	1. 1 <sup>er</sup> rang (Trois-Pistoles)	8,5 arpents <sup>2</sup>	1835
2. Plus ou moins 2 perches 2 pieds de front sur 84 arpents de profondeur	2. 3 <sup>e</sup> -4 <sup>e</sup> rangs (Trois-Pistoles)	17,7 arpents <sup>2</sup>	

TABLEAU I. (suite)

Description sommaire du fief**	Localisation	Superficie	Date d'acquisition
3 perches 15 pieds 3 pouces de front sur 62 arpents ou environ de profondeur	Indéterminée (Trois-Pistoles)	62,1 arpents <sup>2</sup>	1836
2 perches 12 pieds de front sur plus ou moins 42 arpents de profondeur	1 <sup>er</sup> rang (L'Isle-Verte)	11,2 arpents <sup>2</sup>	1836
1,5 arpent moins 13 pieds de front sur 42 arpents de profondeur	4 <sup>e</sup> rang (L'Isle-Verte)	60,0 arpents <sup>2</sup>	1838
Indéterminé (terrain)	1 <sup>er</sup> rang (L'Isle-Verte)	Indéterminée	1840
2,5 arpents de front sur 42 arpents de profondeur	3 <sup>e</sup> rang (Trois-Pistoles)	105,0 arpents <sup>2</sup>	1840
<b>Total en 1840</b>		<b>5 966 arpents<sup>2</sup></b>	
2 arpents de front sur plus ou moins 40 arpents de profondeur	4 <sup>e</sup> rang (L'Isle-Verte)	80,0 arpents <sup>2</sup>	1841
2 arpents de front sur 40 arpents de profondeur	3 <sup>e</sup> rang (L'Isle-Verte)	80,0 arpents <sup>2</sup>	1847
1 arpent 4 perches et 12 pieds de front sur 21 arpents de profondeur	3 <sup>e</sup> rang (L'Isle-Verte)	30,8 arpents <sup>2</sup>	1849
<b>Total en 1849 (final)</b>		<b>6 156,8 arpents<sup>2</sup></b>	

\* Afin de connaître les superficies détenues par Louis Bertrand, nous avons dû effectuer une conversion des unités de mesure linéaire utilisées dans les actes notariés. Nous avons utilisé les unités de mesure françaises employées dans les actes notariés, soit la lieue, l'arpent, la perche et le pied français. Plus précisément pour la lieue, dont la définition pose parfois problème, nous avons retenu comme référence la lieue de 84 arpents (Darisse, 2002). Cette définition de la lieue est la plus logique, puisque la majorité des terres sont d'une profondeur de 42 arpents, et que la seigneurie de L'Isle-Verte comptait quatre rangs.

\*\* Nous avons arrondi les résultats au pied carré lors des calculs pour déterminer la superficie.

\*\*\* Cet acte notarié compte deux transactions. La superficie de l'une des deux terres est indéterminée puisque la description est libellée en ces termes : « contenant trois arpents de front sur la profondeur qu'il pourra se trouver à prendre par devant le chemin du Roi et à aller aboutir sur le bord de la côte à une talle de Bois Rouge » (BANQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, vente par Jean-Baptiste Larivé à Louis Bertrand, 16 février 1832). Nous savons cependant qu'il s'agit d'un terrain et non d'une terre, ce qui laisse entendre que la profondeur est de moins de 42 arpents.

Cette synthèse, qui demeure approximative en raison des données manquantes, nous montre que dès 1828, Louis Bertrand a acquis plus de 4 403 arpents, soit plus de 70 pour cent du total des superficies qu'il détient en fief en 1849. Nous constatons finalement qu'en 1840, l'acquisition des fiefs est pratiquement terminée. Bertrand

possède alors 5 966 arpents de terre à L'Isle-Verte, soit 21 pour cent de la seigneurie<sup>5</sup>. Comme à ses débuts, il continue d'acquitter la somme totale due au vendeur lors de chaque achat<sup>6</sup>.

Étonnamment, au recensement de 1831, Louis Bertrand déclare ne posséder que 1 932 arpents de terre en censives<sup>7</sup>. Au recensement suivant, en 1842, il déclare cette fois 1 340 arpents de terre occupés en fief<sup>8</sup>. La discordance entre les informations relevées dans les recensements et les résultats de nos recherches dans les actes notariés sont surprenantes au premier abord. Elle ne relève cependant peut-être que des difficultés classiques à arrimer les deux types de sources. Les commentaires critiques sur la production des recensements au XIX<sup>e</sup> siècle et sur leur utilisation abondent dans la littérature<sup>9</sup>. Outre la confusion qui peut exister à propos des unités de mesure, la localisation des terres n'est pas précisée dans les recensements. Les terres recensées étant associées au lieu de résidence du propriétaire, rien n'empêche qu'elles aient été situées dans une autre unité administrative. La définition des unités administratives elle-même pose certains problèmes, surtout avec l'apparition de nouvelles paroisses au XIX<sup>e</sup> siècle (Courville, 1983, p. 52 et 60). Afin de parvenir à expliquer l'incohérence des chiffres, il serait nécessaire de mener une enquête étendue et systématique dans les recensements et les actes notariés. Cela dit, l'écart est tel dans le cas de Louis Bertrand, soit de plusieurs milliers

---

5. La seigneurie de L'Isle-Verte est d'une superficie de deux lieues de front par deux lieues de profondeur, soit 28 224 arpents carrés.

6. Une vente fait exception. Cependant, il s'agit d'un cas négligeable, puisque Louis Bertrand s'acquitte néanmoins de plus du deux tiers du prix de vente (BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, vente par Alexis Lepage à Louis Bertrand, 31 juillet 1835).

7. Archives nationales du Canada, Recensements du Canada sur microfilms : 1831, Île-Verte (Rimouski), C-721.

8. Archives nationales du Canada, Recensements du Canada sur microfilms : 1842, Île-Verte (Rimouski), C-733.

9. Pour n'en nommer que quelques-uns, qui eux-mêmes dressent bien souvent un bilan de la question : Curtis, 2001 ; Morneau, 1999, p. 33 ; Courville, 1990, p. 259-262 ; Kesteman, 1985, p. 146. Cependant, les données qui ont trait à la démographie, à la production agricole, à la production manufacturière ou industrielle ont surtout retenu l'attention jusqu'à ce jour. Quant à la connaissance des superficies foncières, celle-ci demeure encore bien fragmentaire, à l'exception de certaines études de cas qui ont permis de mettre les sources en relation et de démontrer les limites de l'utilisation du recensement (Dessureault, 1987 ; Paquet et Wallot, 1987 ; Lalancette, 1987).

d'arpents, qu'on peut se demander s'il n'y aurait pas d'autres explications à cette différence. Est-ce que la question des droits seigneuriaux et de leur validité serait à prendre en considération ?

Jusqu'en 1830, année de l'aveu et dénombrement, Louis Bertrand n'acquiert que des fiefs situés à L'Isle-Verte. Par la suite, entre 1832 et 1836, soit en plein cœur de sa période d'activités la plus intense, il prend possession de quelques fiefs localisés à Trois-Pistoles. Cependant, avec seulement quatre achats dans ce secteur, les superficies n'égalent jamais celles détenues à L'Isle-Verte. Sur les 5 296 arpents carrés de terres en fief dont Louis Bertrand est propriétaire en 1849, seulement 392 arpents se trouvent dans la seigneurie des Trois-Pistoles. Ces acquisitions apparaissent comme une extension de ses affaires déjà bien portantes à L'Isle-Verte. Il est impossible de déterminer si cette situation est le fait d'un choix, d'une absence d'intérêt à étendre ses possessions dans ce secteur, ou si elle relève d'une impossibilité d'acquérir des fiefs convoités. Par contre, les achats réalisés à Trois-Pistoles ont certainement été minutieusement préparés. Il s'agit, dans la majorité des cas, de terrains ou de circuits de terre enclavés à l'intérieur d'une plus grande superficie. Ceux-ci sont, dans certains cas, contigus aux terres de la Couronne ou du moins à proximité. Plusieurs sont aussi situés près de la rivière, et par conséquent du pouvoir d'eau. À deux occasions, Louis Bertrand se départit de fiefs à Trois-Pistoles. Il se réserve cependant le droit de reprendre possession d'une parcelle, moyennant un dédommagement au nouveau propriétaire, si l'occasion se présente d'exploiter la ressource hydraulique.

Finalement, dans ses efforts pour conquérir le droit d'utiliser les ressources du territoire, Bertrand cherche à obtenir les droits seigneuriaux sur les terres qu'il achète. Nous avons déjà vu au chapitre 2 que Louis Bertrand avait entrepris d'acquérir ce type de droits dès 1816. Il fait par la suite 11 autres acquisitions de ce type. Par ces transactions, il souhaite visiblement s'assurer que des détenteurs de droits seigneuriaux ne puissent pas nuire à ses affaires. Dans plusieurs cas, l'étendue des droits n'est pas spécifiée et il est même parfois clairement inscrit

qu'ils sont méconnus. Louis Bertrand semble donc utiliser tous les moyens qui sont à sa disposition pour s'assurer qu'il possède l'exclusivité de l'exploitation des ressources sur les terres qu'il acquiert. Selon les observations de Claude Pronovost, le monopole seigneurial sur le pouvoir d'eau était le principal empêchement pour les marchands ruraux au nord de Montréal qui voulaient se lancer dans l'exploitation des ressources (Pronovost, 1998, p. 155-156). La légalité des réserves sur la force hydraulique, incluse dans les actes de concession par les seigneurs, était d'ailleurs au cœur du débat sur l'abolition du régime seigneurial<sup>10</sup>.

À titre d'exemple, Louis Bertrand achète de Magloire Dubé l'île aux Pommés et les îlets « situés au-devant de l'anse verte tenant de tous les côtés au fleuve St Laurent avec ensemble les rochers, roches et battures qui les environnent compris leurs devantures, droits de chasse et de pêche leurs appartenances et dépendances aussi sans réserve<sup>11</sup> ». S'ajoute à cela une place de moulin à scie située au premier rang de L'Isle-Verte. Mais surtout, Bertrand obtient par cette transaction

---

*[t]ous les droits de fiefs et droits féodaux, droits de censives et seigneuriaux [...] qui peuvent appartenir au vendeur dans l'étendue de ladite seigneurie de l'Isle Verte sans du tout en rien réserver [...] tout ce qui est vendu par ces présentes est vendu en fief sans néanmoins garantie à ce sujet<sup>12</sup>.*

---

10. En 1855, à la suite de l'Acte seigneurial de 1854 qui officialise l'abolition du régime seigneurial, il restait à déterminer dans quelle mesure les seigneurs devaient être indemnisés pour les pertes financières encourues par le changement de régime foncier. De tous les revenus qu'ils retireraient de leurs droits seigneuriaux, il s'agissait donc de départir lesquels étaient perçus légalement, et lesquels relevaient d'un abus de pouvoir. Un document a été produit pour dresser le constat de la situation, intitulé *De l'abolition du régime féodal en Canada, et de l'indemnité due aux seigneurs pour la suppression des droits et devoirs féodaux, étant une compilation des procédés et plaidoiries qui ont eu lieu devant la cour spéciale, constituée en vertu des dispositions de l'acte seigneurial de 1854, et ouverte à Québec, le quatre septembre 1855*. On y pose 46 questions sur la légalité des différentes situations observées et pour lesquelles les seigneurs pouvaient recevoir des indemnités. La quatrième question est énoncée en ces termes : « En quoi consistait le domaine utile? Consistait-il dans le droit d'occuper le sol et de jouir de ses produits? Et ce droit d'occupation et de jouissance s'étendait-il aux eaux et forêts, aussi qu'à la terre? » (*De l'abolition...*, 1855, p. 2). Les questions 28 à 41 se penchent ensuite sur différentes pratiques seigneuriales, comme la réserve de l'exclusivité des moulins et du pouvoir d'eau sur les censives concédées au sein de leur seigneurie.

11. BAnQ, greffe d'Alexandre Fraser, CN104, S32, vente par Magloire Dubé à Louis Bertrand, 22 février 1839.

12. *Ibid.*

Advenant que certaines personnes manifestent des droits de propriété sur les terres vendues, c'est le vendeur qui devait en assumer la responsabilité. Dans la mesure où, comme on l'a vu, les droits seigneuriaux à L'Isle-Verte étaient peu appliqués, aux yeux de plusieurs des personnes qui ont cédé leurs droits à Louis Bertrand, il pouvait sembler plus intéressant d'obtenir une somme d'argent, qui plus est payée comptant, que de détenir des droits dont elles ne voyaient pas l'utilité.

## 2. Les concessions

Au chapitre précédent, nous avons pu constater qu'en une décennie, Louis Bertrand est parvenu à s'établir à L'Isle-Verte. En 1821, on assiste à une accélération du rythme de ses activités perceptibles par ses acquisitions de fiefs et de terres. Une nouvelle catégorie de transactions apparaît : les concessions. En 1819, Bertrand avait déjà concédé une terre, dans le cadre d'un échange. Le 27 août 1821, il concède officiellement une première censive. C'est d'ailleurs à cette occasion qu'apparaît le titre d'« écuyer » dans les actes notariés. Jusqu'à ce jour, nommé simplement marchand par les notaires, Bertrand devient dès lors « écuyer marchand ». Cette désignation lui revient du fait de son intégration la même année au corps des officiers de milice<sup>13</sup>. Il s'empresse d'affirmer cette nouvelle position, symbole de la reconnaissance sociale acquise, dans le cadre de ses transactions. Cette dénomination deviendra la forme courante par laquelle Bertrand sera désigné par les notaires dans tous les actes notariés. Lorsqu'il effectue des concessions uniquement, la désignation d'écuyer marchand est généralement bonifiée ou remplacée par celle de « seigneur de la seigneurie de

---

13. BANQ (collection numérique), Almanach de Québec, 1821, Milice du Bas-Canada, section Rimouski.

l'Isle Verte<sup>14</sup>». À quelques occasions, il agit comme «Écuyer seigneur emphytéote de la seigneurie de L'Isle-Verte», au nom de Barthélemy et Jean-Baptiste Côté. Sur les 36 concessions qu'il effectue entre 1821 et 1850, 12 paraissent être faites pour les seigneurs Côté<sup>15</sup>. Parmi celles-ci, une se distingue parce qu'elle se situe en partie sur les terres de Louis Bertrand et en partie sur celles de la famille Côté<sup>16</sup>.

Dans la trajectoire de Louis Bertrand, les concessions semblent accessoires en regard de l'ensemble de ses activités. La majorité de ces concessions sont réalisées entre 1821 et 1829 (Figure 9). L'année 1829 est la plus occupée, avec 11 terres concédées. Cette même année, Louis Bertrand s'est rendu à Québec pour prêter serment de foi et hommage en son nom ainsi qu'en celui du seigneur Barthélemy Côté. L'intensification des concessions à la fin des années 1820 survient aussi tout juste à la veille de l'acte d'aveu et dénombrement réalisé au début de l'année 1830. On assiste à une véritable consolidation du pouvoir seigneurial de Louis Bertrand, dans ses représentations tant légales que symboliques.

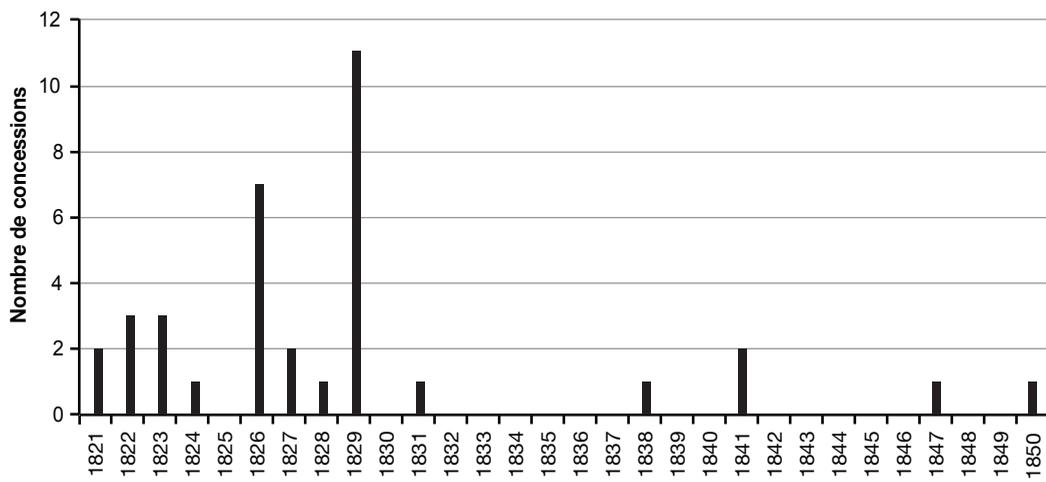
---

14. Plusieurs dénominations apparaissent dans les actes notariés pour préciser que Louis Bertrand agit comme propriétaire possédant les droits de concession, telles qu'«Écuyer marchand co-seigneur de la seigneurie de l'Isle Verte», «Écuyer co-seigneur de la seigneurie de l'Isle-Verte», «Écuyer seigneur et propriétaire d'une partie de fief en la seigneurie de l'île Verte», «Écuyer marchand en sa qualité de propriétaire d'une partie de fief de la seigneurie de l'île Verte».

15. Les concessions réalisées par Louis Bertrand sont passées devant quatre notaires différents. Plus précisément, les concessions faites au nom de la famille Côté ont été retrouvées dans les greffes de Joseph Ouellet et de Pascal Dumais. Pascal Dumais spécifie que Louis Bertrand est «Écuyer marchand, en sa qualité de preneur emphytéote des Sr Jean Bre et Barthélémy Côté, seigneurs primitifs de la seigneurie de l'Isle Verte». Joseph Ouellet se contente d'inscrire «Écuyer seigneur emphytéote de la seigneurie de L'Isle-Verte et propriétaire d'une partie d'icelle». Cependant, comme il ne mentionne pas toujours la qualité d'emphytéote de Louis Bertrand, nous croyons que les actes où son lien avec les seigneurs primitifs est précisé signifient qu'il agissait en leur nom. Aucune autre information dans le corps du texte de la concession ne permet de déterminer si Bertrand agit en son propre nom ou en celui des seigneurs Côté.

16. BAnQ, greffe de Pascal Dumais, CN104, S35, concession par Louis Bertrand à Joseph Nadeau, 27 juin 1829.

FIGURE 9. Nombre de terres concédées par Louis Bertrand de 1821 à 1850



Source : Maude Flamand-Hubert, 2010.

De 1831 à 1850, Louis Bertrand ne concède que six terres sur une base tout à fait ponctuelle. Toutes ces concessions sont faites dans la seigneurie de L'Isle-Verte, à l'exception d'une qui concerne une censive située à Trois-Pistoles<sup>17</sup>. La superficie totale concédée par Louis Bertrand d'après nos sources s'élèverait à 3 985 arpents carrés. De ce nombre, 1 015 arpents carrés auraient été concédés pour le compte des seigneurs Côté. Louis Bertrand aurait ainsi concédé 2 970 arpents en son nom, ce qui représente 48 pour cent du total de ses terres détenues en fief<sup>18</sup>. De manière générale, les concessions sont standardisées et comportent les clauses usuelles exigeant du preneur de tenir feu et lieu, de défricher la terre et de payer la rente. Les réserves courantes sont aussi présentes, comme celles sur le prélèvement des

17. BANQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, concession par Louis Bertrand à Gabriel Rioux, 20 janvier 1841.

18. Les superficies concédées fournissent peut-être une explication partielle de la différence entre notre calcul des terres détenues en fiefs et les chiffres du recensement de 1842. Selon nos calculs, Louis Bertrand possédait 5 622 arpents carrés de fief à L'Isle-Verte en 1842. La soustraction des terres concédées ne nous permet pas d'atteindre le chiffre du recensement, soit 1340, mais il s'en rapproche.

bois de chêne et autres pour les vaisseaux de Sa Majesté ainsi que pour les ressources nécessaires à la construction du manoir ou du moulin banal. Si l'on se fie aux auteurs qui ont étudié les dernières années du régime seigneurial et son abolition, Louis Bertrand ne semble pas avoir imposé de lourdes charges à ses censitaires. Les corvées sont absentes de l'entente, et le taux du cens semble être acceptable. Aucune pétition menée par les censitaires de L'Isle-Verte n'a été relevée, comme ce fut le cas dans d'autres seigneuries<sup>19</sup>.

Louis Bertrand ne semblait visiblement pas chercher à faire de grandes affaires avec les concessions ni à accaparer le sol pour y faire de la spéculation. Les concessions n'étaient pas pour autant totalement désintéressées. Dans un territoire peu habité, la réserve des terres aurait en effet pu être mal vue, surtout au moment d'aller porter foi et hommage. On peut penser que Louis Bertrand n'était pas insensible à cela. Par ailleurs, il n'avait probablement pas avantage à freiner le peuplement. La hausse de la population était même un avantage pour la bonne santé de ses affaires. Mais les concessions n'étaient peut-être pas seulement un geste seigneurial entendu dans son sens habituel. Quelques concessions attirent notre attention et nous laissent penser que sous les actes officiels, des ententes plus complexes avaient lieu. L'une d'elles est réalisée en date du 10 août 1829 avec Antoine Ouellet et nous ramène à la vente de fief faite par Louis Bertrand en 1816. Le 24 juin 1816, Louis Bertrand avait effectivement vendu un fief à un certain Antoine Ouellet<sup>20</sup>. Il reprend donc ce fief au moyen

---

19. Aucune mention n'est faite de L'Isle-Verte dans les différents appendices annexés aux Journaux de l'Assemblée législative que nous avons consultés. Ni Louis Bertrand ni les seigneurs Côté n'ont répondu à l'enquête menée par le gouvernement de l'époque. On ne retrouve pas non plus de requête en leur nom ou provenant de la part des censitaires. Ce fut cependant le cas dans d'autres seigneuries de la région, comme Rimouski, Bic, Trois-Pistoles ou Rivière-du-Loup. (Appendice des Journaux de l'Assemblée législative, 1843, vol. 3, Appendice F, *Tenure seigneuriale dans le Bas-Canada – Rapport des commissaires*; Appendice des Journaux de l'Assemblée législative, 1851, vol. 10, Appendice NNN, *Tenure seigneuriale – Troisième rapport du comité spécial auquel ont été renvoyés les résolutions adoptées par la Chambre du 26 juin 1850, au sujet de la Tenure seigneuriale du Bas-Canada*; Appendice des Journaux de l'Assemblée législative, 1853, vol. 11, Appendice RRRR, *Droits seigneuriaux. Pétition présentée par des propriétaires de fiefs et seigneuries dans le Bas-Canada, demandant que le Bill pour définir les droits seigneuriaux dans le Bas-Canada et pour en faciliter le rachat, ne devienne pas loi*.) Georges Baillargeon, dans ses travaux sur l'abolition du régime seigneurial, ne soulève pas non plus de situation particulière à L'Isle-Verte (Baillargeon, 1963).

20. BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, vente par Louis Bertrand à Antoine Ouellet, 24 juin 1816.

d'un acte de rétrocession en 1829<sup>21</sup>. Bien que nous ayons exclu l'analyse systématique des prix, il est étonnant de constater qu'en 1816, Bertrand avait vendu ce fief 75 livres « courant », et qu'il le reprend pour la somme de 12 livres et 10 schellings 13 ans plus tard. La rétrocession ne comporte aucun détail qui nous permette de comprendre les motivations de la transaction, sinon que le fief rétrocédé a été amputé d'une demie lieue dans sa profondeur. Le même jour, Louis Bertrand concède la totalité de cette terre au même Antoine Ouellet<sup>22</sup>. D'autre cas s'apparentent à celui-ci. Le 25 mars 1822, Louis Bertrand concède une terre à Ignace Vaillancourt<sup>23</sup>. Ce dernier vend aussi immédiatement un fief à Louis Bertrand<sup>24</sup>. Finalement, le 26 octobre 1829, Louis Bertrand achète de Cyrille Levêque un fief, qu'il concède ensuite à son vendeur le jour même, avec en plus une autre partie de terre<sup>25</sup>. Encore une fois, le caractère juridique des actes notariés ne nous permet pas de connaître les motifs de ces séries de transactions. Cependant, ces dernières démontrent qu'autour du domaine foncier se construisaient des réseaux de relations dont la nature et l'influence nous échappent encore.

Par ailleurs, nous retrouvons aussi des ventes qui s'apparentent à des concessions par les clauses qu'elles contiennent. C'est le cas de la vente faite par Louis Bertrand à Fabien Côté d'une terre de sept perches de front par deux lieues de profondeur acquise par vente du shérif à peine trois mois plus tôt. En plus de comporter un prix de vente, la terre est chargée de un sol de cens par année, « et en outre à charge de satisfaire à tous les autres droits seigneuriaux auxquels sont

---

21. BAnQ, greffe de Pascal Dumais, CN104, S35, rétrocession et vente par Noël Antoine Ouellet à Louis Bertrand, 10 août 1829.

22. BAnQ, greffe de Pascal Dumais, CN104, S35, concession par Louis Bertrand à Noël Antoine Ouellet, 10 août 1829.

23. BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, concession par Louis Bertrand à Ignace Vaillancourt, 25 mars 1822.

24. BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, vente par Ignace Vaillancourt à Louis Bertrand, 25 mars 1822.

25. BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, vente par Cyrille Levêque à Louis Bertrand, 26 octobre 1829; concession par Louis Bertrand à Cyrille Levêque, 26 octobre 1829; concession par Louis Bertrand à Cyrille Levêque, 26 octobre 1829.

tenues les terres tenues en roture dans ladite seigneurie et sujet aux mêmes réserves et restrictions<sup>26</sup>». Mais l'intérêt de Bertrand ne s'arrête par là. La vente de cette terre et les arrangements qui l'accompagnent sont significatifs :

---

*En outre à charge par l'acquéreur de fournir audit Louis Bertrand ses hoirs et ayans causes un chemin de commodité de quinze pieds de large, sur la terre joignant Ange Dion et ce depuis le chemin de front en courant Nord Ouest jusqu'au nord du recoude du [fosse] de ligne d'entre l'acquéreur et ledit Ange Dion, qui se trouve au nord de la clôture de grève. Lequel chemin sera fait et entretenu convenablement bien roulant, dans toute sa longueur et largeur par l'acquéreur ses hoirs et ayans cause à perpétuité qui pourront le clore et y mettre des barrières solides et commodes partout où besoin sera et ce quand ils en auront besoin lesquelles clôtures et barrières seront pareillement réparées, entretenues par l'acquéreur ses dits hoirs et ayans cause avec le droit au vendeur de continuer et prolonger ledit chemin comme bon lui semblera sur la grève ou devanture de la terre de l'acquéreur et même le droit d'y construire et édifier tous et tels quais ou autres bâtisses qui lui seront nécessaires pour son propre avantage et utilité. L'acquéreur ses successeurs ou ayans cause auront droit de passer par ledit chemin et non d'autres à moins que ce ne soit au consentement exprès dudit Louis Bertrand.*

*Le vendeur ses hoirs et ayans cause auront droit en outre de couper et enlever de dessus la terre de l'acquéreur toute espèce de bois tant qu'il y en aura pour son utilité seulement et non pour en faire commerce<sup>27</sup>.*

On ne peut s'empêcher ici de se questionner sur la légitimité de vendre et de concéder une terre par la même occasion. On sait déjà qu'une certaine confusion entourait les concessions et les ventes au XIX<sup>e</sup> siècle. Serge Courville a relevé que les ventes remplacent souvent les concessions comme mode de transaction foncière par les seigneurs durant cette période, dans le but de compenser les pertes de revenus reliés aux cens et rentes, qui sont fixés au moment de l'acte de concession et ne suivent pas le cours de l'inflation (Courville, 2000, p. 205 ; Courville et Séguin, 1996, p. 11). Nous avons par ailleurs déjà évoqué le fait qu'il semble y avoir eu peu de concessions réalisées par

---

26. BAnQ, greffe de Pascal Dumais, CN104, S35, vente par Louis Bertrand à Fabien Côté, 9 septembre 1831.

27. *Ibid.*

la famille Côté avant l'arrivée de Louis Bertrand. Il demeure étonnant de constater qu'à la fin des années 1850, le *Cadastre abrégé de la seigneurie de L'Isle-Verte, n° 89 – 1<sup>re</sup> partie*, mentionne la présence de 415 terres divisées en censives. La seigneurie aurait donc connu un intense développement foncier entre les années 1820 et 1855<sup>28</sup>.

### 3. La seigneurie : un territoire à administrer

Au XIX<sup>e</sup> siècle, nous l'avons amplement souligné au premier chapitre, l'intérêt pour le domaine foncier est intimement lié à l'exploitation des ressources et à l'ouverture des marchés. Ce modèle d'exploitation exige une connaissance des ressources et une organisation minutieuse de leur exploitation. Comme de nombreux autres seigneurs-entrepreneurs, Louis Bertrand fera des efforts en ce sens. Bien souvent, l'organisation et l'exploitation du territoire semblent être liées aux prétentions politiques ou sociales du propriétaire.

Plusieurs seigneurs du XIX<sup>e</sup> siècle n'ont pas lésiné en matière de planification et d'organisation du territoire. Le cas de John Hale, qui prend possession de la seigneurie de Sainte-Anne-de-la-Pérade en 1819, illustre bien cette pratique. Colin Coates a mis en évidence ce qu'il appelle les « actes de possession ». Ceux-ci consistent, dans un premier temps, à dresser un inventaire le plus exhaustif possible de la propriété, « [a]fin que les nouveaux seigneurs puissent jouir pleinement des innombrables qualités de leur domaine » (Coates, 2003, p. 181). Dans un deuxième temps, il fallait réaliser des plans de la propriété :

---

28. « Cadastre abrégé de la partie de la seigneurie de L'Isle-Verte, n° 89 – 1<sup>re</sup> partie, appartenant à Charles Frédérick A. Bertrand, clos le 20 septembre 1858 par Siméon Lelièvre », dans S. Derbishire et G. Desbarats, 1863, *Cadastre abrégé des seigneuries du district de Québec*.

---

*Ce procédé était essentiel pour fixer les limites exactes de la seigneurie, localiser les terres des censitaires et pour permettre de futures modifications dans la mouvance du fief. Davantage qu'à une représentation géographique objective, les plans servaient aussi à des fins politiques [...] [Ils] contiennent les implications idéologiques de ce qu'on se propose de réaliser: justifier et faire le point sur la distribution hiérarchique des terres. [...] (Coates, 2003, p. 182).*

Plus près de L'Isle-Verte, dans la seigneurie voisine de Rivière-du-Loup, Alexandre Fraser aurait aussi fait arpenter minutieusement ses terres (Martin, 1994, p. 39). Régis Garon, le propriétaire de la partie ouest de la seigneurie de L'Isle-Verte (seigneurie de Villeray) a fait de même<sup>29</sup>.

Cette pratique chez les seigneurs était courante au XIX<sup>e</sup> siècle, alors que le secteur de l'arpentage connaissait un tournant majeur. Les délimitations territoriales étaient souvent imprécises. Avec la valeur qu'acquiert la seigneurie au XIX<sup>e</sup> siècle, il était capital pour un seigneur qui souhaitait développer des affaires économiques de posséder une bonne connaissance de son territoire. Certains seigneurs ont poussé l'exercice jusqu'à faire réaliser des plans détaillés du village. De plus, il y avait une pression généralisée émanant de l'État. L'extension de l'écoumène nécessitait de définir des limites administratives au-delà des seigneuries habitées. Il fallait de sorte établir la limite de ces seigneuries (Courville et Labrecque, 1988, p. 12; Courville, 1990, p. 46 et p. 89-90). Nous sommes à l'ère des grands travaux d'arpentage de Joseph Bouchette et d'une volonté de maîtriser le territoire et ses ressources.

---

29. La notice du cadastre réalisé par l'arpenteur François Fournier en fait foi: «[...] arpenté par moi soussigné à la réquisition de Régis Garon, Écuyer, propriétaire et seigneur d'icelle, conformément à ses titres et papiers, ainsi que d'après les titres, papiers et déclarations des censitaires de ladite partie de seigneurie» (BAnQ, François Fournier, 1897 (1819), *Plan de la seigneurie de l'Isle-Verte*, Fonds ministère des Terres et Forêts, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, E21,S555,SS1,SSS20,PL.9). Une copie originale de ce cadastre est conservée à la maison Louis-Bertrand. On ne sait pour quelle raison ni de quelle façon un des membres de la famille Bertrand l'a acquise. Dans *L'Isle-Verte vue du large*, Robert Michaud raconte comment elle a été retrouvée dans le grenier de la maison. Le plan était attaché à une toile de jute et aurait été utilisé, on ne sait quand, pour colmater une fuite d'eau dans le toit de la maison! (Michaud et Filion, 1978, p. 203)

Louis Bertrand, dans toutes ses entreprises, n'a cependant jamais fait produire de tels documents. Les seuls qui se rattachent à la description du territoire sont le papier terrier réalisé en 1821, l'acte de foi et hommage de 1829 et l'aveu et dénombrement de 1830. Par la suite, il faut attendre la réalisation du *Cadastré abrégé* en 1855 pour bénéficier d'une description relativement précise de la seigneurie. Et encore, ce dernier a été produit par le gouvernement afin de connaître l'état de toutes les seigneuries en vue de l'abolition du régime seigneurial. À ce moment, Louis Bertrand avait déjà fait don de la seigneurie à son fils Charles. Ces documents nous révèlent cependant que la seigneurie était un bien foncier dont l'administration pouvait s'avérer complexe, comme a dû certainement l'expérimenter à plusieurs reprises Louis Bertrand.

La réalisation d'un papier terrier est le premier acte accompli en ce sens. Sous le régime français, les papiers terriers seigneuriaux, et par la suite la déclaration des aveux et dénombrements, ont fait l'objet d'un encadrement et répondaient à des finalités administratives majeures. En 1722, la réalisation d'un papier terrier de la Nouvelle-France est entreprise. Les autorités coloniales, incapables de connaître avec exactitude le développement de la colonie et de percevoir les droits seigneuriaux dus à la Couronne, se voient dans l'obligation de procéder à ce vaste inventaire (Mathieu et Laberge, 1991, p. VII-XVI). Dans ce contexte, les aveux et dénombrements, eux-mêmes conçus à partir du papier terrier seigneurial, sont produits par le seigneur et enregistrés auprès des autorités. Ces documents, qui ont une valeur légale, sont censés fournir une énumération et une description détaillée de la seigneurie et des censives, y compris des informations précises sur leur mise en valeur. Les cens, rentes et autres droits y sont aussi inscrits (Mathieu et Laberge, 1991, p. VIII et X). Après cette vaste entreprise menée sous le Régime français, qui s'est étalée sur plusieurs années, la mise à jour des aveux et dénombrements, nécessaires à l'ajustement des droits à percevoir par la Couronne, s'est faite de façon inégale. Sous le Régime anglais, les autorités sont surtout préoccupées par

l'arpentage du territoire seigneurial en vue de l'intégration du modèle cantonal. Mais la perception de rentes à l'État, en vertu d'un système dont les Anglais ont permis la continuité, est aussi un attrait à ne pas négliger. Le régime seigneurial, dans ses formes géographiques autant qu'économiques, est voué à la disparition (Boudreau, Courville et Séguin, 1997, p. 33-34).

Au mois de mai 1821, Louis Bertrand entreprend la réalisation du papier terrier de la seigneurie. Malheureusement, ce dernier n'a pas été retrouvé. Il est par conséquent difficile de savoir exactement quelles étaient les intentions de Louis Bertrand lors de la réalisation de ce document. Cet exercice obligeait chaque censitaire à présenter ses titres au seigneur et à déclarer ses possessions. Cependant, nous ne croyons pas, à l'instar de R.P. Dubé, que l'affirmation du pouvoir seigneurial au sein de la communauté était l'unique motif de Louis Bertrand (Dubé, 1920b). Les seigneurs étaient alors dans l'obligation de produire ce document. Il était d'ailleurs convenu que Louis Bertrand devait procéder à l'exécution du papier terrier de L'Isle-Verte dans le bail de la seigneurie en 1819. Le papier terrier permettait de définir quels étaient les droits et les devoirs du seigneur tout autant que ceux des censitaires. Il est tout à fait juste de prétendre que Louis Bertrand était préoccupé par cette question. Il s'agissait aussi d'un moment où les arrérages de cens, lots et ventes étaient mis à jour. Au final, ce document donnait au seigneur un pouvoir de perception. En effet, Louis Bertrand semblait intéressé par les droits effectifs davantage que par les droits honorifiques. À titre d'exemples, on peut noter que Barthélemy est toujours désigné comme seigneur au recensement de 1831<sup>30</sup>. De même, au moment de la vente de la seigneurie, Barthélemy Côté se réserve, « pendant sa vie durant », « l'usage et la jouissance du Banc du seigneur dans l'église<sup>31</sup> ».

---

30. Archives nationales du Canada, Recensements du Canada sur microfilms : 1831, Île-Verte (Rimouski), C-721.

31. BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, vente par Barthélemy et Jean-Baptiste Côté à Louis Bertrand, 23 octobre 1849.

Huit ans après le papier terrier de 1821, le 25 mai 1829, Bertrand se rend au château Saint-Louis à Québec pour faire devant le gouverneur du Bas-Canada James Kempt un geste dont la symbolique est forte : la production de l'acte de Foi et hommage. Louis Bertrand se présente

---

*[...] tant en son propre nom comme seigneur et propriétaire de certaines parts et portions de la seigneurie de L'Isle-Verte [...] qu'au nom et comme procureur de Barthélemy Côté Écuyer [...] et en cette qualité seigneur et propriétaire d'une autre partie de ladite seigneurie [...]*<sup>32</sup>.

Louis Bertrand expose alors, actes notariés à l'appui, toutes les propriétés qu'il détient en fiefs sur le territoire de la seigneurie de L'Isle-Verte, de même que celles appartenant à Barthélemy Côté. Il acquitte la somme de 156 livres de droits seigneuriaux. Il était effectivement convenu dans le bail passé avec Barthélemy Côté en 1819 que Louis Bertrand prenait la responsabilité de s'acquitter de tous les devoirs seigneuriaux. Cet événement nous ramène d'ailleurs à ce bail, et nous laisse croire que Barthélemy Côté, s'il était demeuré l'unique seigneur des lieux, n'aurait probablement pas pu assumer les coûts associés aux redevances, voire même se payer le voyage à Québec. Louis Bertrand n'est cependant pas le seul seigneur à aller s'acquitter de ses devoirs pour la seigneurie de L'Isle-Verte. Marie-Anne Boulé fait le même exercice au mois d'août 1829 pour la partie ouest de la seigneurie, celle aussi appelée de Villeray<sup>33</sup>.

Dans l'ordre des choses, Louis Bertrand fait réaliser, quelques mois après l'acte de foi et hommage, un aveu et dénombrement de ses possessions seigneuriales<sup>34</sup>. Le premier déclare les terres que Bertrand possède en fief, dont nous avons déjà présenté le détail. Le second

---

32. BAnQ, Fois et hommages – Domination anglaise, vol. III, 1<sup>er</sup> mai 1810 au 27 mai 1835, Fonds ministère des Terres et Forêts, Québec, Cote ZA34, microfilm, M 33/1.

33. BAnQ, Fois et hommages – Domination anglaise, vol. III, 1<sup>er</sup> mai 1810 au 27 mai 1835, Fonds ministère des Terres et Forêts, Québec, Cote ZA34, microfilm, M 33/1.

34. BAnQ, greffe de Pascal Dumais, CN104, S35, aveu et dénombrement par Louis Bertrand à sa Majesté Georges IV, 6 mars 1830.

document fait mention des censives qui relèvent de sa propriété et fait foi de son droit d'administration sur la seigneurie de L'Isle-Verte désignée comme suit :

---

*Deux lieues de front sur deux lieues de profondeur bornée par le Nord Ouest au fleuve St Laurent, par le Sud Est aux terres de la Couronne, par le Nord Est à la ligne seigneuriale des Trois Pistoles et par le Nord Ouest à la Rivière dite Rivière verte, y compris une partie de l'Isle Verte, sauf à distraire*

1. *Tous les lots dudit fief et seigneurie appartenant en propriété au comparant tels qu'ils sont amplement désignés dans son aveu et dénombrement reçu devant les notaires soussignés en date de ce jour – en outre*
2. *Trois arpens de front sur deux lieues de profondeur appartenant à Joseph et Charles Dumas*
3. *Quatre arpens et deux tiers de front sur deux lieues de profondeur appartenant à Archibald Campbell écuyer*
4. *Un arpent et deux perches de front sur deux lieues de profondeur appartenant aux mineurs Voisine*
5. *neuf arpens cinq perches et douze pieds de front en plusieurs lots sur deux lieues de profondeur*
6. *quatre arpents et demi de front aussi en plusieurs lots sur une lieue et demie de profondeur*
7. *neuf arpens trois perches de front aussi en plusieurs lots sur une lieue de profondeur*
8. *enfin huit arpens de front aussi en plusieurs lots sur quarante-deux arpents de profondeur lesquels derniers quatrième lots appartiennent à plusieurs propriétaires à divers titres.*

*Laquelle partie dudit fief et seigneurie ci dessus désignée le comparant est détenteur et preneur à emphytéote au moyen du bail emphytéotique à lui consenti par le Sr Barthélemy Côté Écuyer seigneur et propriétaire d'icelle [...] et de laquelle relèvent plusieurs sujets censiers qui doivent par chacun un cens et rente en denier montant à la somme de dix livres courant ou environ à cause et laquelle partie dudit fief et seigneurie et sur icelle est dû à Sa Majesté les foi et hommage, rachat et quint denier quand le cas y [échet] comme aussi appartient à Sa Majesté toute connaissance de justice haute, moyenne et basse, la reconnaissant pour son Roi et Supérieur et lui devoir obéissance tel qu'au seigneur [domaniaux] appartient<sup>35</sup>.*

---

35. BAnQ, greffe de Pascal Dumais, CN104, S35, aveu et dénombrement par Louis Bertrand à sa Majesté Georges IV, 6 mars 1830.

Même si l'aveu et dénombrement était au nombre des obligations incombant au seigneur, ce document était une occasion pour Bertrand de distinguer par un acte légal les possessions qu'il détenait en propre de celles dont il avait la responsabilité au nom de Barthélemy et Jean-Baptiste Côté. Localement, il pouvait s'agir d'un moyen d'affermir son pouvoir et de faire valoir les droits acquis.

#### 4. Les acquisitions et les ventes de terres

Un an après la confection des aveux et dénombremments par Louis Bertrand, le premier recensement du Canada agricole était mené. En 1831, malgré la confusion qui pèse sur les données issues du recensement, Louis Bertrand est visiblement le plus grand propriétaire foncier de L'Isle-Verte<sup>36</sup>. Avec ses 1 932 arpents de terre, il dépasse de loin le second en titre, Ange Hion (ou Dion), qui possède 986 arpents. Il est aussi l'homme dont les activités commerciales sont les plus diversifiées. En plus de son magasin et de ses 100 arpents en production agricole, il opère un moulin à farine, un moulin à scie et un moulin à carder. Seulement deux autres résidents de L'Isle-Verte déclarent aussi la profession de marchand, soit Joseph Hamel et Étienne Couture. Ce dernier, avec Louis Bertrand, est le seul à tenir « un magasin où il se débite des liqueurs fortes<sup>37</sup> ».

D'après les données récoltées, Louis Bertrand commence à négocier des terres à partir de 1816. En 1821, le rythme s'accélère, et jusqu'en 1836, Bertrand réalise entre une et neuf transactions chaque année. Rien ne nous permet d'expliquer ces fluctuations. Par contre, comme nous avons déjà pu le constater, Bertrand est aussi particulièrement occupé à la concession de terres au cours de la décennie 1820, de même qu'à remplir ses obligations seigneuriales. Pendant la même période, les achats dominent largement les reventes, et ce, jusqu'en 1840. Par la suite, ce sont les ventes qui prendront le dessus.

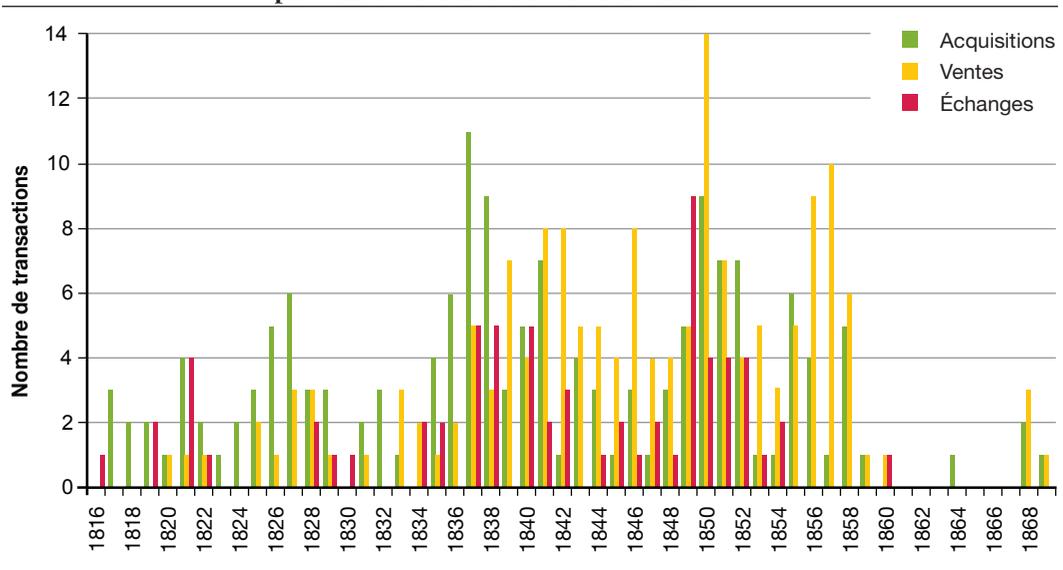
---

36. Archives nationales du Canada, Recensements du Canada sur microfilms: 1831, Île-Verte (Rimouski), C-721.

37. *Ibid.*

Pour toute la durée couverte, on dénombre au total 155 acquisitions, 161 ventes et 68 échanges (Figure 10). Des explications ont déjà été avancées afin d'expliquer le dépassement du nombre de ventes eu égard au nombre d'acquisitions. Les actes manquants, le nombre d'unités foncières comprises dans chaque acte notarié ou le morcellement de grandes superficies revendues en plus petits lots sont les causes possibles de l'écart apparent entre les chiffres. La période qui s'étend de 1821 à 1845 est particulièrement fertile en achats et reventes de terres. Certaines années, Bertrand ira jusqu'à réaliser une vingtaine de transactions.

FIGURE 10. **Acquisitions, ventes et échanges de terres par Louis Bertrand de 1816 à 1869**



Source: Maude Flamand-Hubert, 2010.

Grâce à la banque de terres qu'il possède, Louis Bertrand se départit, bon an mal an, d'un volume presque aussi élevé de terres qu'il en acquiert. L'augmentation globale des transactions est marquée à partir de 1841 par une hausse notable des ventes et des échanges.

Les deux années les plus actives sont à cet égard représentatives. En 1837, Bertrand exécute 21 transactions, dont 11 acquisitions, 5 ventes et 5 échanges. En 1850, l'année la plus occupée, il réalise 27 transactions, mais cette fois on ne retrouve que 9 acquisitions contre 14 ventes et seulement 4 échanges. Bien que nous n'ayons pas été en mesure de déterminer systématiquement l'utilisation que Louis Bertrand fait des terres acquises, nous avons cependant constaté que dans la majorité des cas où il se défait d'une terre, soit par vente soit par échange, il ne la possède que depuis peu de temps<sup>38</sup>. Parmi le total des 229 actes notariés par lesquels il se départit d'une ou de plusieurs unités foncières, que ce soit par vente ou par échange, nous avons pu évaluer le nombre d'années pendant lesquelles il en est demeuré propriétaire dans 151 occasions<sup>39</sup>. Dans la majorité des cas, Bertrand n'a gardé l'unité foncière en sa possession que pendant deux ans ou moins (Tableau 2). On note même que dans 29 pour cent des cas, il les a conservées 6 mois ou moins (43 occurrences). Il y a fort à parier que dès leur acquisition, Louis Bertrand les destinait à être revendues plutôt qu'à les mettre en valeur.

**TABLEAU 2. Ventes et échanges : durée de conservation des terres par Louis Bertrand**

<b>Nombre d'années de possession</b>	<b>Quantité (sur 151)</b>	<b>Pourcentage</b>
moins de 6 mois	44	29 %
6 mois à 2 ans	48	32 %
3 ans à 9 ans	42	28 %
10 ans et plus	17	11 %

Source : Maude Flamand-Hubert, 2010.

38. À l'exception des terres dédiées à l'exploitation des ressources hydrauliques et forestières, dont il sera question plus loin, quelques actes nous informent qu'il a loué des terres pour leur exploitation agricole.

39. Pour tous les autres cas, la date d'acquisition de l'unité foncière n'était pas précisée. Quelques dates étaient également écrites de façon illisible.

Un bon exemple est cet échange passé avec François Côté le 14 juillet 1828 :

---

[...] *Louis Bertrand cède [...] un arpent huit perches et sept pieds de terre de front sur quarante arpens de profondeur, situés dans le second rang des concessions dudit lieu de l'Île Verte bornés par le Nord Ouest aux terres du premier rang [...] tel que le terrain sus désigné est actuellement avec les bâtisses dessus construites et ses appartenances et dépendances, sans autre réserve que la jouissance dudit terrain pour François Boucher d'hui à la Toussaint prochain. Le terrain sus désigné appartient audit Louis Bertrand pour l'avoir eu en contr'échange dudit François Boucher et son épouse par contrat passé devant les notaires soussignés en date du dix sept de mars dernier. En contr'échange, ledit François Côté cède [...] un arpent et six perches de terre de front sur quarante deux arpens de profondeur dans le premier rang des concessions dudit lieu de l'Île Verte, bornés par le Nord Ouest au fleuve St Laurent [...] Tel que ce terrain est actuellement avec la maison et autres bâtisses dessus construites et ses appartenances et dépendances, sans autres réserves que le droit d'en jouir d'hui à l'automne de l'année prochaine, à moins que ledit Louis Bertrand ne vende ledit terrain avant les semences de l'année prochaine auquel cas ladite jouissance sera finie [...]*<sup>40</sup>.

Louis Bertrand échange ici une terre qu'il a acquise, par échange, à peine quatre mois plus tôt de François Boucher. Lors de cet échange réalisé au mois de mars, Bertrand se défaisait d'une terre acquise le jour même<sup>41</sup>. On constate aussi que Louis Bertrand envisage déjà la revente de la terre qu'il vient d'acquérir dans les mois qui suivent, puisqu'il insère des réserves quant au droit que possède François Côté de rester dans la maison et d'utiliser les autres bâtisses.

Ce genre de transactions augmente à partir de 1827, lorsque Louis Bertrand commence à reprendre des terres dans le cadre de règlements de créances. Nous en avons répertorié 125 au total, de 1827 à 1869, la majorité se situant entre 1830 et 1859. Les créances étaient d'origines diverses : ventes de terres impayées, articles achetés à crédit au magasin général ou obligations diverses. On constate aussi

---

40. BAnQ, greffe de Pascal Dumais, CN104, S35, échange entre Louis Bertrand et François Côté, 14 juillet 1828.

41. BAnQ, greffe de Pascal Dumais, CN104, S35, échange entre Louis Bertrand et François Boucher, 17 mars 1828.

que Louis Bertrand rachète occasionnellement certaines terres et, en échange, paye les dettes à un tiers créancier. Dans ce cas, le vendeur, se voyant probablement dans l'incapacité de rembourser une dette contractée, trouvait en Louis Bertrand un moyen d'honorer les sommes dues. Ces reprises se font dans le cadre de ventes ou d'échanges, mais nous avons aussi retrouvé quelques cas d'abandons, de rétrocessions ou de résiliations. Cette pratique s'inscrit pleinement dans le contexte financier du XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, l'état du crédit de source privée au Bas-Canada a été amplement documenté (Pronovost, 1998, p. 90-93; Paquet et Wallot, 2007, p. 473-484). Il est bien connu que les cultivateurs, face à la nouvelle économie de marché qui se mettait en place, et plus particulièrement durant les périodes de colonisation intense, se voyaient souvent dans l'obligation de contracter des dettes. Cette situation était alimentée par la rareté du numéraire, et le crédit privé était alors la norme (Pronovost, 1998, p. 93 et 99). Louis Bertrand, en raison de sa position sociale et économique, a évidemment joué un rôle prépondérant dans l'octroi de crédit sous différentes formes à L'Isle-Verte et dans sa région immédiate. La terre semble donc avoir joué un rôle de monnaie d'échange. Comme nous l'avons déjà mentionné, nous avons exclu de notre analyse les obligations et les quittances. Ces transactions permettraient certainement de mieux comprendre le rôle économique de Louis Bertrand dans la localité de L'Isle-Verte.

Claude Pronovost, dans la région au nord de Montréal, a observé que cette pratique de la reprise des terres pour créances était très rare. Pour expliquer le faible taux de saisi, il évoque que

---

*[...] pour l'ensemble de la clientèle d'un marchand, il ne serait guère rassurant de voir que son principal créancier a recours à la saisie, ou à toutes autres stratégies dès les premières difficultés financières afin de le priver de son principal moyen de subsistance. Le marchand doit donc utiliser ces modes de recouvrement avec discernement s'il veut éviter d'indisposer une clientèle qui peut fort bien s'approvisionner chez un commerçant réputé pour être davantage conciliant (Pronovost, 1998, p. 186).*

Ici, on peut évoquer la possibilité d'un monopole exercé par Louis Bertrand, lui permettant d'exiger de ses débiteurs le remboursement des dettes en terre. Cependant, pour reprendre les observations de Pronovost, rien dans les actes notariés ne nous permet de conclure que les règlements de créances ont été faits sous la pression du marchand. Il n'est pas dit que la terre reprise était le seul et unique gagne-pain du débiteur. Les actes signés par Louis Bertrand présentent une variété de possibilités. À plusieurs occasions, les terres sont reprises au moment de la succession afin de régler les dettes du défunt. En effet, l'héritier pouvait trouver intérêt à régler ses dettes en se défaisant, par exemple, d'une terre récemment héritée et peu productive. Dans plusieurs cas, Louis Bertrand évite peut-être même à certains individus d'être saisis par des créanciers encore plus intransigeants en affaires, puisqu'il reprend les dettes contre une terre. On note aussi que dans 23 cas, les transactions comportant des règlements de créance sont réglées par des échanges, ce qui ne laisse pas le débiteur les mains totalement vides. À plusieurs reprises, des clauses particulières sont incluses, comme des réserves sur la levée des récoltes pour l'année en cours ou l'année suivante et le droit de demeurer dans la maison et d'utiliser les bâtiments.

Nous ne tentons pas de prêter à Louis Bertrand que des intentions bienfaitrices. Il a certainement su tirer profit des reprises de terres pour créances. Cependant, nous voulons surtout attirer l'attention sur la gamme de relations qui peuvent se cacher sous le couvert de la perception. Pour dégager une image claire de ces relations, il faudrait être à même d'approfondir plusieurs cas, de façon à connaître la situation exacte des débiteurs, et si d'autres relations étaient entretenues entre ceux-ci et leur créancier.

Tout comme il l'a fait pour les fiefs, Louis Bertrand a concentré ses activités foncières à L'Isle-Verte. Trois-Pistoles demeure la principale extension territoriale de ses activités, où 37 acquisitions ont été

recensées<sup>42</sup>. Il se défait de terres situées à Trois-Pistoles à 14 occasions. Ces transactions s'étalent de façon continue de 1817 à 1868, suivant la courbe générale des acquisitions et des reventes. À partir de 1846 plus précisément, on perçoit un revirement significatif, et Louis Bertrand se départit massivement de ses terres à Trois-Pistoles, tout en continuant d'en acquérir quelques-unes occasionnellement. Sur ces dernières, Bertrand pratique cependant des activités de grande envergure liées au commerce du bois.

Dès le milieu des années 1820, Louis Bertrand achète et revend aussi des terres dans les paroisses de Saint-Simon et de Saint-Fabien, situées dans la seigneurie de Nicolas-Rioux. Ses activités s'étendent aussi, dans une moindre mesure, jusqu'au Bic. Quelques rares acquisitions isolées ont été retrouvées concernant des terres à Rimouski, Sainte-Luce et Sainte-Flavie. À la fin des années 1850, il a revendu la majorité de ses possessions à l'est de Trois-Pistoles. Quant à l'ouest de L'Isle-Verte, la quantité de transactions retrouvées faisant mention de Cacouna, Rivière-du-Loup ou Kamouraska est négligeable. L'emprise d'autres familles, notamment les Fraser, sur ce territoire peut aussi expliquer cet état de fait.

À la fin des années 1830, avec l'ouverture des cantons, Louis Bertrand étend plutôt ses activités aux terres nouvellement accessibles et qui représentent un intérêt certain pour l'exploitation forestière. Il en acquiert une quinzaine, qui s'ajoutent à son patrimoine. Nous retrouvons Louis Bertrand dans les cantons Denonville, Viger et Withworth, situés au sud des seigneuries. Ces possessions bien ciblées sont significatives davantage en raison des ressources qu'elles recèlent que par le volume des transactions qui les concernent.

---

42. Le chiffre s'élève à 37 si l'on inclut les actes attestés grâce aux reventes et aux échanges.

## 5. L'exploitation des ressources

L'un des faits saillants de la transformation de la socioéconomie bascanadienne au XIX<sup>e</sup> siècle est l'expansion du commerce et l'essor de l'exploitation du bois comme « secteur moteur de l'économie » (Paquet et Wallot, 1988, p. 3 et 6). Le bois permet la mise en place de différentes entreprises de transformation. Louis Bertrand s'installe à L'Isle-Verte tout juste à ce moment charnière et bâtit une partie appréciable de sa fortune et de sa notabilité sur cette nouvelle opportunité économique que représente le bois. Mais il aurait probablement été impossible de saisir ces opportunités manufacturières et commerciales sans un ancrage fort sur le territoire. L'exploitation du bois, et plus largement de la force hydraulique, est associée à une intense activité foncière. Nous aborderons ici tout ce qui se rattache à l'exploitation du bois et des moulins.

Lorsqu'il est question de moulins dans les actes notariés signés par Louis Bertrand, il s'agit généralement de moulins à farine ou de moulins à scie. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les constructions adaptées à la combinaison de plusieurs activités sont d'ailleurs de plus en plus courantes. D'autres opérations de transformation nécessitant la force hydraulique sont parfois aussi annexées. Nous verrons que Louis Bertrand a notamment possédé un moulin à carder. Nous avons retracé les événements qui entourent la location et l'acquisition du moulin banal de L'Isle-Verte avec la famille Côté. L'acquisition de ce moulin, symbole de la présence et de l'autorité seigneuriale, était une occasion incontournable pour Louis Bertrand. Selon Robert Michaud, Bertrand opérait aussi un moulin à scie sur la rivière Verte en 1819<sup>43</sup>. Nous savons par ailleurs que depuis 1813, il possédait une chute et un emplacement à moulin, et qu'en 1816, lorsqu'il l'échange à Pierre

---

43. Robert Michaud interprète un cadastre de la seigneurie de Villeray conservé dans la maison Louis-Bertrand pour avancer cette hypothèse. Cependant, sans avoir tous les éléments pour l'infirmier, nous ne sommes pas absolument certaine qu'il s'agissait bien, hors de tout doute, d'un moulin à scie appartenant à Louis Bertrand (Michaud et Filion, 1978, p. 204-205).

André Robichaud contre une terre, un moulin à scie y était érigé<sup>44</sup>. Ce moulin était situé à L'Isle-Verte, le long d'un ruisseau dont le nom demeure inconnu. En septembre 1826, Louis Bertrand rachète le même moulin de Pierre Alexandre Robichaud<sup>45</sup>. La même année, Bertrand avait déjà pris possession d'un autre emplacement de moulin à scie,

---

*[...] situé dans le second rang des concessions dudit lieu de l'Isle Verte contenant environ un arpent en superficie plus ou moins, de forme irrégulière, mais borné comme suit par le nord ouest à une coulée par le sud est au chemin de front dudit second rang par le nord est à la petite rivière [...] avec ses appartenances et dépendances avec le droit de faire construire et édifier un moulin à scies et d'écluser ladite petite rivière à cet effet mais bien entendu que si ladite écluse occasionne quelque dommage par l'inondation de ladite Rivière les dommages seront aux [charges] de l'acquéreur<sup>46</sup>.*

En février 1827, Louis Bertrand contractait finalement un marché de construction avec Pierre Alexandre Robichaud pour la réalisation de

---

*[...] tous les ouvrages nécessaires pour la construction entière et parfaite d'un moulin à scies, de trente pieds de long sur dix huit de large, avec tous les mouvemens, tournans et travaillans, ainsi que l'écluse et les dales nécessaires à commencer à travailler audits ouvrages dès maintenant et jusqu'à rendre ledit moulin fait et parfait comme susdit et prêt à scier aussitôt que la fonte des neige le permettra le printemps prochain<sup>47</sup>.*

Au printemps 1827, Louis Bertrand possédait donc au moins deux autres moulins à scie à L'Isle-Verte, en plus du moulin à farine de la famille Côté. Il faut ensuite attendre 1837 avant qu'il ne fasse

---

44. Nous en avons fait mention au chapitre 2 lorsqu'il était question du mariage de Louis Bertrand (BAnQ, greffe de Jean-Baptiste Taché, CN104, S47, échange entre Pierre-Alexandre Robichaud et Louis Bertrand, 17 février 1816).

45. BAnQ, greffe de Pascal Dumais, CN104, S35, vente par Pierre Alexandre Robichaud à Louis Bertrand, 25 septembre 1826.

46. BAnQ, greffe de Pascal Dumais, CN104, S35, vente par Paul et André Côté à Louis Bertrand, 23 janvier 1826.

47. BAnQ, greffe de Pascal Dumais, CN104, S35, marché entre Pierre Alexandre Robichaud et Louis Bertrand, 2 février 1827.

l'acquisition d'un autre moulin à scie. Les suites d'un jugement en faveur de Bertrand dans un litige l'opposant à l'agriculteur Jean-Marie Ouellet se solde par la vente, en guise de quittance, d'

---

*[...] un moulin à scie élevé et érigé sur un emplacement situé dans le second rang des concessions de ladite Paroisse de l'Isle Verte [...] avec en outre tous les droits qu'[a] le vendeur de passer et repasser dans le chemin pour communiquer audit moulin à la route [...]*<sup>48</sup>

Louis Bertrand se trouve aussi à être propriétaire d'un moulin à battre pendant quelques mois en 1849<sup>49</sup>. En 1851, il possède un autre moulin à farine et à scie, cette fois dans le canton Withworth, en haut de la seigneurie de Rivière-du-Loup. Nous en connaissons l'existence grâce au bail qu'il passe avec le meunier Félix Morin. Dans ce cas, le moulin est accompagné d'une terre d'environ 112 arpents de profondeur que le locataire est chargé de mettre en valeur<sup>50</sup>. Il semble que Louis Bertrand ait aussi possédé un autre moulin dans le canton Viger, situé tout juste derrière la seigneurie de Villeray<sup>51</sup>. De plus, nous savons qu'en 1855, Louis Bertrand possède des moulins sur la rivière des Trois-Pistoles, comme nous l'apprend l'acte de vente concernant « [...] une petite Islette de terre qui se trouve dans la rivière des Trois Pistoles [...] et qui se trouve dans l'écluse des moulins de l'acquéreur dans ladite rivière et dans la dite paroisse des Trois Pistoles au pied du rapide [...]<sup>52</sup> ». Tout compte fait, Louis Bertrand a été propriétaire d'au moins quatre moulins à scie durant la période qui s'échelonne de 1820 à 1850 environ. À la fin des années 1850, lorsqu'il répartit

---

48. BAnQ, greffe d'Alexandre Fraser, CN104, S32, vente par Jean-Marie Ouellet à Louis Bertrand, 24 octobre 1837.

49. BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, échange entre Louis Bertrand et Magloire Dubé, 19 février 1850.

50. BAnQ, greffe de Louis-Narcisse Gauvreau, CN104, S4, bail par Louis Bertrand à Félix Morin, 18 octobre 1851. Ce bail, d'une durée de trois ans, a certainement été rompu en 1852. En effet, le 18 octobre 1852, Louis Bertrand passe un autre bail pour le même moulin et la même terre avec le meunier Pierre Gravel (BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, bail par Louis Bertrand à Pierre Gravel, 18 octobre 1852).

51. BAnQ, greffe de Louis-Narcisse Gauvreau, CN104, S4, vente par Joseph Ouellet à Louis Bertrand, 20 février 1852.

52. BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, vente par Étienne Malenfant à Louis Bertrand, 1<sup>er</sup> décembre 1855.

ses biens entre ses fils, on comptabilise six moulins à scie et quatre moulins à farine, sans compter la fonction de cardage que comportait le moulin banal de la rivière Verte. Au fil de ces transactions, qui ne nous donnent au final qu'un aperçu des activités de Louis Bertrand, transparait la valeur de l'emprise sur la force hydraulique, mais aussi de la diversité de moyens d'acquisition et de gestion. Leur cumul n'était certainement pas sans occuper une place de premier plan dans les choix faits par Bertrand. Il s'agissait d'ailleurs peut-être du seul moyen lui permettant de s'affirmer et de rivaliser avec les grands négociants qui dominaient le marché.

Un événement justement plus connu et révélateur concerne le déménagement du moulin banal depuis la rive est de la rivière Verte sur la rive ouest. Le bail du moulin banal par Jean-Baptiste Côté à Louis Bertrand stipulait que le preneur s'engageait à démolir le moulin et à en reconstruire un autre, le tout à ses frais et dépens. Des précisions sont apportées sur les dimensions et les matériaux qui devront être utilisés, mais aucune clause ne fait allusion à sa localisation. Robert Michaud raconte les événements en ces termes :

---

*[...] en 1829, après la construction du premier pont sur la rivière Verte, Louis Bertrand reconstruit le moulin à farine, mais de l'autre côté de la rivière. En déplaçant ainsi le site de la bâtisse, il posait un geste qu'on pourrait appeler prophétique : l'ouest de la rivière allait devenir, dans les décennies suivantes, un centre industriel et commercial important (Michaud et Fillion, 1978, p. 182-183).*

Ici, il importe de préciser que l'affirmation de Robert Michaud repose encore une fois sur son interprétation du cadastre commandé par Régis Garon de la seigneurie de Villeray. D'après les informations que contient ce plan, on y retrouve effectivement deux bâtiments situés sur la rive est de la rivière Verte. L'un de ceux-ci est bel et bien appelé moulin à farine par l'arpenteur. Le second est aussi désigné comme « moulin ». Cependant, en raison de l'état du cadastre, il est impossible de déterminer si d'autres détails accompagnaient, à l'origine, cette désignation. Michaud précise que l'un d'eux serait le

moulin à farine primitif, tandis que l'autre serait le premier moulin à scie qu'aurait possédé Louis Bertrand dès 1819. Nous ne sommes pas ici en mesure de confirmer ou d'infirmer les propos de Michaud<sup>53</sup>. Mais l'étude du cadastre soulève des questions. En effet, d'après ce document, les moulins se trouvaient, en 1819, sur la portion de fief qui appartenait à Régis Garon. En raison des sinuosités de la rivière Verte, celle-ci se retrouve principalement du côté de la seigneurie dite de Villeray. Il n'est pas improbable que le moulin seigneurial se soit retrouvé dans une portion de la seigneurie qui aurait été transmise à une autre branche de la lignée des Côté. Malheureusement, le cadastre original, qui nommait le propriétaire de chacun des lots, est trop abîmé pour en permettre la lecture. Cependant, nous savons que Régis Garon a lui-même possédé des moulins à L'Isle-Verte. Il demeure donc difficile de trancher sur cette question. Se pourrait-il que le moulin à scie lui ait appartenu ?

D'après nos sources, Louis Bertrand aurait plutôt déménagé le moulin en 1827, avant même la construction du pont sur la rivière Verte<sup>54</sup>. En effet, c'est au cours du mois d'août 1827 que Louis Bertrand passe un bail avec le meunier Joseph Nadeau pour que celui-ci termine la construction du nouveau moulin et qu'il en assure l'entretien et l'opération par la suite pour neuf années à compter du mois de février 1828. La localisation du moulin n'est pas précisée ; cependant, il apparaît clairement que celui-ci est situé sur la rivière Verte, puisque le meunier aura droit de jouir « de l'islet qui se trouve

---

53. Michaud insiste sur ces précisions afin de corriger ce qu'il juge être une erreur de localisation induite par les propos de R.P. Dubé (Michaud et Filion, 1978, p. 181-184 et 204-205). Ce dernier situait le moulin à farine primitif au « platén », soit à environ un kilomètre et demi à l'intérieur des terres (Dubé, 1920d ; 1920e).

54. Selon nos sources, le pont aurait été construit en 1831. Le 13 mai 1831, Louis Bertrand signe un acte de marché à titre de commissaire pour la construction d'un pont sur la rivière Verte. Il y est stipulé que les travaux doivent être terminés en date du 18 août de la même année (BAnQ, greffe de Pascal Dumais, CN104, S35, marché entre Louis Bertrand et Joseph Miville, 13 mai 1831).

dans ladite rivière Verte au nord du passage actuel<sup>55</sup> ». Selon R.P. Dubé, Louis Bertrand a fait agrandir le nouveau moulin à farine en 1836, en lui construisant un deuxième étage<sup>56</sup>.

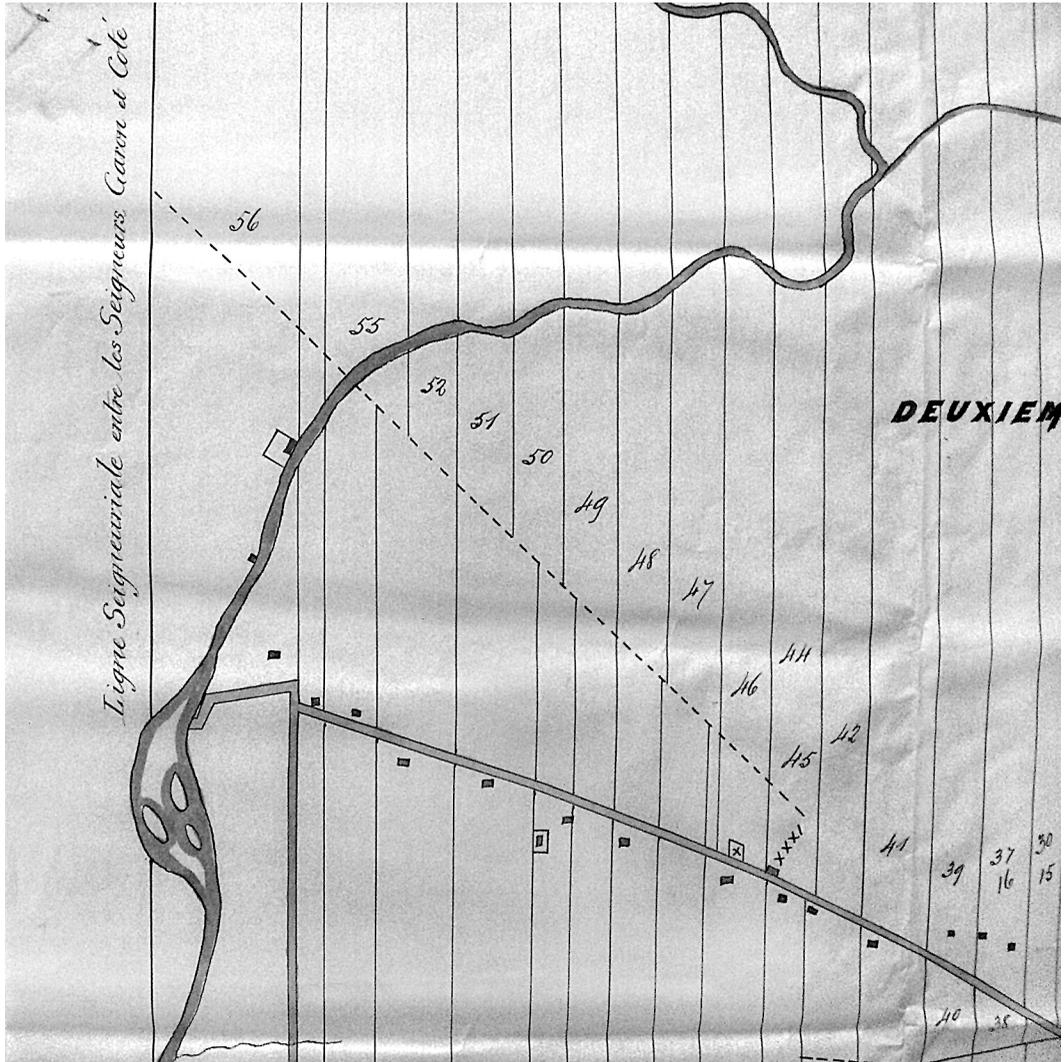
Bien que les sources ne nous fournissent pas toutes les réponses pour comprendre les intentions liées au déménagement du moulin banal, ce geste avait ses raisons et n'était pas sans lien avec les nouvelles conjonctures économiques. Plusieurs hypothèses peuvent être émises. Il était alors fréquent de chercher à localiser les activités manufacturières ou industrielles en périphérie de l'aire résidentielle, afin notamment de réduire les risques d'incendie et de la propagation des flammes (Courville, 1990, p. 57). Il s'agissait peut-être de repositionner le moulin en fonction du terrain et de la force hydraulique. Mais la réponse se trouve aussi possiblement à l'échelle du personnage et de ses stratégies. L'ouest de la seigneurie appartenant à d'autres propriétaires, la position du moulin et des développements manufacturiers qui allaient plus tard l'accompagner était un moyen d'élargir la présence des Bertrand à l'ensemble du territoire de L'Isle-Verte. Nous nous heurtons ici à la limite des sources notariées, qui nous informent sur les gestes accomplis, mais nous laissent souvent dans l'inconnu quant aux intentions qui ont pu les motiver. L'explication se trouverait peut-être à la jonction de plusieurs facteurs. Néanmoins, tous les éléments sont présents pour nous permettre de croire que la construction d'un moulin à l'ouest de la rivière Verte était un choix réfléchi en fonction de la consolidation d'un développement manufacturier et commercial que Louis Bertrand croyait possible à L'Isle-Verte.

---

55. BAnQ, greffe de Pascal Dumais, CN104, S35, bail par Louis Bertrand à Joseph Nadeau, 27 août 1827.

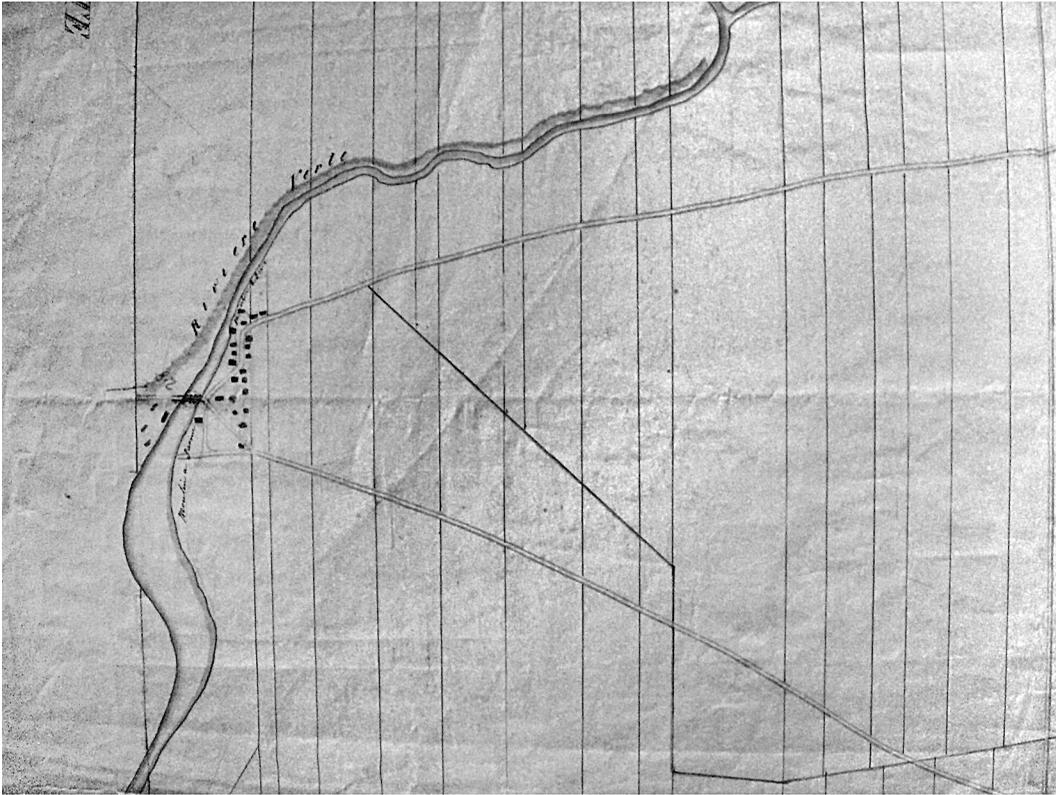
56. En ce qui concerne l'année de déménagement et d'agrandissement du moulin banal à l'ouest de la rivière Verte, Robert Michaud avance les mêmes données que Dubé. Il est d'ailleurs probable que Michaud ait puisé ses informations dans les articles de Dubé (Dubé, 1920e; Michaud et Filion, 1978, p. 211).

FIGURE 11. La rivière Verte en 1819



Embouchure de la rivière Verte en 1819. Source : BAnQ, Fournier, François, 1897 (1819), *Plan de la seigneurie de l'Île-Verte*, Fonds ministère des Terres et Forêts, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, E21, S555, SS1, SSS20, PL.9.

FIGURE 12. La rivière Verte en 1856



*Embouchure de la rivière Verte en 1856. Source: BAnQ, 1856, Plan de la seigneurie de Villeray, Fonds ministère des Terres et Forêts, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, E21,S555,SS1,SSS20,PL.9B*

En plus des moulins qu'il a possédés, Louis Bertrand incluait aussi occasionnellement un droit de réserve sur les places à moulin lors des transactions foncières. Tous les actes de concession en font mention, ce qui était courant à l'époque et qui fut d'ailleurs l'un des enjeux de l'abolition du régime seigneurial, puisque les marchands reprochaient au régime seigneurial de créer un monopole sur les cours d'eau et de nuire ainsi au développement d'une économie libérale.

Louis Bertrand inclut aussi des clauses spéciales dans certaines ventes, se réservant les droits sur les emplacements à moulin ou sur le pouvoir d'eau, et l'exclusivité des privilèges pour la construction future d'un moulin. Nous y avons fait référence un peu plus haut, notamment au sujet de certains fiefs. Au total, 11 transactions contiennent de telles clauses entre 1819 et 1856. Cependant, on observe une concentration au cours des années 1838 à 1843, ce qui correspond d'ailleurs à la période la plus active de Louis Bertrand dans le domaine forestier, alors qu'il s'associe avec William Price et Henry John Caldwell.

Ainsi, Louis Bertrand semble avoir voulu se garder la possibilité de saisir les opportunités d'exploitation lorsque celles-ci se présenteraient, sans s'encombrer de terres inutiles. C'est le cas d'un fief vendu en 1842 à Julien Rioux, qu'il avait acquis en 1834. Il y est question

---

*[d'] un circuit de terre en fief situé dans le deuxième rang des concessions de la dite Paroisse des Trois Pistoles [...] contenant un arpent quatre perches de front, plus ou moins, sur la profondeur qu'il peut y avoir à prendre par le nord ouest aux terres du premier rang, courant sud est jusqu'au côté Nord de la grande rivière [...] avec le petit hangar sus construit, sans autres réserves que celles qui suivent premièrement le foin qui croit cette année sur ledit circuit seulement, deuxièmement le droit de l'établissement d'un moulin sur le bord de ladite grande Rivière que le vendeur se réserve à perpétuité [...] ]<sup>57</sup>.*

En 1849, lors d'un échange passé avec Magloire Dubé, lequel comporte de nombreux arrangements visant à régler un différend entre les deux parties, Louis Bertrand se défait du bien suivant, tout en s'assurant le maintien de certains privilèges:

---

*Une terre située dans le second rang de ladite paroisse des Trois-Pistoles, Seigneurie des Trois Pistoles, contenant deux arpens de front au nord du chemin Royal du second rang et trois arpens de front au sud dudit chemin jusqu'au bout de la profondeur qui est d'environ dix huit arpens plus ou moins, bornée par le Nord ouest à la rivière et par le sud est partie à Abraham Gagnon dit Belsile et partie à la rivière [...] avec les bâtisses dessus construites, appartenances et dépendances sans réserve. Ledit Louis Bertrand se réserve pour lui ses hoirs ou ayant causes quatre arpens de terre*

---

57. BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, vente par Louis Bertrand à Julien Rioux, 15 août 1842.

*en superficie dans la terre désignée en premier lieu contigue dans l'endroit qui lui conviendra s'il juge à propos d'occuper le pouvoir d'eau qui se trouve dans la rivière des Trois Pistoles et un chemin pour y communiquer le long de la ligne [...] autant que possible mais ledit Dubé pourra jouir de ce terrain d'ici à ce temps<sup>58</sup>.*

Dans ce dernier cas, des recherches supplémentaires seraient nécessaires afin de cerner le contexte exact de ces transactions. En effet, il s'agit d'un exemple nous démontrant la complexité des rapports sociaux qui se dissimulent sous la tiédeur des actes notariés. Les parcours de Louis Bertrand et Magloire Dubé sont liés par 12 actes notariés, et sans doute que d'autres sources pourraient nous en apprendre davantage sur leurs relations.

Outre les moulins, l'intensification des activités forestières de Louis Bertrand s'observe aussi par les marchés de bois qu'il passe entre 1838 et 1845. Nous en avons retrouvé 19 en tout et pour tout. En octobre 1840, Bertrand s'associe aux agriculteurs Abraham Lemieux, Jean-Baptiste Ouellet, Romain Lemieux, Célestin Côté et Michel Delorier pour fournir 2 000 billots de pin au négociant François Buteau de Québec sur la rivière des Trois-Pistoles<sup>59</sup>. Avec ses collaborateurs, Louis Bertrand contracte deux marchés pour la réalisation des travaux d'exploitation, chacun pour 1 000 billots. Au cours de la saison hivernale 1842-1843, il se joint cette fois à Georges Fraser pour mener ce qui ressemble à un vaste chantier dans le haut pays de L'Isle-Verte. Il passe en effet 13 contrats de coupe de bois, pour un total de 7 700 billots de pin<sup>60</sup>. Finalement, en 1845, il est cette fois associé à son fils Charles et fait réaliser deux contrats de coupe pour du bois de cèdre à livrer au moulin d'Élie Hudon dit Beaulieu à Trois-Pistoles. De ces quelques informations éparses, il ressort que Louis

58. BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, échange par Louis Bertrand à Magloire Dubé, 13 avril 1849.

59. Nous possédons peu d'informations concernant François Buteau. Nous savons qu'il s'est tout d'abord associé à John Le Boutillier dans les pêcheries en Gaspésie. Il s'est ensuite illustré dans l'exploitation du bois dans la région de Matane durant les années 1840 (INRS, 2002).

60. En fait, il s'agit de plus de 7 700 billots, puisque l'un des actes ne spécifie pas le nombre précis de billots à livrer.

Bertrand s'associait à une diversité de partenaires. Il ne négligeait pas de saisir les occasions qui se présentaient pour faire des affaires avec des agriculteurs.

Mais l'une des associations les plus importantes demeure celle menée par Bertrand avec William Price et John Caldwell. Au tournant des années 1840, Price et Caldwell étaient déjà bien implantés dans la région et y faisaient souvent affaires par l'intermédiaire de leurs représentants. Dès 1772, Henry Caldwell exploitait le bois sur les parties non concédées de la seigneurie de Rivière-du-Loup. La proximité entre les familles Fraser et Caldwell est un fait bien connu. À partir de 1826, Henry John Caldwell était mandaté par Alexandre Fraser pour effectuer les concessions en son nom (Martin, 1994, p. 12 et 39).

Quant à William Price, il acquiert en 1841 des parts considérables dans l'établissement de Trois-Pistoles. Avec Pierre-Thomas Casgrain et Nazaire Têtu, il fonde la Casgrain et Compagnie, une entreprise qui exploite un moulin à scie et à farine, de même que les écluses, quais, chalands, magasins et estacades qui l'accompagnent. Selon Louise Dechêne, William Price prend des parts dans le moulin de L'Isle-Verte avec John Caldwell et Louis Bertrand en 1843. Dès 1845, il aurait cependant racheté les parts de Louis Bertrand (Dechêne, 2006, p. 61)<sup>61</sup>. R.P. Dubé précise les événements, qu'il situe le 26 juillet 1842 :

---

*Sir Henry Calivelle [Caldwell], William Price et Louis Bertrand forment une société pour scier des madriers pendant quinze ans. Louis Bertrand s'engage à fournir un pouvoir d'eau et tout le terrain nécessaire à l'établissement. Ses associés bâtiront les moulins et fourniront à leur frais tous les accessoires. Chacune des parties paiera un tiers des dépenses d'exploitation et recevra un tiers des bénéfices mais la part de Louis Bertrand devra se répartir sur la prise de vente local et non sur celui des ventes à l'étranger (Dubé, 1920e).*

---

61. Robert Michaud situe plutôt l'association de Price, Caldwell et Bertrand entre 1830 et 1840. Selon lui, Bertrand possédait toujours un tiers des parts dans le moulin avec Price et Caldwell en 1850 (Michaud et Filion, 1978, p. 210).

Toujours selon Dubé, l'association entre les trois hommes aurait pris fin le 23 février 1844, Louis Bertrand se voyant dans l'incapacité de « faire face à ses engagements » (Dubé, 1920e). Il aurait donc revendu ses parts en échange d'une rente annuelle de 150 louis. Cette rente aurait pris fin en novembre 1855, alors que Price se retirait de L'Isle-Verte.

Nous avons, pour notre part, retrouvé un acte daté du mois de novembre 1854 par lequel Louis Bertrand rachète une portion de terre à William Price :

---

*à savoir un lot de terre tenu en franc et commun soccage situé au premier rang du township de Withworth étant le lot numéro vingt trois du dit premier rang contenant quarante arpens et quatre perches de front sur vingt huit arpens de profondeur [...]*

*Tel que ledit lot est actuellement avec toutes ses appartenances et dépendances y compris les pouvoirs d'eau, le tout sans exception dont et du tout ledit acquéreur se dit content et satisfait, sauf et excepté que l'acquéreur n'aura pas le droit d'ériger un moulin à scie sur la chute d'eau sur ledit lot sus vendu et ce aussi longtemps que le moulin de l'établissement de la Rivière Verte sera en possession du dit sieur William Price ou ses héritiers et à condition que l'écluse que fera l'acquéreur sur ledit lot de terre [...] soit faite de manière à laisser passer facilement les billots que pourrait faire passer le dit Sr Price ou ses héritiers et qui devront y passer<sup>62</sup>.*

Finalement, en 1859, Louis Bertrand fait rédiger une procuration anonyme afin de se faire représenter à Québec pour le règlement final de ses affaires avec William Price et Henry Caldwell<sup>63</sup>. De tous ces événements un peu décousus, nous retenons que Louis Bertrand, en s'associant à Price et Caldwell, tentait peut-être de passer à un autre niveau d'exploitation et de commerce. Par contre, si l'on compare avec ce qui s'est passé à Trois-Pistoles, on peut se demander pourquoi Price ne s'est pas arrogé le monopole à L'Isle-Verte, non seulement du moulin, mais aussi de toutes les installations affiliées. Louis Bertrand a-t-il tenté de protéger ses acquis ? Du même coup a-t-il empêché Price

---

62. BAnQ, greffe de John Heath, CN104, S46, vente par John Edmond Barry à Louis Bertrand, 3 novembre 1854.

63. BAnQ, greffe de Louis-Narcisse Gauvreau, CN104, S4, procuration par Louis Bertrand, 19 septembre 1859. Dans cet acte, il est fait mention d'une convention passée par les trois partenaires en 1852.

d'accaparer le marché du bois à L'Isle-Verte? A-t-il été contraint de se limiter au marché local? Beaucoup de détails nous échappent encore qui nous permettraient de comprendre avec précision la nature des relations entre Louis Bertrand, les Price et Caldwell. Cependant, le rapport entretenu entre Bertrand et les « barons du bois » illustre la situation dans laquelle il semblait se trouver. S'il avait assez de pouvoir pour s'affirmer sur la scène locale et, dans une certaine mesure, régionale, il était limité au moment d'accéder au niveau des grands marchands négociants.

## 6. L'acquisition de la seigneurie

Comme nous avons déjà pu le constater, l'acquisition de la seigneurie est une entreprise qui s'étale dans le temps et qui s'est en partie concrétisée par l'achat de fiefs et de droits successifs. La location par bail emphytéotique avait aussi permis à Louis Bertrand de jouir des privilèges seigneuriaux pendant près de 20 ans. Lorsque ce dernier arrive à L'Isle-Verte, la seigneurie a déjà subi plusieurs divisions. Cependant, la reconnaissance légale de ce morcellement demeure confuse. Cette situation n'est pas exceptionnelle. Courville a déjà constaté que les seigneuries dites « indivises » et comptant plusieurs coseigneurs étaient nombreuses au Québec : « plusieurs seigneuries demeureront indivises, leurs copropriétaires se satisfaisant du partage annuel de ces redevances au prorata de leurs titres, surtout quand il s'agit d'une même famille ou de la même parenté » (Courville et Labrecque, 1988, p. 11). Cette situation s'apparente à celle de la famille Côté, dont le territoire seigneurial a été divisé au fil des partages successoraux. Cependant, il semble que la répartition des redevances n'ait pas fait l'objet d'arrangements particuliers chez les coseigneurs de la seigneurie de L'Isle-Verte. On peut même se questionner à propos de la collecte de celles-ci par les seigneurs primitifs. À la lecture des actes notariés, il apparaît que les propriétaires ignoraient tout simplement les droits qui accompagnaient leurs terres.

En 1846, durant le cours du bail à Louis Bertrand, Barthélemy Côté fait don de la seigneurie à son fils Jean-Baptiste (V) (Michaud et Filion, 1978, p. 196). Deux ans plus tard, en 1848, le bail convenu entre Barthélemy Côté et Louis Bertrand en 1829 arrive à son terme. Il semble qu'il y ait eu une tentative d'entente à compter de 1847, dont nous ignorons la nature exacte<sup>64</sup>. Louis Bertrand souhaitait de toute évidence conserver certains droits sur la seigneurie en raison des activités économiques qu'il y menait. La remise en cause de ses droits sur le territoire risquait fort probablement de mettre en péril ses acquis et ses projets futurs, et ce, tout juste au moment où ses fils s'apprêtaient à prendre la relève, et quelques années à peine avant que le régime seigneurial ne fasse place à la pleine propriété. Cependant, il apparaît que Barthélemy et Jean-Baptiste Côté (V) ont aussi voulu protéger leurs droits, puisque l'affaire se retrouve en justice. On peut supposer que dans le laps de temps qui sépare les arrangements initiaux du bail et son terme, la famille Côté ait souhaité retrouver la jouissance de son bien, mesurant l'ampleur de tous les bénéfices qui s'y rattachaient. C'est dans ce contexte nébuleux que Louis Bertrand acquiert finalement la seigneurie de L'Isle-Verte, le 23 octobre 1849 :

---

*Lesquels [Barthélemy Côté et son fils Jean-Baptiste (V)], sous les réserves ci après citées, pour terminer une convention faite avec Louis Bertrand Écuyer, ci-après dénommé acquéreur, dans le cours de l'année dernière pour l'accomplissement de laquelle convention ils sont maintenant en procès avec ledit Louis Bertrand dans la cour du Banc de la Reine du district de Québec terme supérieur, et désirant vivre paisiblement et sans troubles ni inquiétudes en regard de ladite seigneurie ont par ces présentes, de leur bon gré et volonté vendu, cédé, quitté, délaissé et transporté, dès maintenant et à toujours sans garantie [...] tous les droits de fiefs et seigneuriaux, fonds et*

---

64. R.P. Dubé en fait ainsi le récit : « 18[5]7, fév. 4: Projet d'acte d'échange des prétendus droits Seig. de Barthélemy Côté avec Louis Bertrand pour deux terres offertes à ce dernier. On suspend ce projet d'acte en raison d'une bourrasque qui s'élève subitement nécessitant la présence de B. Côté chez lui. Quand on se rassemble à nouveau, B. Côté s'aperçoit que le projet d'acte a été remanié. Aussi le notaire instrumentaire, averti[t] Côté, en cachette, de ne pas parfaire l'acte » (Dubé, 1920f). Finalement, Bertrand aurait réussi à convaincre Barthélemy Côté de lui céder la seigneurie sous la menace d'un éventuel emprisonnement au cas où il se refusait à faire des aveux. Les détails avancés par R.P. Dubé demeurent discutables bien qu'ils concordent, du moins en partie, avec les informations relevées dans les actes notariés.

*revenus d'iceux, droits de seigneurs, banaux, censiers, lucratifs, honorifiques et pécuniaires qu'ils ont et que chacun d'eux peut avoir et prétendre dans toute l'étendue de la seigneurie de l'Isle Verte susdite [...]*<sup>65</sup>.

Il est malheureusement impossible de saisir toute la portée de cette prise de possession finale de la seigneurie de L'Isle-Verte par Louis Bertrand. Il faudrait pour cela consulter les archives judiciaires afin de comprendre la nature du litige qui opposait les deux familles. Il apparaît par ailleurs certain que les enjeux liés à la propriété de la seigneurie étaient prépondérants. Les informations dont nous disposons laissent croire que Bertrand était prêt à tout pour acquérir une fois pour toutes les droits seigneuriaux. Dans le contexte économique du XIX<sup>e</sup> siècle, la survie de ses affaires en dépendait certainement.

Finalement, le *Cadastre abrégé de la seigneurie de L'Isle-Verte* nous donne un aperçu de la réussite de Louis Bertrand dans la poursuite de ses objectifs en matière de propriété foncière. Ce document, réalisé à la fin des années 1850, contient une description détaillée de l'occupation des seigneuries. Le nom de tous les censitaires y est inscrit avec le nombre d'arpents dont chacun est propriétaire. La raison d'être de ce document était de connaître le cens payé par chaque censitaire afin d'établir le taux des rentes constituées et les indemnités à verser aux seigneurs à la suite de l'abolition du régime seigneurial. Il nous apprend que la portion de seigneurie détenue par Charles Bertrand, devenu le propriétaire des lieux, comprend 24 402 arpents de superficie. Ce chiffre tend à démontrer qu'en cumulant les terres que Louis Bertrand avait acquises en fiefs avec l'achat de la seigneurie, celui-ci était parvenu à remembrer cette dernière dans une proportion de 87 pour cent du territoire seigneurial d'origine, pour la partie située à l'est de la rivière Verte<sup>66</sup>.

65. BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, vente par Barthélemy Côté et Jean-Baptiste Côté à Louis Bertrand, 23 octobre 1849.

66. « Cadastre abrégé de la partie de la seigneurie de L'Isle-Verte, n° 89 – 1<sup>re</sup> partie, appartenant à Charles Frédéric A. Bertrand... », 1863.

Quant à Louis Bertrand, il demeure alors propriétaire d'une petite partie de la seigneurie de Villeray, à l'ouest de la rivière, d'une superficie de 504 arpents<sup>67</sup>. On le retrouve aussi comme censitaire, principalement dans la partie de seigneurie qu'il a léguée à son fils Charles, pour 247 arpents carrés, en plus de l'île aux Ronces. Il possède en outre 114 arpents de terre ici et là dans les autres parties de la seigneurie et un terrain sur l'île Verte. Il est par ailleurs intéressant de constater que huit arpents sont inscrits au nom de « Louis Bertrand et cie », ce qui n'apparaît nulle part dans les actes notariés. Il détient finalement 244 arpents en copropriété avec son fils Charles<sup>68</sup>. Ce survol des possessions de Louis Bertrand à la fin des années 1850 nous donne un aperçu de sa situation foncière dans la seigneurie de L'Isle-Verte tout juste au moment où il entreprend de conclure sa succession.



La trajectoire de Louis Bertrand, entrevue à partir des actes notariés, se divise en différentes étapes. Après un démarrage progressif, on assiste à partir de 1821 à une accélération du rythme et de la densité des activités. Deux grands objectifs se dessinent derrière le volume des transactions. On note tout d'abord l'acquisition des droits seigneuriaux, pour leur valeur lucrative et les privilèges liés à l'exploitation des ressources forestière et hydraulique. En 1849, après avoir baillé la seigneurie pendant près de 20 ans et avoir acquis plusieurs terres en fief, Bertrand devient le principal propriétaire de la seigneurie de L'Isle-Verte. Ensuite, les transactions révèlent que la réalisation de profits sur la revente des terres présentait un créneau profitable. Au-delà de l'intérêt financier, elles démontrent que l'emprise sur le territoire répondait aux exigences d'une époque dont les prérogatives liées à la propriété foncière étaient primordiales. Sans pratiquer une

---

67. « Cadastre abrégé de la seigneurie Devilleray, Isle-Verte, n° 89, appartenant à Louis Bertrand, clos le 20 septembre 1858 par Siméon Lelièvre », dans S. Derbishire et G. Desbarats, 1863, *Cadastre abrégé des seigneuries du district de Québec*.

68. « Cadastre abrégé de la partie de la seigneurie de L'Isle-Verte, n° 89... », 1863.

spéculation intense à la manière des grands seigneurs du centre de la colonie, Bertrand a su profiter des opportunités financières que présentait la terre au XIX<sup>e</sup> siècle.

Mais, surtout, l'étude des activités économiques de Louis Bertrand nous permet de faire deux constats sur les limites auxquelles s'est heurté le personnage. D'abord, son aire d'influence se restreint principalement à L'Isle-Verte, avec une légère extension à l'est, surtout à Trois-Pistoles, et par la suite dans l'arrière-pays au cours des années 1840. Plus que tout, Bertrand se trouve contraint, en quelque sorte, au rang de marchand de campagne, avec une difficulté visible à se hisser parmi les grands négociants tels que Price et Caldwell. Si, au niveau local, ses pratiques peuvent être jugées sévèrement, force est de constater que comme bien d'autres à son époque, Bertrand adoptait les nouvelles règles du jeu qui s'imposaient à ceux qui voyaient dans les régions excentriques un potentiel de développement encore sous-exploité.

La principale richesse des actes notariés est toutefois de nous démontrer que, derrière les transactions foncières, se cache la formation de tout un réseau de relations et d'un tissu social reposant sur des modalités complexes. Les particularités des nombreuses clauses nous laissent entrevoir cette réalité, certes subtile, mais incontournable. Elles soulèvent par ailleurs des questions sur notre rapport collectif à la propriété privée, et sur le sens de celle-ci dans la construction de nos sociétés régionales.





## LA TRANSITION ET LA SUCCESSION (1850-1871)

**D**ans la première moitié des années 1840, les affaires de Louis Bertrand semblent avoir atteint leur sommet avec l'exploitation du bois. En 1842, L'Isle-Verte comptait 2 150 résidents<sup>1</sup>. Son développement était bien amorcé et équivalait à celui de Trois-Pistoles ou de Rimouski. On retrouvait alors à L'Isle-Verte quatre moulins à scie, soit le nombre le plus élevé à l'est de Rivière-du-Loup. Nous avons déjà pu observer que la décennie 1840 marque un tournant pour Louis Bertrand, alors que ses ventes de terres deviennent plus nombreuses que ses acquisitions. C'est que parallèlement, Louis Bertrand commence à préparer sa succession. Il faut attendre 1849 avant qu'il n'effectue sa première

---

1. Archives nationales du Canada, Recensements du Canada sur microfilms : 1842, Île-Verte (Rimouski), C-733.

donation, mais d'autres signes nous démontrent qu'il préparait déjà ses fils à prendre la relève, malgré leur jeune âge. À partir de 1845, le nom de Charles Bertrand apparaît dans les répertoires des notaires, comme seul signataire ou aux côtés de son père. Il a alors 21 ans. Ses frères Louis-Achille, Narcisse et David se manifestent un peu plus tard, à la fin des années 1850. Nous verrons que l'apparition des noms des enfants concorde avec les gestes de succession, soit des donations significatives par Louis Bertrand à chacun de ses fils.

Les recherches concernant l'occupation du territoire et la colonisation ont traité abondamment de la question de la reproduction familiale et démontré de quelle manière les questions de succession et de transmission ont influencé les modalités de l'occupation du territoire<sup>2</sup>. Ces recherches ont révélé la complexité de la trame successorale des familles du Québec au fil du temps et des conjonctures. Les images coutumières de la transmission du vieux bien au fils aîné chez les élites ou du démantèlement systématique du patrimoine familial chez les paysans ont été démenties au profit de représentations plus nuancées.

Gérard Bouchard fait même de la reproduction familiale un facteur de changement social, la définissant comme

---

*[...] l'ensemble des aménagements ou des dispositions – pouvant éventuellement prendre la forme de véritables stratégies – au gré desquelles, à chaque génération, les couples [...] disposaient de leurs avoirs (fonciers, mobiliers) en faveur de leurs descendants immédiats, tout en servant des intérêts variés, souvent divergents (Bouchard, 1996, p. 159).*

À propos des seigneurs laïcs, Françoise Noël précise qu'« [à] l'encontre des clercs [le seigneur laïc] doit considérer le bien-être financier de sa famille et assurer sa reproduction sociale » (Noël, 1987, p. 562). La gestion de la seigneurie est ainsi partagée entre les valeurs familiales et la recherche du profit<sup>3</sup>. Elle remarque qu'en conséquence,

---

2. Pour n'en nommer que quelques-unes : Dechéne, 1974 ; Dessureault, 1985 ; Paquet et Wallot, 1986a ; Bonnaïn, Bouchard et Goy, 1992 ; Bouchard, 1996.

3. À ce propos, Noël rappelle les conclusions de James Henretta, qui reconnaît cette tendance à l'échelle des sociétés pré-industrielles (Henretta, 1978, dans Noël, 1987, p. 562).

« [L]es liens de famille jouent ici un rôle important et les changements dans le mode de gestion sont liés à ceux du contexte familial » (Noël, 1987, p. 563).

Nous constatons effectivement que Louis Bertrand, tout en s'intégrant à une économie de plus en plus orientée vers le marché, n'en demeurait pas moins un homme dont les pratiques étaient issues d'un ordre économique hérité de l'Ancien régime. Nous verrons que ces comportements n'étaient pas nécessairement en contradiction avec l'économie capitaliste, mais qu'ils ont permis d'assurer la continuité entre ces deux modes économiques. Nous tracerons donc un portrait des actes accomplis par Louis Bertrand en matière de succession en nous appuyant sur les différents testaments qu'il a rédigés et les donations qu'il a faites à ses fils. Au-delà de l'établissement des enfants, la stratégie successorale poursuivie par Louis Bertrand visait des objectifs économiques et symboliques en regard du positionnement de la famille dans le milieu régional.

## 1. Charles Bertrand : marchand et seigneur

Au mois de mars 1838, Louis Bertrand et son épouse Appoline Saindon avaient fait rédiger leurs testaments. Ils se déclaraient alors réciproquement légataires universels et exécuteurs testamentaires. Ils s'engageaient aussi mutuellement à assurer l'entretien des enfants et à leur fournir une éducation classique. Aucun événement ne nous apparaît justifier la réalisation des testaments à ce moment précis, sinon l'âge des enfants. Leur fille aînée, Elmire, s'était mariée en 1836<sup>4</sup>. Quant à Charles, il avait 14 ans et étudiait au petit séminaire de Québec depuis déjà quatre années<sup>5</sup>. Dix ans plus tard, en septembre 1848, Louis Bertrand concédait une terre de 100 arpents

---

4. Fonds Drouin, registre d'état civil, L'Isle-Verte (paroisse Saint-Jean-Baptiste), mariage de Dominique Girard et Elmire Bertrand, 1<sup>er</sup> février 1836.

5. Selon Antonio Lechasseur, Charles Bertrand a mis un terme à ses études en 1840 sans les avoir complétées (Lechasseur, 2000).

située dans le quatrième rang de L'Isle-Verte à son fils Louis-Achille, âgé de 22 ans et désigné comme étudiant en médecine<sup>6</sup>. En mars 1850, Bertrand fait de même pour son fils Charles, lui cédant une terre de 84 arpents, toujours au quatrième rang de L'Isle-Verte. Charles est alors déjà établi dans la profession de marchand<sup>7</sup>. Cette concession précède de quelques mois la donation des droits seigneuriaux par Louis Bertrand à Charles.

Cette donation par Louis Bertrand à son fils Charles est présentée par Robert Michaud comme un «cadeau de noce vraiment princier» (Michaud et Filion, 1978, p. 230). L'acte est bel et bien signé le jour même du mariage de Charles. En introduction de la donation, il est mentionné que celle-ci a pour but de «témoigner son amitié à Charles Frédérick Adolphe Bertrand, Écuyer, son fils aîné, demeurant actuellement avec lui, et voulant lui former un établissement<sup>8</sup>». Nous ne pouvons que spéculer sur les arrangements concernant le mariage de Charles Bertrand, mais il n'est pas anodin que celui-ci contracte une alliance avec Arthémise Dionne, la fille de Benjamin Dionne. Ce dernier apparaît, dans une moindre mesure peut-être, comme l'*alter ego* de Louis Bertrand à Cacouna. Né à Kamouraska, Benjamin Dionne est lui aussi issu d'un milieu apparemment modeste. Il s'établit à Cacouna en 1825 et devient marchand, puis il cumule les charges dans sa paroisse: lieutenant-colonel de milice, maire et député sont les plus notoires (Assemblée nationale du Québec, 2009). Les deux familles devaient donc trouver des avantages réciproques à se rapprocher par le moyen d'une alliance matrimoniale.

---

6. BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, concession par Louis Bertrand à Louis-Achille Bertrand.

7. BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, concession par Louis Bertrand à Charles Bertrand.

8. BAnQ, greffe de Jean-Baptiste Beaulieu, CN104, S11, donation par Louis Bertrand à Charles Bertrand, 2 juillet 1850.

L'acte de donation entre vifs par Louis Bertrand à Charles est rédigé à Cacouna le 2 juillet 1850. Il comprend principalement les droits que le premier détient sur la seigneurie de L'Isle-Verte et tous les fiefs qu'il possède à cet endroit. Il est précisé :

---

*Tels que les dits fiefs et seigneurie de l'Isle Verte sont actuellement avec toutes leurs appartenances et dépendances et droits honorifiques y compris le moulin à farine bâti au premier rang de ladite seigneurie de l'Isle Verte, sur la Rivière Verte, avec tournans et travaillans, meules et moulanges et chaussée et le moulin à cardes, avec tous ses grémens et machineries, lequel dit moulin à cardes est dans la bâtisse dudit moulin à farine, et plus le droit de Banalité, de chasse et pêche et de rivières avec les privilèges d'eau qui appartiennent au dit donateur, situés dans la dite seigneurie de l'Isle Verte et les dits Fiefs avec tous les arrérages de cens et rentes et lods et ventes dûs et échus et ceux qui écherront et en outre un tiers du moulin à scie et ses dépendances, dont jouissent à présent sir Henry J. Caldwell et William Price, Écuyer de la cité de Québec, érigé le dit moulin sur une terre ci après désignée et au dessus du moulin à farine ci dessus donné, à prendre possession dudit tiers lorsque les dits Messieurs Caldwell et Price auront fini de l'exploiter, sauf et excepté la rente ou indemnité payée actuellement par ledit Price au donateur qui se la réserve pour son profit et avantage; avec enfin tous toutes les [f]les ou [f]lots appartenant au donateur et qui se trouvent devant ladite seigneurie de l'Isle-Verte, lesquels sont donnés audit donataire, sauf l'Isle Rond que le donateur se réserve en propriété et sauf aussi la terre possédée actuellement par Jean Baptiste Côté qui se trouve déjà réservée par ledit Jean Baptiste Côté aux termes d'un certain acte de vente. Étant ladite Seigneurie de l'Isle Verte et les dits Fiefs inclus et enclavés en icelle, charges de certains droits féodaux envers sa Majesté et que le donataire acquittera pour le passé et l'avenir<sup>9</sup>.*

Louis Bertrand donne en outre à son fils aîné une terre de sept perches de front qui s'étend sur une lieue et demie le long de la rivière Verte. Bertrand se réserve néanmoins une parcelle de terre enclavée au premier rang dans un des coudes de la rivière. Il conserve aussi un droit de passage sur la terre de Charles, pour lui-même ainsi que pour les autres membres de la famille. Cette terre vient avec

---

9. BAnQ, greffe de Jean-Baptiste Beaulieu, CN104, S11, donation par Louis Bertrand à Charles Bertrand, 2 juillet 1850.

---

*[...] toutes les bâtisses, maison, hangars, grange, moulin à scie, chaussée, ses grémens et [...] qui y sont actuellement et ceux qui y seront ajouté, érigées sur icelle, appartenances et dépendances, sauf et excepté celles qui sont construites sur le terrain réservé en propriété par le donateur ainsi que les deux tiers du moulin à scie et dépendances exploitées par les dits Messieurs Caldwell et Price, lesquels deux tiers leur appartiennent.*

*Mouvant ladite terre donnée en la censive de ladite seigneurie de l'Isle Verte sauf un arpent d'icelle qui est en Fief<sup>10</sup>.*

Louis Bertrand transporte aussi à Charles des dettes et obligations qui lui sont dues jusqu'à concurrence de 6750 louis argent courant, avec les intérêts échus et à échoir. En contrepartie, Charles s'engage à rembourser les dettes de son père, à l'exception des arrérages de droits seigneuriaux pour ses possessions à l'extérieur de la seigneurie de L'Isle-Verte<sup>11</sup>. Il s'engage aussi à verser à ses deux parents une rente annuelle de 100 livres courant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1855 et, au moment de la signature, 20 minots de grains et 30 minots d'engrais. La rente vise probablement à compenser celle que Louis Bertrand prévoit perdre à la fin prévue de son association avec Price et Caldwell. À la mort de ses parents, Charles devra en plus verser à l'un de ses frères 50 minots de grain. Finalement, il doit payer à perpétuité 20 minots de blé par année à Jean-Baptiste Côté et *ses ayans causes*.

Pour terminer, Louis Bertrand inclut certaines réserves qui ne sont pas négligeables :

---

*Se réserve le donateur pendant son vivant la jouissance et usufruit du dit moulin à scie et ses dépendances érigés sur le haut du second rang de la terre donnée par ces présentes au donataire avec le droit de vaquer à l'entour du dit moulin et d'occuper pendant ce [temps] un terrain suffisant pour y mettre du bois d'exploitation.*

---

10. *Ibid.*

11. Nous ne sommes pas en mesure d'évaluer l'ampleur des dettes de Louis Bertrand. Cependant, il semble qu'il ait dû des sommes considérables à différentes personnes. Un an après la donation à Charles, le père et le fils passent un acte d'accord dans lequel les dettes à payer sont précisées (BAnQ, greffe de Louis-Narcisse Gauvreau, CN104, S4, accord entre Louis Bertrand et Charles Bertrand, 25 juin 1851).

*Se réserve de plus le donateur en pleine propriété le circuit ou terrain [...] qu'il a acquis du nommé Jean Marie Ouellet et situé au deuxième rang de ladite seigneurie de l'Isle Verte avec les droits et privilèges de tous pouvoirs d'eau sur ledit circuit aussi d'y construire lui et ses ayans causes un moulin à farine ou telle autre [usine] qu'il voudra.*

*Enfin cette donation est faite en outre à la condition expresse que le donataire ne pourra vendre, échanger, hypothéquer ou aliéner pour quelle que cause que ce soit ladite seigneurie de l'Isle Verte, les dits fiefs, moulins à farine et leurs dépendances données à lui dit donataire, car telle est la volonté du donateur. Et il est convenu entre les parties que si ledit donataire décédait sans laisser d'héritier mâle descendan[s] de lui, la dite seigneurie et les fiefs et moulin à farine retourneront au donateur, s'il est encore vivant, ou à celui de ses frères avec qui le donateur aura vécu en par lui payant aux filles du donataire une légitime convenable pour leur procurer un établissement et d'après leurs moyens le donateur voulant que cette substitution ait alors lieu nonobstant toute lois, pièces et tous contrats fait contrairement à ces présentes<sup>12</sup>.*

Au final, Louis Bertrand se départit de tous ses droits sur la seigneurie de L'Isle-Verte et d'une grande partie de ses terres. Il se réserve cependant le profit des moulins, à l'exception du moulin banal, rattaché à la seigneurie. On peut présumer qu'une grande partie des activités agricoles qui y étaient menées accompagnaient la donation. Louis Bertrand choisit son fils aîné pour le remplacer dans ses fonctions symboliques. Il souhaite aussi certainement permettre à celui-ci de se lancer en affaires. Le jour même, Charles contractait son mariage avec Arthémise Dionne devant le notaire Beaulieu. Nous passerons rapidement sur cet acte, puisqu'il nous conduirait à nous engager sur la trajectoire de Charles Bertrand. Contentons-nous de noter qu'il est alors désigné comme « Écuyer marchand ». Le mariage est engagé par la communauté de biens, en vertu de la Coutume de Paris. Cependant, il est stipulé que conformément à l'acte de donation, en cas de décès de Charles, les biens donnés par son père devront retourner à la famille Bertrand<sup>13</sup>.

12. BAnQ, greffe de Jean-Baptiste Beaulieu, CN104, S11, donation par Louis Bertrand à Charles Bertrand, 2 juillet 1850.

13. BAnQ, greffe de Jean-Baptiste Beaulieu, CN104, S11, mariage de Charles Bertrand et Arthémise Dionne, 2 juillet 1850.

---

**FIGURE 13. Portrait de Charles Bertrand**

*Photographie  
provenant du studio  
du photographe  
Livernois de Québec.  
Date inconnue.  
Archives de la Maison  
Louis-Bertrand.*



FIGURE 14. **Portrait de Louis-Achille Bertrand**

---

*Photographie  
provenant du studio  
du photographe  
James Inglis  
de Montréal.  
Date inconnue.  
Archives de la Maison  
Louis-Bertrand.*



## 2. Un partage bien calculé

Louis Bertrand attend l'année 1854 avant de poursuivre les donations à ses fils. Il est tentant de chercher un lien avec l'abolition du régime seigneurial. Cependant, il semble que les causes se situant plus près de la trajectoire individuelle du personnage seraient peut-être plus révélatrices. Nous avons déjà observé qu'au milieu des années 1850, Louis Bertrand tente de régler ses affaires avec William Price. Ces événements étaient peut-être beaucoup plus préoccupants pour Bertrand que l'éventuel règlement de la question foncière au Bas-Canada. Le 18 juillet 1854, Louis Bertrand fait donc rédiger un acte de donation en faveur de son fils Narcisse. Ce dernier est alors reconnu comme avocat établi dans la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska. Il a 26 ans et est toujours célibataire. Son père lui cède donc une terre de 336 arpents située au troisième rang de la seigneurie de L'Isle-Verte « pour et en avancement d'hoirie des biens et héritages du donateur et sans aucune autre charge et redevance que de payer à l'avenir les droits féodaux ou seigneuriaux auxquels ladite étendue de terre peut être tenue<sup>14</sup> ». Le 9 février 1857, Louis Bertrand se départit coup sur coup de trois terres situées au troisième rang de Saint-Simon, mesurant chacune 4 arpents de front sur 30 de profondeur. Il donne une terre à chacun de ses deux autres fils, David et Louis-Achille. La troisième revient à son gendre, Dominique Girard, l'époux d'Elmire. Dans les trois cas, il est encore stipulé que « [c]ette donation est faite par le donateur en donation en avancement et hoirie ». Louis conserve par ailleurs d'autres terres adjacentes.

Mais c'est l'automne 1859 qui représente le temps fort de la succession de Louis Bertrand. On peut considérer qu'à ce moment, Bertrand a bien planifié son retrait des affaires et a réussi à placer ses fils à des postes clés qui répondent à ses attentes en matière de reproduction sociale. Tout d'abord, le 27 août 1859, Louis-Achille

---

14. BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, donation par Louis Bertrand à Narcisse Bertrand, 18 juillet 1854.

Bertrand signe un acte de cession, abandon et résiliation envers son père afin d'annuler toutes les transactions de concession et de donation qui ont eu lieu en sa faveur auparavant. Il transporte en outre à Louis Bertrand tous les actes qu'il « a fait consentir en sa faveur pour le fait du commerce du cessionnaire<sup>15</sup> ». Louis-Achille est alors reconnu comme arpenteur, mais nous comprenons qu'il travaillait déjà pour son père dans le commerce familial. Louis Bertrand reprend tout de son fils, mais ce n'est que pour mieux donner par la suite : il s'agit d'une formalité qui visait probablement à simplifier la suite des donations qu'il entreprend.

La même date, Louis Bertrand fait ratifier par son épouse, Appoline Saindon, l'acte de donation qu'il a consenti à Charles en 1850<sup>16</sup>. Il enchaîne ensuite avec une donation à Louis-Achille. Il transmet ainsi à son fils la maison familiale et le terrain sur lequel elle est construite,

---

[...] avec maison, hangar, fournil, laiterie, grange, étable, et autres bâtisses construites sur ce terrain et toutes les appartenances et dépendances généralement quelconques, avec tous les animaux et bestiaux, instruments aratoires, voitures, meubles de ménages et autres, vaisselles, batterie et ustensiles de cuisine et objets de luxes et de fantaisies servant à l'ornement et à l'embellissement de la maison sus donnée avec le fond du magasin qui est dans ladite maison et autres bâtisses sus données et le foïn qui est dans les bâtiments sus donnés et tous les profits faits à même le commerce depuis le premier de juin dernier<sup>17</sup>.

Louis-Achille reçoit aussi plusieurs terres situées à L'Isle-Verte, dans les cantons Viger et Withworth, en plus de l'île Ronde. Il devient aussi propriétaire de trois moulins à scie et de deux moulins à farine. Finalement, Louis Bertrand donne à Louis-Achille une goélette, *La Belle Caroline*, et un bateau, *Le Citoyen*. Tous ces biens sont évalués

---

15. BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, cession, abandon et résiliation par Louis-Achille Bertrand à Louis Bertrand, 27 août 1859.

16. BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, ratification par Appoline Saindon à Charles Bertrand, 27 août 1859.

17. BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, donation par Louis Bertrand à Louis-Achille Bertrand, 27 août 1859.

par Louis Bertrand à 4 210 louis. Louis-Achille devient le nouveau créancier de plusieurs clients endettés envers Louis Bertrand, à hauteur de 6 313 louis. Au total, il reçoit une part de donation qui s'élève à 10 523 louis. En retour, et parce qu'il devient propriétaire de la maison familiale, Louis-Achille doit assurer à ses parents le logis et une pension, le paiement des dettes de son père jusqu'à 2 500 louis. Il doit aussi dédommager ses trois sœurs. Louis-Achille reçoit la deuxième donation la plus importante après son frère Charles. Elle est toutefois lourde de conditions. Louis Bertrand entend effectivement conserver « [l]e droit et liberté d'être maître et libre dans la maison où ils habitent ». De plus, afin de s'assurer du paiement par Louis-Achille des différentes sommes mentionnées à l'acte, soit les dettes de Louis Bertrand, la rente à ses parents et le dédommagement à ses sœurs, il est précisé que tous les biens donnés sont chargés et hypothéqués à cette fin. Louis-Achille ne se marie que tardivement, en 1875, à l'âge de 48 ans, avec la fille d'un médecin de Montréal<sup>18</sup>. Ses parents seront alors décédés depuis déjà presque quatre ans.

Louis Bertrand poursuit le 29 août 1859 avec une donation importante à son fils David, alors installé comme marchand à Trois-Pistoles<sup>19</sup>. Il lui donne tout d'abord les terres qu'il possède à Saint-Simon. Il lui cède aussi deux moulins à scie et un moulin à farine, tous situés dans la seigneurie des Trois-Pistoles, dans la paroisse de Saint-Éloi. Louis Bertrand se réserve cependant l'utilisation d'un des moulins à scie pour le reste de sa vie. Il transmet aussi les droits de fiefs et seigneuriaux qu'il possède dans la seigneurie des Trois-Pistoles. Le tout s'élève à 2 492 louis, somme à laquelle s'ajoute celle de 1 043 louis en dettes et créances qui lui sont dues. Il reçoit donc une valeur totale de 3 535 louis de la succession, en plus de quelques meubles et effets qu'il avait déjà obtenus de la maison paternelle pour

---

18. Fonds Drouin, registre d'état civil, Montréal (paroisse Notre-Dame), mariage de Louis-Achille Bertrand et Marie Élizabeth Mignault, 31 mai 1875.

19. BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, donation par Louis Bertrand à David Bertrand, 29 août 1859.

son installation à Trois-Pistoles. David n'a cependant aucune obligation envers les autres membres de la famille. L'année suivant la donation, le 13 février 1860, il épouse Géraldine Têtu, la fille du marchand Nazaire Têtu, de Trois-Pistoles<sup>20</sup>.

Le 17 septembre 1859, Louis Bertrand continue avec une donation à son fils Narcisse. Comme pour Louis-Achille, une résiliation des transactions passées précédemment entre le père et le fils a lieu tout juste avant<sup>21</sup>. Au moment de la donation, Narcisse est retourné vivre dans la maison familiale après son passage à Kamouraska, où il exerce toujours la profession d'avocat. Il reçoit plusieurs terres, étalées entre L'Isle-Verte, Trois-Pistoles, Saint-Simon et Saint-Fabien. Plusieurs de ces terres sont affermées pour leur exploitation. Ces biens atteignent la valeur de 1 633 louis. Il reçoit aussi sa part de dettes et créances à percevoir, à hauteur de 1 989 louis, pour un total de 3 622 louis d'héritage. Cette somme est équivalente à celle reçue par David. Cependant, Narcisse s'engage à rembourser 500 louis dus par son père à la compagnie Abraham Hamel et frères, de Québec. En 1863, Narcisse épouse Marie Augustine Stella Têtu, la fille du marchand Charles Hilaire Têtu, de Rivière-Ouelle<sup>22</sup>.

L'acte de donation à Charles ne comprenait pas d'indications sur la valeur des biens transmis, à l'exception des créances à recevoir, qui s'élevaient à 6 750 louis. Cependant, les donations suivantes indiquent avec précision la valeur de chacune des terres transmises. Cette information nous permet d'affirmer que la répartition des biens de Louis Bertrand a été soigneusement calculée, de façon à assurer une certaine équité dans le partage de l'héritage tout en préservant la continuité symbolique de la famille. Les donations à ses fils reposent sur un inventaire que Bertrand avait réalisé en juin 1859, mais dont

20. Fonds Drouin, registre d'état civil, Trois-Pistoles (paroisse Notre-Dame-de-Liesse), mariage de David Bertrand et Géraldine Têtu, 13 février 1860.

21. BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, résiliation par Louis Bertrand à Narcisse Bertrand, 17 septembre 1859; donation par Louis Bertrand à Narcisse Bertrand, 17 septembre 1859.

22. Fonds Drouin, registre d'état civil, Rivière-Ouelle (paroisse Notre-Dame-de-Liesse), mariage de Narcisse Bertrand et Marie Augustine Stella Têtu, 30 septembre 1863.

aucune copie n'est parvenue jusqu'à nous. En l'absence de ce dernier, on ne peut pas connaître la situation réelle de Louis Bertrand à la fin de sa vie. Cependant, l'ampleur des créances qui lui sont dues et qu'il lègue à ses fils permettent toutes les questions sur la valeur et la solidité de sa fortune.

Louis Bertrand s'assure tout d'abord que tous ses fils possèdent un terrain à proximité du village, sur les bords de la rivière Verte. Il marque ainsi la domination de la famille sur les lieux. David fait exception. Il est bien installé à Trois-Pistoles et reçoit plutôt les fiefs détenus par son père à cet endroit. Charles et Louis-Achille obtiennent les deux héritages ayant le plus de valeur. Charles Bertrand, l'aîné, premier marié et visiblement le plus entrepreneur, hérite d'une part significative de la succession avec tous les droits seigneuriaux détenus par son père à L'Isle-Verte. Louis-Achille arrive au deuxième rang, avec la maison familiale, le magasin, plusieurs moulins et divers équipements commerciaux. C'est aussi lui qui reçoit le montant le plus élevé dû en créances. Cependant, la donation à Louis-Achille est assortie d'un lot d'obligations qui ne sont pas à négliger, avec l'entretien de ses père et mère et le dédommagement à ses sœurs. Louis Bertrand conserve certainement un pouvoir non négligeable sur la tenue de la maison et du magasin.

David et Narcisse arrivent en dernier lieu si l'on considère la valeur de ce qu'ils reçoivent en héritage. Néanmoins, David est installé à Trois-Pistoles avec la fille d'un négociant bien en vue. On pourrait voir en lui la continuité des activités de son père dans ce secteur. Peut-être Louis espérait-il même que son fils parviendrait à développer ses affaires de façon à ce que la famille Bertrand consolide ses activités à une échelle plus régionale. Finalement, Narcisse semble hériter de l'excédent, des biens auxquels Louis Bertrand ne semblait pas attacher une valeur particulière. En plus de recevoir quelques terres agricoles à L'Isle-Verte, il hérite de plusieurs terres éloignées dont Bertrand semble avoir perdu les titres de propriété. Narcisse est aussi le seul à ne pas recevoir de moulin. Il n'en devient pas moins un propriétaire terrien

bien nanti. Cette répartition des biens est probablement motivée par la carrière de David comme avocat. En effet, soucieux d'assurer une éducation libérale à chacun de ses fils, David semble le seul des enfants de Louis Bertrand à avoir occupé activement ses fonctions.

De toute évidence, Louis Bertrand souhaitait éviter la division de son patrimoine et préserver son pouvoir sur certains lieux, comme les terrains qui se concentrent le long de la rivière Verte. Tous les actes de donation à ses fils comportent une clause finale leur interdisant de vendre, d'échanger ou d'hypothéquer certaines terres que leur père leur a données, sauf « que pour la sûreté de la vie de sa femme »<sup>23</sup>. Il n'y avait donc que le respect des responsabilités maritales qui pouvaient justifier, aux yeux de Louis, le fractionnement du patrimoine familial. Finalement, si l'un des fils mourait sans laisser d'héritier, les biens devraient être répartis entre les frères, soit Louis-Achille, David ou Narcisse, ou revenir à un seul survivant si tel était le cas. Cette réserve se veut au-dessus de tout : « Le donateur voulant que telles substitutions aient alors lieu nonobstant toutes lois, pièces et à tout contrat fait contrairement à ces présentes par le donataire sans le consentement du donateur »<sup>24</sup>. Cette clause, qui exclut Charles, semble aussi venir compenser pour l'importante donation reçue par ce dernier.

Selon la Coutume de Paris, le maintien du patrimoine familial était valorisé chez les familles nobles. L'intégrité du patrimoine était généralement assurée par la transmission de celui-ci à l'aîné. Chez les paysans, les modalités de succession favorisaient plutôt le morcellement de l'héritage (Zoltvany, 1971, p. 378-379). Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la Coutume de Paris en matière de succession n'était plus en vigueur au Bas-Canada depuis plus de 50 ans (Zoltvany, 1971, p. 382). Nous avons évoqué plus haut les études qui ont déjà été menées au Québec sur la reproduction familiale. Du fait que le groupe

---

23. BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, donation par Louis Bertgrand à Louis-Achille Bertrand, 27 août 1859; donation par Louis Bertrand à David Bertrand, 29 août 1859; donation par Louis Bertrand à Narcisse Bertrand, 17 septembre 1859.

24. *Ibid.*

des paysans a été privilégié jusqu'à maintenant, nous ne disposons pas de références sur lesquelles nous appuyer pour expliquer les comportements d'un notable comme Louis Bertrand. Mais il est admis que lors du processus de succession, les mêmes préoccupations existaient généralement chez les familles seigneuriales et chez celles de la classe paysanne :

---

*[...] la sécurité du couple conjugal durant la vieillesse; la volonté de préserver l'intégrité du patrimoine familial; la survie du nom ou de la lignée; l'établissement du plus grand nombre possible d'enfants sur des terres et des carrières ou niveaux de vie les meilleurs pour les autres enfants (Grenier, 2005, p. 152).*

Par ailleurs, il était apparemment commun que le processus de succession soit complexe, la transmission étant loin d'être réglée par un seul acte ponctuel et final à caractère successoral, « [e]lle est émietlée et dispersée dans une longue séquence d'épisodes souvent compliqués » (Bouchard et Pourbaix, 1987, p. 15). Par contre, on peut s'étonner du traditionalisme de Louis Bertrand, observable à travers son attachement à la Coutume de Paris pour le mariage de ses fils, alors que lui-même y dérogeait au moment de son union avec Appoline Saindon.

Le 19 décembre 1859, Louis Bertrand clôt cette série de donations par un testament, dans lequel il ratifie et confirme les donations. Son épouse Appoline en fait autant. Ils se lèguent mutuellement tous les biens qu'ils posséderont à leur décès et qui n'auront pas déjà été donnés. D'autres actes viendront préciser ses dernières volontés. Le 3 mars 1864, Bertrand résilie la donation de 1859 à Louis-Achille pour en rédiger une autre immédiatement, presque identique<sup>25</sup>. De nouveaux testaments suivent encore une fois le même jour<sup>26</sup>. Ces

---

25. BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, résiliation par Louis Bertrand à Louis-Achille Bertrand, 31 mars 1864; donation par Louis Bertrand à Louis-Achille Bertrand, 31 mars 1864.

26. BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, testament de Louis Bertrand, 31 mars 1864; testament d'Appoline Saindon, 31 mars 1864.

derniers sont modifiés à nouveau le 21 septembre de la même année<sup>27</sup>. Les changements apportés sont si minimes qu'il est difficile d'en saisir la signification. Il serait nécessaire d'analyser l'ensemble des transactions passées entre Louis Bertrand et ses fils, de même que le parcours de chacun d'eux, afin de saisir le contexte entourant ces modifications<sup>28</sup>. Par ailleurs, nous avons pu constater que parmi les modifications apportées aux différents actes qui marquent la succession de Louis Bertrand, certaines concernent ses filles.

### 3. Elles « n'auront pas droit à autre chose des biens de ma succession »

Nous savons peu de choses concernant les trois filles de Louis Bertrand, sinon qu'il ne leur donne presque rien directement, ni par donation ni par testament. Mais les gestes faits à leur égard sont peut-être une des preuves les plus parlantes de son conservatisme. Soucieux de leur avenir, il s'assure qu'elles font de « bons mariages ». Comme dans le cas des actes passés en faveur de ses fils, il est difficile de définir si ces pratiques étaient, oui ou non, conformes aux conventions de l'époque, faute de références adéquates. Il est cependant bien connu que les filles, en vertu de la Coutume de Paris, étaient rarement favorisées dans les successions (Zoltvany, 1971, p. 378-379). L'attitude de Louis Bertrand à l'égard de ses filles semble témoigner de l'attachement du

27. BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, testament d'Appoline Saindon, 20 septembre 1864 ; testament de Louis Bertrand, 21 septembre 1864. Il est intéressant de noter ici que c'est Appoline Saindon qui modifie son testament en premier lieu, une journée avant son mari.

28. Claire Dolan a constaté que la rédaction de plusieurs testaments par un même individu est souvent motivée par des événements familiaux : « [L]es changements de décision, d'un testament à l'autre, nous indiquent que la situation de la famille s'est modifiée. À cette échelle, il est clair que ce n'est pas le contexte général qui explique cette modification, mais plutôt la transformation du contexte familial lui-même (la mort d'un enfant, le choix de carrière d'un autre, un remariage, une alliance). Le temps qu'appréhende alors l'historien est un temps individuel, plutôt que social. Mais ces changements de décision permettent aussi de cerner l'importance accordée par le testateur à telle situation par rapport à telle autre et de reconstruire le système de valeurs qui y préside. Si les choix d'un père pour sa famille sont difficiles à interpréter au niveau de l'ensemble de la société, ils nous permettent tout de même de mesurer le degré d'adhésion des individus aux institutions et leur interprétation de ces dernières » (Dolan, 2004, p. 142).

personnage à un traditionalisme certain en matière de reproduction familiale, contrairement à l'esprit d'entreprise et à un certain avant-gardisme qui le caractérisaient en affaires.

En 1836, Elmire Bertrand épouse Dominique Girard, pilote à L'Isle-Verte. Les seuls biens que le couple reçoit de Louis Bertrand appartiennent en fait à l'époux. Louis Bertrand vend tout d'abord à Dominique Girard un emplacement à moulin en 1855, « en considération d'une somme de quinze livres courants à être porté en déduction sur ce que ledit vendeur est disposé à vendre au dit Sieur acquéreur et Elmire Bertrand sa femme, fille du dit vendeur comme part dans la succession future dudit vendeur<sup>29</sup> ». L'acquéreur n'obtient toutefois pas le droit de bâtir un moulin sur ce terrain. Comme nous l'avons souligné plus haut, Dominique Girard reçoit aussi une terre en donation au troisième rang de Saint-Simon en 1857. Les deux autres filles de Bertrand se marient ensuite à dix ans d'intervalle. Angèle, la deuxième, avec Joseph Henri Lavoie en 1846, un pilote résidant dans la paroisse de Sainte-Luce, à l'est de Rimouski. Elle est alors âgée de 25 ans<sup>30</sup>. Quant à Caroline, elle épouse à L'Isle-Verte John Abraham Leclerc, un marchand de Montréal. L'union est célébrée en 1856, alors que Caroline a 24 ans<sup>31</sup>.

Lors de la donation à Louis-Achille, nous avons précisé que celui-ci était chargé de dédommager ses sœurs. Le paiement des sommes que Louis Bertrand veut voir versées à ses filles doit prendre effet en 1866. Elmire doit recevoir 2 152 piastres, Angèle 3 080 piastres, et Caroline 3 280 piastres. En mars 1864, Louis Bertrand apporte des modifications à la donation qu'il avait faite à Louis-Achille cinq ans auparavant. Celui-ci n'est désormais tenu de verser des compensations

29. BAnQ, greffe de Louis-Narcisse Gauvreau, CN104, S4, vente par Louis Bertrand à Dominique Girard, 4 mai 1855.

30. Fonds Drouin, registre d'état civil, L'Isle-Verte (paroisse Saint-Jean-Baptiste), mariage de Joseph Henri Lavoie et Angèle Bertrand, 10 février 1846.

31. Fonds Drouin, registre d'état civil, L'Isle-Verte (paroisse Saint-Jean-Baptiste), mariage de John Abraham Leclerc et Marie Alphonsine Caroline Bertrand, 6 octobre 1856; BAnQ, greffe de Louis-Narcisse Gauvreau, CN104, S4, mariage de John Abraham Leclerc et Marie Alphonsine Caroline Bertrand.

qu'à deux de ses sœurs, Angèle et Caroline. Par ailleurs, certaines informations quant aux modalités de paiement sont spécifiées. Il apparaît notamment que Louis Bertrand en aurait déjà acquitté une partie, sans préciser la forme qu'a pu prendre cette avance sur l'héritage<sup>32</sup>.

Dans les testaments qui suivent, Louis Bertrand ratifie encore une fois les donations faites à ses fils. Concernant ses filles Angèle et Caroline, il réfère à la donation faite à Louis-Achille et précise qu'elles « n'auront pas droit à autre chose des biens de ma succession ». Quant à Elmire, « l'autre de mes filles, elle sera bornée et limitée à ce que je lui donnerai avant de mourir et elle n'aura pas droit à autre chose des biens de ma succession<sup>33</sup> ». Encore une fois, Appoline rédige un testament avec les mêmes clauses, en omettant cependant les précisions à propos de ses filles. Les deux époux renouvellent leur volonté de se léguer tous leurs biens qui ne sont pas engagés par donation au moment de leur décès. Deux autres testaments suivent à peine quelques mois plus tard, datés du 20 septembre 1864<sup>34</sup>. Cette fois, c'est le testament d'Appoline qui est enregistré en premier lieu. Il reprend pratiquement les termes du précédent, à l'exception d'un détail, qui concerne sa fille Angèle. Appoline maintient Louis Bertrand comme légataire universel de ses biens à son décès, mais elle précise que ses hardes et linges reviendront à Angèle. Ces quelques détails, presque anecdotiques, concernant les filles de Louis Bertrand, ne permettent de formuler aucune conclusion. Cependant, ils ouvrent la voie à des réflexions sur le sort réservé aux femmes dans le groupe social des notables ruraux. Nous avons déjà évoqué que le rôle d'Appoline demeurait difficile à cerner, du fait notamment de son analphabétisme apparent. Cependant, les éléments relevés dans les derniers testaments révéleraient-ils une certaine forme de prise de position de la mère à l'égard de ses filles ?

---

32. BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, donation par Louis Bertrand à Louis-Achille Bertrand, 31 mars 1864.

33. BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, testament de Louis Bertrand, 31 mars 1864.

34. BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, testament d'Appoline Saindon, 20 septembre 1864 ; testament de Louis Bertrand, 21 septembre 1864.

#### 4. La fin des activités

À compter des donations de 1859, Louis Bertrand ne règle qu'une dizaine de transactions. On le retrouve alors portant le titre d'écuyer, d'ancien marchand ou de rentier, d'ex-membre du parlement ou d'ancien lieutenant-colonel de milice. À deux reprises on le nomme bourgeois, à la toute fin de sa vie<sup>35</sup>. Bertrand prolonge néanmoins sa carrière en suivant de près les affaires menées par ses fils. Seulement parmi les greffes des notaires que nous avons consultés, nous avons recensé 52 actes notariés passés entre Louis Bertrand et ses fils de 1848 à 1871, dont une vingtaine après 1859. Et cela, sans compter tous les actes que les fils ont probablement passés par procuration au nom de leur père. Ce chiffre nous révèle aussi que la succession dépasse largement les donations et les testaments. Elle s'est en fait réglée par une variété de transactions et d'arrangements entre le père et ses enfants.

Plusieurs années avant son décès, Louis Bertrand se départit de presque tous ses biens par l'intermédiaire de donations à ses fils<sup>36</sup>. Nous avons pu constater comment, tout en divisant le patrimoine, il s'est assuré du maintien d'une certaine intégrité de celui-ci. La répartition de l'héritage de son vivant lui a permis d'assurer l'établissement de ses différents enfants et de réaliser quelques modifications lorsque celles-ci semblaient nécessaires. Il ne s'est pas contenté de transmettre le patrimoine : il s'est assuré du succès de la succession. On peut présumer ici qu'il y avait une véritable « stratégie » de la part de Louis Bertrand. La précocité des arrangements, dont les premiers actes notariés précèdent de près de 20 ans son décès, lui permet de veiller

---

35. BAnQ, greffé de William Adhémar Heath, CN104, S9, vente par Louis Bertrand à Joseph Chenard, 8 janvier 1869; BAnQ, greffé de Louis-Narcisse Gauvreau, CN104, S4, vente par [...] E. Thibeau à Louis Bertrand, 25 mai 1869.

36. Par ailleurs, dans le recensement de 1861, Louis Bertrand déclare « occuper » 420 arpents de terres situés au premier rang, dont 100 sont en culture et 320 « incultes ou en bois debout » (Archives nationales du Canada, Recensements du Canada sur microfilms : 1861 Île-Verte (Témiscouata), C-1324).

au bon ordre de ses affaires et de chapeauter ses fils. À sa mort, Louis Bertrand ne possède pratiquement plus rien, ce que semble confirmer l'absence d'inventaire après décès<sup>37</sup>.

Louis Bertrand est décédé le 11 septembre 1871. Il a été inhumé le 15 septembre dans le cimetière de la paroisse Saint-Jean-Baptiste-de-L'Isle-Verte. La trentaine de signatures qui suivent son acte de sépulture dans le registre paroissial fait foi de l'importance accordée à cet événement<sup>38</sup>. Appoline a rendu l'âme à peine deux mois plus tard, le 21 novembre 1871<sup>39</sup>.

À l'intérieur de la maison Louis-Bertrand, on retrouve, dans le petit couloir au rez-de-chaussée où se trouvaient il y a plus de 150 ans le magasin général et le bureaux de Louis Bertrand, un document laminé et bien en vue. Il s'agit de la reproduction des propos de R.P. Dubé :

---

*1860. À cette époque, le prestige de la famille Bertrand était dans son plein épanouissement. Le chef de cette famille arrivée à L'Isle-Verte depuis un demi siècle, était alors âgé de 81 ans. Il résidait dans une maison que l'on voit encore au coin du square de l'église paroissiale et bâtie en 1844. Le rez-de-chaussée contenait un magasin, un bureau de poste et une salle mise à la disposition du public qui attendait l'heure des offices religieux ou celle de l'ouverture du magasin ou du bureau de poste. C'était l'endroit journellement le plus achalandé de toute la paroisse. Le digne vieillard qu'était Louis Bertrand était mentalement identifié avec tous les gens de la paroisse ou de ses environs.*

---

37. Il est évidemment possible que l'inventaire après décès de Louis Bertrand et d'Appoline Saindon n'ait tout simplement pas encore été retrouvé. Par ailleurs, il apparaît clair, à la lecture des derniers testaments, que Louis Bertrand et Appoline Saindon avaient déjà pratiquement tout légué à leurs enfants.

38. Fonds Drouin, registre d'état civil, L'Isle-Verte (paroisse Saint-Jean-Baptiste), acte de sépulture de Louis Bertrand, 15 septembre 1871.

39. Fonds Drouin, registre d'état civil, L'Isle-Verte (paroisse Saint-Jean-Baptiste), acte de sépulture d'Appoline Saindon, 24 novembre 1871.

*Il aimait à se trouver au milieu d'eux, s'informant de leurs affaires et prodiguant à chacun des avis justes et droits. Dieu lui avait donné une belle intelligence. Il passait pour avoir été un homme d'affaires dûr [sic] et sans pardon. Pour porter un jugement aussi absolu il fallait ignorer l'influence que son entourage avait exercé sur l'esprit du vieillard<sup>40</sup>.*



En étudiant les détails de la succession de Louis Bertrand, on découvre qu'au fil de toutes les opérations foncières menées se préparaient tranquillement les assises d'une reproduction familiale bien planifiée. On assiste à une distribution équitable entre les fils, tout en respectant le traditionnel droit d'aînesse et en assurant le maintien d'une part du patrimoine à l'intérieur de la famille. À travers ce jeu complexe de testaments et de donation, Louis Bertrand désirait certainement assurer la pérennité de son nom à L'Isle-Verte. Bertrand demeure néanmoins actif même après avoir effectué sur papier la donation de tous ses biens. Il se réserve les privilèges sur plusieurs moulins et surveille de près les activités de ses fils. Les affaires de Louis Bertrand ne prendront véritablement fin qu'avec son décès, laissant définitivement la place à ses héritiers.

Le destin de la famille Bertrand entre alors dans un autre épisode. Ses membres seront confrontés à de nouveaux impératifs économiques et politiques. La deuxième phase d'industrialisation, l'arrivée du chemin de fer et les enjeux de la Confédération seront parmi leurs préoccupations. La vie de Louis Bertrand se termine en laissant planer une certaine perplexité sur l'appréciation de son apport au développement de L'Isle-Verte, un peu à l'image de ses origines qui demeurent énigmatiques. Mais, enfin, peut-être sa trajectoire est-elle représentative d'un groupe d'acteurs encore mésestimés qui ont marqué l'émergence d'une certaine réalité territoriale qu'il nous reste à définir.

40. Au bas du panneau laminé par les descendants de Louis Bertrand, on peut lire, en guise de référence: « Texte écrit entre les années 1913 et 1918, sous le titre "Réminiscences". L'auteur, R.P. Dubé, dit Babiche, faisait alors paraître dans le journal *Le Saint-Laurent*, de Rivière-du-Loup, la chronique d'où est extrait ce passage ».



---

## CONCLUSION

---

*Certains pourront dire que, dans notre effort pour montrer l'importance centrale de l'environnement, nous pourrions ne pas avoir fait une place suffisamment importante aux valeurs. [...] On pourra aussi dire que nous avons trop vite éliminé la possibilité que des stratégies différentes peuvent prendre leur source dans des préférences ou des rationalités différentes. [...] il est évidemment possible que les comportements observés soient attribuables à un mélange de deux ensembles de forces – l'un ayant sa source dans l'environnement, l'autre dans des priorités ou des valeurs différentes endossées par un groupe. Cependant, il faut chercher, semble-t-il, à comprendre tout ce qui est objectivement attribuable au contexte avant d'avoir recours à des facteurs de rationalité sociale ou de mentalité pour expliquer les comportements observés (Paquet, 1986, p. 177).*

L'étude du cas de Louis Bertrand a permis de démontrer le potentiel que recèlent les actes notariés afin d'approfondir nos connaissances sur les activités foncières au XIX<sup>e</sup> siècle. Mais au-delà du fait

proprement individuel, cette recherche a été l'occasion d'ouvrir une fenêtre sur le vécu de toute une population qui, par l'intermédiaire de ses membres, entre – volontairement ou non – en interaction avec ce personnage incontournable. Nous croyons qu'il existe encore un fossé à combler dans l'historiographie québécoise entre la monographie paroissiale et les études de synthèse afin de bien comprendre l'articulation entre les régions centrales et celles que l'on dit périphériques. Afin de mieux connaître les sociétés rurales, les actes notariés demeurent un moyen privilégié. Notre étude de cas à partir de ces sources a permis de dégager une trame qui dépeint sous certains angles la société rurale de L'Isle-Verte au XIX<sup>e</sup> siècle.

En effet, au fil des changements structuraux majeurs du XIX<sup>e</sup> siècle, chargés par les enjeux financiers et juridiques, se mettait en place une organisation sociale et se dessinaient des façons de vivre sur le territoire. L'arrivée de Louis Bertrand à L'Isle-Verte symbolise la rupture entre l'Ancien régime et ses différentes facettes économiques et sociales. Il est bien entendu que sans la venue de Louis Bertrand, ces changements se seraient tout de même opérés, d'une façon ou d'une autre. Mais, symboliquement, son empreinte reste instructive. Nous croyons qu'il est pertinent d'observer les particularités propres aux différents lieux, afin de parvenir à une appréhension plus juste des réalités régionales. Il est admis que les individus se meuvent au sein d'une conjoncture et qu'ils participent, par leurs actions, à la formation de « micro-conjonctures », à une échelle plus locale. Pour reprendre les termes de Jacques Revel :

---

*La réduction d'échelle, la prise en compte de destins singuliers, de choix confrontés à des contraintes, invitent à ne point se soumettre à la tyrannie du fait accompli – « ce qui a effectivement eu lieu » – et à analyser les conduites, individuelles et collectives, en termes de possibles, que l'historien peut tenter de décrire et de comprendre. Elle fait bouger les images reçues, parce que en réglant différemment la distance et l'ouverture de leur optique, les observateurs font apparaître une autre trame, des découpages différents, et du même coup l'inadéquation partielle des outils conceptuels dont ils disposaient jusque-là (Revel, 1989, p. XV).*

Dans cette optique, nous croyons que l'étude des élites et des diverses manifestations par lesquelles elles ont participé à la vie socio-économique est un moyen de se rapprocher du vécu des communautés. Les élites, en effet, se trouvaient souvent au centre d'une foule d'activités. Au sein d'une communauté essentiellement rurale, dont l'économie était tributaire de la possession du sol, les transactions foncières sont révélatrices. Le cas de Louis Bertrand démontre notamment qu'à l'instar de leur implication institutionnelle, l'affirmation des élites locales reposait sur le domaine foncier. En fait, il nous entraîne à nous questionner sur la définition et l'appartenance sociale des élites rurales. Au gré de l'ascension sociale de Louis Bertrand, on peut observer que plusieurs échelons devaient être franchis dans la construction du statut social, et qu'aucun facteur n'était en soi déterminant. La position de seigneur ne suffisait pas à se hisser au sommet de la hiérarchie. Plusieurs éléments devaient être réunis et leur arrimage pouvait s'avérer complexe. S'il est essentiel de mettre en garde contre une éventuelle généralisation induite, le parcours de Louis Bertrand permet néanmoins de mettre en évidence certaines caractéristiques de la notabilité rurale et de préciser les contours d'un certain archétype de ses représentants. Plus important que le petit marchand de campagne par les liens qu'il entretient avec les grands négociants et par les charges institutionnelles qu'il cumule, l'influence du notable rural demeure limitée à l'aire régionale. Il démontre par ailleurs qu'entre les grands négociants et l'habitant, il existait une classe d'entrepreneurs dynamiques, souvent oubliés ou folklorisés.

Trois grandes phases se dégagent de cette trajectoire particulière. Les années 1811 à 1820 sont marquées par son arrivée et son installation. Au début des années 1820, ses affaires sont bien engagées. Établi depuis bientôt dix ans à L'Isle-Verte, il a délaissé le petit commerce et a entrepris l'exploitation des ressources forestières. Il détient par bail emphytéotique les droits sur le moulin banal et la seigneurie

de L'Isle-Verte. Il s'est aussi marié et a fondé une famille. D'origine modeste qu'il était, il est devenu un notable respecté, l'un de ceux que l'on peut nommer écuyer.

Durant les 25 à 30 années qui suivent, Bertrand s'impose sur le marché foncier de L'Isle-Verte. C'est aussi au cours de cette période qu'il est le plus actif sur la scène politique. En 1828, il a déjà acheté 70 pour cent du total des fiefs qu'il parviendra à acquérir au cours de sa vie. L'année suivante, il entreprend la reconstruction du moulin banal, qu'il déménage stratégiquement depuis la rive est de la rivière sur la rive ouest. Bertrand se rend à Québec en 1829 pour porter acte de foi et hommage. Il procède aussi à l'aveu et dénombrement de la seigneurie, ce qui permet d'officialiser les titres de propriété qu'il détient en propre et ceux qu'il administre au nom de la famille Côté. Au début des années 1830, Bertrand peut se permettre d'étendre ses possessions à la seigneurie voisine des Trois-Pistoles.

Durant la décennie 1840, les activités foncières de Louis Bertrand atteignent une certaine stabilité. L'achat des fiefs est pratiquement complété, les bases de son patrimoine sont assurées. Il poursuit ses acquisitions, mais celles-ci deviennent plus ciblées, en lien avec l'exploitation des ressources. Bertrand semble effectivement être en mesure de mener de gros contrats de coupe de bois pour le compte de négociants extérieurs à la région. Il s'associe à Price et Caldwell, mais cette expérience démontre les limites auxquelles se heurte l'homme d'affaires de L'Isle-Verte et son incapacité à s'élever plus haut dans la bourgeoisie d'affaires. C'est peut-être aussi ce qui explique que Louis Bertrand, sur le plan local, devait mettre tout en œuvre, user de tous les moyens, afin de réaliser les entreprises qu'il croyait possibles. Au cours de cette période, les transactions qui ont une nature d'échange purement économique prennent une place significative. Bertrand se trouve au centre d'un commerce de terres qui pallie peut-être la rareté du numéraire ou, du moins, permet une circulation des avoirs dans la communauté.

L'acte majeur dans la vie de Louis Bertrand, ou certainement l'un de ceux qui, à ce jour, a le plus contribué à sa reconnaissance, est l'acquisition de la seigneurie en 1849. Cependant, comme nous avons pu le constater, l'obtention des droits seigneuriaux a été le fruit d'un long travail. Lorsqu'il a acheté la seigneurie, Louis Bertrand avait déjà pris possession de nombreux fiefs et récupéré les droits auprès des différents descendants du premier seigneur Côté. Au total, il est parvenu à contrôler près de 90 pour cent du territoire de L'Isle-Verte à la veille de l'abolition du régime seigneurial. La limite imposée par le choix des sources ne nous a cependant pas permis d'explorer à fond cet événement. Tout un pan de l'histoire de la seigneurie de L'Isle-Verte demeure encore confiné dans les archives judiciaires.

Louis Bertrand était surtout très préoccupé par sa succession. À partir de 1850, un processus de transmission du patrimoine se met en branle. En moins de dix ans, Louis Bertrand a distribué à ses enfants tous ses avoirs et leur permet ainsi de suivre ses traces. Bertrand privilégie un modèle de répartition qui allie le droit d'aînesse à l'équité du partage de l'héritage. Cette stratégie lui permet de maintenir l'intégrité du patrimoine familial. Issu d'un milieu modeste, il est parvenu à établir chacun de ses quatre fils de façon à ce que ceux-ci détiennent un statut comparable à celui qu'il avait réussi à acquérir. Cette réalisation est rendue possible par le volume des terres détenues par Louis Bertrand, mais aussi grâce à leur répartition sur le territoire. Plusieurs d'entre elles sont situées à des endroits qui permettent l'exploitation de la force hydraulique. Bertrand ne s'efface pas pour autant. Il donne tôt afin de s'assurer que ses volontés seront suivies et que les affaires de la famille se maintiendront dans le bon ordre.

Le cas de Louis Bertrand est une occasion de revoir la diversité de notre rapport au sol et au territoire :

---

*L'accaparement foncier peut se manifester de plusieurs façons. Il arrive, près des villes, qu'il soit pure accumulation de terres et stratégie d'approvisionnement ou de financement, notamment par les communautés religieuses. Certains particuliers s'approprient également de grandes superficies*

*dans des perspectives de spéculation et à des fins de lotissement puis de vente. Dans l'espace seigneurial rural, l'accaparement peut résulter de la récupération de biens hypothéqués ou d'acquisitions sous forme d'achat ou de concession pour augmenter le patrimoine foncier familial avant de le répartir entre les enfants. Pour une collectivité, cette appropriation peut prendre l'allure de pratiques destinées à réserver aux communautés familiales initiales et à leur descendance les terres disponibles en vue des développements ultérieurs (Mathieu et al., 1992, p. 123).*

Pour Louis Bertrand, l'accaparement foncier grâce aux possibilités offertes par le régime seigneurial a été le moyen, d'une part, de se hisser dans la hiérarchie sociale et d'intégrer la modernité économique du XIX<sup>e</sup> siècle et, d'autre part, d'assurer sa reproduction familiale sur la base d'une valeur infaillible tant sur les plans économique que social. Le cadre seigneurial s'apparente ici à un outil de développement aux multiples vertus dont Bertrand a su tirer les avantages dans un environnement où s'affirmait un libéralisme naissant. Si plusieurs bourgeois, négociants ou seigneurs entrepreneurs revendiquaient l'abolition du régime seigneurial en lui reprochant d'être un frein aux principes du libéralisme économique, Bertrand ne semblait pas voir d'incompatibilité entre la tenure seigneuriale et ses affaires commerciales. Il a simplement, à l'instar d'autres notables de son temps, su utiliser les règles du régime seigneurial de façon judicieuse et de manière à en tirer profit. D'ailleurs, cette capacité d'adaptation et de manœuvre se reflète dans ses relations sociales et d'affaires. Contrairement à l'image répandue de l'homogénéité des réseaux sociaux, Bertrand démontre une flexibilité qu'il faut souligner. Tout en entretenant des relations avec les négociants comme Price et Caldwell, en côtoyant la classe politique, Louis Bertrand s'intègre dans le milieu régional en s'alliant aux habitants. En premier lieu, son mariage avec Appoline Saindon est significatif. Mais aussi ses associations avec des agriculteurs pour différents contrats de coupe de bois font foi d'un pragmatisme dans ses relations sociales et d'une aisance à interagir avec différents groupes sociaux selon les besoins et les circonstances.

Le domaine foncier représentait l'accès à des ressources dont l'exploitation ouvrait justement sur de nouveaux créneaux économiques en expansion. Cependant, contrairement aux grands seigneurs spéculateurs de l'axe Québec-Montréal, Louis Bertrand n'a jamais détenu une chasse gardée sur l'exploitation des ressources. On peut le comparer ici à un personnage comme Gabriel Christie, qui se réservait, à titre de seigneur, l'exclusivité des droits de transporter du bois hors de la seigneurie, alors que chaque arbre coupé devait transiger par son propre moulin (Noël, 1987, p. 577-578). Il se réservait les privilèges sur les rivières et faisait arpenter les terres avant de les concéder. Louis Bertrand, malgré tous ses efforts, n'a jamais été en mesure d'empêcher d'autres entrepreneurs, marchands ou cultivateurs de transiger librement. L'état de division en fiefs de L'Isle-Verte et l'incertitude des droits seigneuriaux a probablement contribué à cette situation<sup>1</sup>. Par ailleurs, il se dégage de nos recherches que Bertrand jouait davantage sur la multiplication des sphères d'activités qui s'offraient à lui que sur l'acquisition de monopoles.

Nous sommes loin de prétendre que Louis Bertrand n'a pas su saisir les occasions de réaliser des profits intéressants grâce à la vente de ses terres. Cependant, nous croyons qu'il ne correspond pas au modèle du négociant spéculateur connu dans le centre de la colonie. Les données financières et juridiques n'ont pas été analysées, mais l'ensemble des comportements de Bertrand n'apparaît pas être orienté en ce sens. Tel qu'il se présente à nous à travers les documents d'archives, Louis Bertrand se révèle avant tout comme un personnage pragmatique qui se situait quelque part entre l'univers virtuel d'une économie de marché émergente et la réalité bien concrète du milieu dans lequel il vivait. Malgré le pouvoir qu'il détenait, il demeurait un individu dont les bases étaient probablement précaires face à l'emprise des grands négociants et du système bancaire naissant. Du moins, la chute vertigineuse dans laquelle ses fils seront entraînés à la fin

---

1. Le cas de la famille Dumas, propriétaire de fiefs et du moulin du Petit Sault, est certainement l'exemple le plus connu (Dumas, 1997, p. 6).

du XIX<sup>e</sup> siècle nous permet de soutenir cette hypothèse. Mais, qui sait, ses ambitions ont peut-être contrecarré l'implantation des barons du bois à L'Isle-Verte?

Nous avons évoqué à plusieurs reprises l'ambiguïté des droits seigneuriaux à L'Isle-Verte. Cette question a eu des conséquences jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Les procès et tous les documents qui leur sont reliés n'ont pas été étudiés dans le détail. R.P. Dubé, dans ses chroniques, a présenté Louis Bertrand comme un étranger qui a accaparé les droits seigneuriaux, usant même de moyens illégaux pour parvenir à ses fins. Robert Michaud, tout en voulant rétablir l'honneur de son ancêtre, s'est questionné sur le sort de sa famille et de L'Isle-Verte (Michaud, 2002). Il est vrai que la fin tragique de la famille Bertrand semble avoir sonné le glas du lent déclin qui s'est amorcé à L'Isle-Verte. Mais, surtout, on constate que les querelles de droits qui ont eu lieu plus de 50 ans après l'abolition du régime seigneurial étaient fondées sur la propriété des ressources. Il ne s'agissait plus de la forêt, mais de la mousse de mer, une algue qui a été abondamment récoltée sur les battures de L'Isle-Verte. Or, à l'époque seigneuriale, le droit du seigneur s'étendait généralement aux battures...

La question de la légitimité des droits seigneuriaux détenus par Louis Bertrand demeure un sujet sensible à propos duquel il est impossible de trancher. Au-delà des questions juridiques, il n'en demeure pas moins que sa présence a marqué l'environnement socioéconomique de L'Isle-Verte au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est surtout cet aspect que nous voulions explorer. La trajectoire de Louis Bertrand fait foi de l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat qui pouvait exister à l'époque. Au XIX<sup>e</sup> siècle, chaque moulin à farine ou à scie sur le territoire était une occasion d'affaires. Leur exploitation créait non seulement de l'activité économique, mais participait surtout à la formation du tissu social. En étudiant le rôle joué par Louis Bertrand à l'échelle locale, nous croyons avoir montré la véritable portée des actions de ce personnage. Les reconnaissances institutionnelles qu'il obtient n'en sont pas moins estimables. Mais si Louis Bertrand a laissé une empreinte sur la société

québécoise, c'est surtout grâce au rôle qu'il a joué au niveau du territoire sur lequel il rayonnait. Aujourd'hui, il nous permet de repenser certaines idées acquises sur les régions. L'utilisation du territoire et des ressources demeurent l'un des enjeux majeurs du développement des territoires québécois. Questionner le passé devient ici un moyen de se rappeler la complexité et le dynamisme de nos rapports aux territoires.





---

**ANNEXE**  
**Synthèse des notaires consultés**

Notaires	Années de pratique	Lieu de pratique	Nombre d'actes notariés			
			Famille Bertrand	Louis Bertrand	Transactions foncières / ressources	Trajectoire familiale
Augustin Dionne	1797-1821	Kamouraska	2	2	2	0
Jean-Baptiste Taché	1811-1844	Kamouraska	7	7	5	1
Thomas Casault	1812-1837	Kamouraska	1	1	1	0
Pierre Garon	1812-1861	Rivière-Ouelle	2	2	0	0
Joseph Ouellet	1816-1865	Trois-Pistoles	412	347	120	2
Louis Amiot	1817-1825	Kamouraska / Saint-André	2	1	1	0
Pascal Dumais	1819-1873	Cacouna	197	197	68	0
Ignace Bernier	1820-1830	Saint-André	1	1	1	0
Moïse Morin	1824-1872	Saint-Patrice	4	4	2	0
Antoine Bernier	1830-1879	Saint-Simon	147	102	11	1
Rémy Ouellet	1830-1882	Cacouna / Trois-Pistoles	3	3	0	0
Alexandre Fraser	1831-1860	L'Isle-Verte	222	207	107	0
John Heath	1834-1873	L'Isle-Verte	173	17	6	1
Joseph Garon	1835-1880	Rimouski	6	2	0	2
Jean-Étienne Fraser	1838-1881	L'Isle-Verte	973	369	141	23
Jean-Baptiste Chamberland	1838-1895	L'Isle-Verte	15	15	3	0
Louis-Narcisse Gauvreau	1841-1898	L'Isle-Verte	233	233	91	15
Jean-Baptiste Beaulieu	1842-1896	Cacouna	5	3	0	2
William Adhémar Heath	1868-1886	L'Isle-Verte	223	8	2	6
<b>Total</b>			<b>2628</b>	<b>1521</b>	<b>561</b>	<b>53</b>
<b>Greffes incomplets</b>						
Louis Amiot	1813-...	Kamouraska	4	4	4	0
Félix Chamberland	1830-1849	L'Isle-Verte	41	41	38	0
<b>Total</b>			<b>2673</b>	<b>1566</b>	<b>603</b>	<b>53</b>



# BIBLIOGRAPHIE

---

## Sources

---

### *Greffes de notaires*

(Bibliothèque et Archives nationales du Québec, centre de Rimouski)

- Augustin Dionne, 1797-1821, CN104, S20.
- Jean-Baptiste Taché, 1811-1844, CN104, S47.
- Louis Amiot, 1811-1844, CN104, S17.
- Pascal Dumais, 1819-1873, CN104, S35.
- Ignace Bernier, 1819-1873, CN104, S35.
- Moïse Morin, 1824-1872, CN104, S37.
- Rémy Ouellet, 1830-1882, CN101, S15.
- Alexandre Fraser, 1831-1860, CN104, S32.
- Pierre Garon, 1812-1861, CN104, S27.
- Joseph Ouellet, 1816-1865, CN104, S36.
- Antoine Bernier, 1830-1879, CN101, S1, SS1.
- John Heath, 1834-1873, CN104, S46.
- Joseph Garon, 1835-1880, CN101, S5, SS1.

Joseph Garon, 1835-1883, CN104, S28.  
 Jean-Baptiste Chamberland, 1838-1895, CN104, S65.  
 Louis-Narcisse Gauvreau, 1841-1898, CN104, S4.  
 Jean-Étienne Fraser, 1838-1881, CN104, S30.  
 Jean-Baptiste Beaulieu, 1842-1896, CN104, S11.  
 Henri Garon, 1844-1874, CN104, S29.  
 William Adhémar Heath, 1868-1886, CN104, S9.

### ***Registres de l'état civil***

(Fonds Drouin, Les Éditions historiques et généalogiques Pepin, consulté à la Société de généalogie et d'histoire de Rimouski)

#### ***L'Isle-Verte (paroisse Saint-Jean-Baptiste)***

Acte de sépulture de Charles Saindon, 20 juillet 1811.  
 Mariage de Dominique Girard et Elmire Bertrand, 1<sup>er</sup> février 1836.  
 Mariage de Joseph Henri Lavoie et Angèle Bertrand, 10 février 1846.  
 Mariage de John Abraham Leclerc et Marie Alphonsine Caroline Bertrand, 6 octobre 1856.  
 Acte de sépulture de Louis Bertrand, 15 septembre 1871.  
 Acte de sépulture d'Appoline Saindon, 24 novembre 1871.

#### ***Cap-Santé (paroisse Sainte-Famille)***

Acte de baptême de Louis Bertrand, 12 janvier 1786.  
 Acte de mariage de Jean-Baptiste Chevalier et Marguerite Bertrand, 14 juin 1803.

#### ***Montréal (paroisse Notre-Dame)***

Mariage de Louis-Achille Bertrand et Marie Élizabeth Mignault, 31 mai 1875.

#### ***Rivière-Ouelle (paroisse Notre-Dame-de-Liesse)***

Mariage de Narcisse Bertrand et Marie Augustine Stella Têtu, 30 septembre 1863.

#### ***Trois-Pistoles (paroisse Notre-Dame-des-Neiges)***

Mariage de David Bertrand et Géraldine Têtu, 13 février 1860.

### ***Archives nationales du Canada***

(Recensements du Canada sur microfilms)

Île-Verte (Cornwallis), 1825, C-717.  
 Île-Verte (Rimouski), 1831, C-721.  
 Île-Verte (Rimouski), 1842, C-733.  
 Île-Verte (Rimouski), 1851, C-1134.  
 Île-Verte (Témiscouata), 1861, C-1324 (personnes) et C-1325 (agricole).  
 Île-Verte (Témiscouata), 1871, C-10365.

### ***Documents gouvernementaux***

Appendice des Journaux de l'Assemblée législative, vol. 3, Appendice F, *Tenure seigneuriale dans le Bas-Canada - Rapport des commissaires.*

Appendice des Journaux de l'Assemblée législative, vol. 10, Appendice NNN, *Tenure seigneuriale - Troisième rapport du comité spécial auquel ont été renvoyés les résolutions adoptées par la Chambre du 26 juin 1850, au sujet de la Tenure seigneuriale du Bas-Canada*.

Appendice des Journaux de l'Assemblée législative, vol. 11, Appendice RRRR, *Droits seigneuriaux. Pétition présentée par des propriétaires de fiefs et seigneuries dans le Bas-Canada, demandant que le Bill pour définir les droits seigneuriaux dans le Bas-Canada et pour en faciliter le rachat, ne devienne pas loi*.

BAnQ (centre de Québec), *Fois et hommages – Domination anglaise*, vol. III, 1<sup>er</sup> mai 1810 au 27 mai 1835, Fonds ministère des Terres et Forêts, Québec, Cote ZA34, microfilm M33/1.

BAnQ (collection numérique), Almanach de Québec, 1821, Milice du Bas-Canada, section Rimouski, <<http://bibnum2.banq.qc.ca/bna/almanachQuebec/>>, consulté le 26 août 2010.

« Cadastre abrégé de la partie de la seigneurie de L'Isle-Verte, n° 89, clos le 20 septembre 1858 par Siméon Lelièvre », dans 1863, *Cadastre abrégé des seigneuries du district de Québec*, S. Derbishire et G. Desbarats.

*De l'abolition du régime féodal en Canada, et de l'indemnité due aux seigneurs pour la suppression des droits et devoirs féodaux, étant une compilation des procédés et plaidoiries qui ont eu lieu devant la cour spéciale, constituée en vertu des dispositions de l'acte seigneurial de 1854, et ouverte à Québec, le quatre septembre 1855*, 1855, Québec, A. Côté, 136 p.

### ***Archives du diocèse de Rimouski***

Dossier Paroisse La Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste.

Dossier de la Société d'agriculture du Comté de Rimouski.

### ***Cartes et plans***

BAnQ, Fournier, François, 1897 (1819), *Plan de la seigneurie de l'Isle-Verte*, Fonds ministère des Terres et Forêts, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, E21, S555, SS1, SSS20, PL.9.

BAnQ, 1856, *Plan de la seigneurie de Villeray*, Fonds ministère des Terres et Forêts, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, E21, S555, SS1, SSS20, PL.9B

### ***Articles de journaux***

DUBÉ, R.P. (1920a). « La question agraire sur l'Isle-Verte », *Le Saint-Laurent*, 15 avril 1920, p. 7.

DUBÉ, R.P. (1920b). « L'histoire de L'Isle Verte (La tenure seigneuriale) », *Le Soleil*, 17 avril 1920, p. 18.

DUBÉ, R.P. (1920c). « Chronologie de l'Histoire de L'Isle-Verte », *Le Saint-Laurent*, 4 novembre 1920, p. 5.

- DUBÉ, R.P. (1920d). « Chronologie de l'Histoire de L'Isle-Verte », *Le Saint-Laurent*, 11 novembre 1920, p. 5.
- DUBÉ, R.P. (1920e). « Chronologie de l'Histoire de L'Isle-Verte », *Le Saint-Laurent*, 18 novembre 1920, p. 5.
- DUBÉ, R.P. (1920f). « Chronologie de l'Histoire de L'Isle-Verte », *Le Saint-Laurent*, 25 novembre 1920, p. 5.
- DUBÉ, R.P. (1920g). « Chronologie de l'Histoire de L'Isle-Verte », *Le Saint-Laurent*, 2 décembre 1920, p. 5.
- « TRIBUNE LIBRE », *Le Saint-Laurent*, 10 juillet 1947, p. 6 ; 17 juillet 1947, p. 3 ; 24 juillet 1947, p. 9 ; 28 août 1947, p. 7 ; 4 septembre 1947, p. 8.

## Répertoires et instruments de recherche

---

- COURVILLE, S. et S. LABRECQUE (1988). *Seigneuries et fiefs du Québec: nomenclature et cartographie*, Québec, CÉLAT, Université Laval, Gouvernement du Québec, Outils de recherche du Célat, n° 18.
- DESCHÊNES, G. (1993). *Dictionnaire des parlementaires du Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- PROGRAMME DE RECHERCHE EN DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE (PRDH), *Registre de la population de Québec ancien – 1635-1799*, Université de Montréal (consulté à la Société de généalogie et d'archives de Rimouski).
- MATHIEU, J. et A. LABERGE (dir.) (1991). *L'occupation des terres dans la vallée du Saint-Laurent. Les aveux et dénombrements 1723-1745*, Québec, Septentrion.

## Monographies, chapitres de livres et articles scientifiques

---

- ANCTIL, P. (1976). « Saint-Vallier de Bellechasse au tournant du siècle dernier. La pénétration du capitalisme », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 1, n° 2, p. 37-50.
- BAILLARGEON, G.-É. (1976). *Influence du conflit seigneurs-censitaires sur la politique canadienne*, Mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal.
- BAILLARGEON, G.-É. (1968). *La survivance du régime seigneurial à Montréal*, Ottawa, Le Cercle du Livre de France.
- BAILLARGEON, G.-É. (1963). *L'abolition du régime seigneurial, 1820-1854*, Thèse en histoire, 2 vol., Montréal, Faculté de Lettres, Université de Montréal.
- BAILLARGEON, G.-É. (1952). *Les Canadiens veulent conserver le régime seigneurial, 1800-1826*, Mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal.
- BARBEAU, M. (1942). « Manufacturiers de machines agricoles », dans M. Barbeau, *Maîtres Artisans de chez nous*, Montréal, Les Éditions du Zodiaque, p. 95-111.

- BERNIER, G. et D. SALÉE (1995). *Entre l'ordre et la liberté. Colonialisme, pouvoir et transition vers le capitalisme dans le Québec du XIX<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Boréal.
- BERNIER, G. et D. SALÉE (1982). « Appropriation foncière et bourgeoisie marchande : éléments pour une analyse de l'économie marchande du Bas-Canada avant 1846 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 36, n° 2, p. 163-194.
- BERVIN, G. (1989). *Les marchands négociants et la diversité de leurs activités économiques à Québec entre 1800 et 1825*, Thèse de doctorat en histoire, Montréal, Université de Montréal.
- BERVIN, G. (1981). *Analyse socioéconomique des marchands-négociants à Québec, de 1820 à 1830*, Mémoire de maîtrise en histoire, Montréal, Université de Montréal.
- BONNAIN, R., G. BOUCHARD et J. GOY (1992). *Transmettre, hériter, succéder*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- BOUCHARD, G. (1996). *Quelques arpents d'Amérique. Population, économie, famille au Saguenay : 1838-1971*, Montréal, Boréal.
- BOUCHARD, G. (1985). « Sur l'historiographie des campagnes et des régions du Québec aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles : nouvelles propositions », dans J. Bauberot (dir.), *Histoire sociale, sensibilités collectives et mentalités. Mélanges Robert Mandrou*, Paris, Presses universitaires de France, p. 561-571.
- BOUCHARD, G. (1979). « Un essai d'anthropologie régionale : l'histoire sociale du Saguenay aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 34, n° 1, p. 106-125.
- BOUCHARD, G. et I. POURBAIX (1987). « Dynamique familiale et transmission foncière au Saguenay (1842-1911) », dans F. Lebrun et N. Séguin (dir.), *Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest, XII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Trois-Rivières et Rennes, Centre de recherche en études québécoises et Presses universitaires de Rennes, p. 15-23.
- BOUDREAU, C., S. COURVILLE et N. SÉGUIN (1997). *Le territoire, Atlas historique du Québec*, Québec, Archives nationales du Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- CHAUNU, P. (1978). *Histoire quantitative, histoire sérielle*, Paris, École des Hautes Études en sciences sociales, Cahiers des Annales, n° 37.
- CHAUVARD, J.-F. (2004). « Source notariale et analyse des liens sociaux. Un modèle italien ? », dans F.-J. Ruggiu, S. Beauvalet et V. Gourdon (dir.), *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, p. 87-108.
- COATES, C. (2003). *Transformations du paysage et de la société au Québec sous le régime seigneurial*, Québec, Septentrion.
- COURGEAU, D. (2004). *Du groupe à l'individu : synthèse multiniveau*, Paris, Éditions de l'Institut national d'études démographiques.
- COURVILLE, S. (2000). *Le Québec, genèses et mutations du territoire*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- COURVILLE, S. (1990). *Entre ville et campagne. L'essor du village dans les seigneuries du Bas-Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

- COURVILLE, S. (1986). « L'habitant canadien dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : survie ou survivance? », *Recherches sociographiques*, vol. 27, n<sup>o</sup> 2, p. 177-193.
- COURVILLE, S. (1983). « Rente déclarée payée sur la censive de 90 arpents au recensement nominatif de 1831 : méthodologie d'une recherche », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 27, n<sup>o</sup> 70, p. 43-61.
- COURVILLE, S. (1979). *L'habitant canadien et le système seigneurial, de 1627 à 1854*, Thèse de doctorat en géographie, Montréal, Université de Montréal.
- COURVILLE, S. et N. SÉGUIN (1996). *Le coût du sol au Québec. Deux études de géographie historique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- COURVILLE, S., J.-C. ROBERT et N. SÉGUIN (1991). « The spread of rural industry in Lower Canada, 1831-1851 », *Journal of the Canadian Historical Association*, vol. 2, n<sup>o</sup> 1, p. 43-70.
- CURTIS, B. (2001). *The Politics of Population: State Formation, Statistics and the Census of Canada, 1840-1875*, Toronto, University of Toronto Press.
- DECHÈNE, L. (1981). « La rente du Faubourg Saint-Roch à Québec – 1750-1850 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 34, n<sup>o</sup> 4, p. 569-596.
- DECHÈNE, L. (1974). *Habitants et marchands de Montréal au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris et Montréal, Librairie Plon.
- DECHÈNE, L. (1971). « L'évolution du régime seigneurial au Canada. Le cas de Montréal aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Recherches sociographiques*, vol. 12, n<sup>o</sup> 2, p. 143-183.
- DÉPATIE, S., M. LALANCETTE et C. DESSUREAULT (1987). *Contributions à l'étude du régime seigneurial canadien*, LaSalle, Hurtubise HMH.
- DESROSIERS, C. (1984). *L'analyse du livre de comptes (1794-1797) du marchand général Joseph Cartier : premiers résultats d'un traitement informatisé*, Mémoire de maîtrise en histoire, Montréal, Université de Montréal.
- DESSUREAULT, C. (1995). « Industrie et société rurale : le cas de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, des origines à 1861 », *Histoire sociale/Social History*, vol. 28, n<sup>o</sup> 55, p. 99-136.
- DESSUREAULT, C. (1989). « Crise ou modernisation. La société rurale maskoutaine durant le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 42, n<sup>o</sup> 3, p. 359-387.
- DESSUREAULT, C. (1987). « La propriété rurale et la paysannerie dans la plaine maskoutaine, 1795-1814 », dans F. Lebrun et N. Séguin (dir.), *Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest, XII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Trois-Rivières et Rennes, Centre de recherche en études québécoises et Presses universitaires de Rennes, p. 39-55.
- DESSUREAULT, C. (1985). *Les fondements de la hiérarchie sociale au sein de la paysannerie : le cas de Saint-Hyacinthe, 1760-1815*, Thèse de doctorat en histoire, Montréal, Université de Montréal.
- DESSUREAULT, C., T. WIEN et G. BOUCHARD (1997). « À propos de *Quelques arpents d'Amérique* », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 50, n<sup>o</sup> 3, p. 401-435.

- DOLAN, C. (2004). « Actes notariés, micro-analyse et histoire sociale : réflexions sur une méthodologie et une pratique », dans F.-J. Ruggiu, S. Beauvalet et V. Gourdon (dir.), *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, p. 139-152.
- DUMAS, R. (1997). *Le moulin seigneurial des Dumas à la rivière du Petit-Sault, L'Isle-Verte*, Montréal, Éditions de L'Écho.
- DUMONT, F. et Y. MARTIN (1963). *L'analyse des structures sociales régionales. Étude sociologique de la région de Saint-Jérôme*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- FLAMAND-HUBERT, M. (2010). « La maison Louis-Bertrand, lieu de mémoire et d'histoire », dans K. Hébert et J. Goyette (dir.), *Histoire et idées du patrimoine, de la régionalisation à la mondialisation, Actes de la 5<sup>e</sup> Rencontre des jeunes chercheurs en patrimoine, 27-29 août 2009, Université du Québec à Rimouski*, Québec, Éditions MultiMondes, p. 141-160.
- FONTAINE, L. (1993). « L'activité notariale (note critique) », *Annales ESC*, mars-avril, vol. 48, n<sup>o</sup> 2, p. 475-483.
- FORTIN, J.-C. et al. (1993). *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, coll. « Les régions du Québec », n<sup>o</sup> 5.
- GAUVREAU, C. A. (1889). *Nos paroisses. L'Isle-Verte (Saint-Jean-Baptiste)*, Lévis, Mercier et Cie Librairies.
- GIGUÈRE, G. (n.d.). *Dossier d'inventaire architectural du palais de justice de l'Isle-Verte, 1859-1860*, Québec.
- GINGRAS, Y. (2000). « Pour une biographie sociologique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 54, n<sup>o</sup> 1, p. 123-131.
- GOY, J. et J.-P. WALLOT (1981). *Société rurale dans la France de l'Ouest et au Québec (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles). Actes des colloques de 1979 et 1980*, Montréal, Université de Montréal, École des Hautes Études en sciences sociales.
- GREER, A. (1985). *Peasant, Lord, and Merchant: Rural Society in Three Quebec Parishes, 1740-1840*, Toronto, University of Toronto Press.
- GRENIER, B. (2007). *Seigneurs campagnards de la Nouvelle-France. Présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque préindustrielle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- GRENIER, B. (2006). « Gentilshommes campagnards. La présence seigneuriale dans la vallée du Saint-Laurent (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 59, n<sup>o</sup> 4, p. 409-449.
- GRENIER, B. (2005). *Seigneurs campagnards de la Nouvelle-France. Présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque préindustrielle*, Thèse de doctorat en histoire, Rennes et Québec, Université Rennes 2 et Université Laval.
- GRENIER, B. (2003). « Seigneurs résidants et notabilité dans la vallée du Saint-Laurent (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, vol. 110, n<sup>o</sup> 2, p. 59-75.
- GUÉRETTE, M., (1992). *Les notaires de Laprairie, 1760-1850 : étude socioéconomique*, Mémoire de maîtrise en histoire, Montréal, Université de Montréal.

- HENRETTA, J. (1978). « Families and Farms: Mentality in Pre-Industrial America », *William and Mary Quarterly*, 3rd series, vol. 35, n° 1, p. 3-32.
- JULIA, D. (1981). « Pratiques successorales en milieu rural 1795-1870 : étude comparative de cas France de l'Ouest-Québec », dans J. Goy et J.-P. Wallot (dir.), *Société rurale dans la France de l'Ouest et au Québec (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Montréal, Université de Montréal, École des Hautes Études en sciences sociales, p. 93-140.
- KESTEMAN, J.-P. (1985). *Une bourgeoisie et son espace : industrialisation et développement du capitalisme dans le district de Saint-François (Québec), 1823-1879*, Thèse de doctorat en histoire, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- LABERGE, A. (dir.) (1993). *Histoire de la Côte-du-Sud*, Québec, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture et la société, coll. « Les régions du Québec », n° 4.
- LABERGE, A. (1981). *Propriété et développement des seigneuries du Bas St-Laurent 1656-1790*, Major Research Paper, Histoire, Toronto, York University.
- LAFFONT, J.L., F. OGE et R. SOURIAU (1989). *Histoire sociale et actes notariés. Problèmes de méthodologie*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, Presses de l'Institut d'Études politiques, Le Laboratoire d'Études méridionales, Amphi 7.
- LAFORTUNE, H. (1997). *Le notaire, instrument de dynamisme et de culture de la société québécoise*, Montréal, Société de recherche historique Archiv-Histo.
- LAFORTUNE, H. (1986). *Le notaire et la vie quotidienne des origines à 1870*, Québec, Ministère des Affaires culturelles du Québec.
- LAFORTUNE, H., N. ROBERT et S. GOUDREAU (1989). *Parchemin s'explique... Guide de dépouillement des actes notariés du Québec ancien*, Montréal, Archiv-Histo, Ministère des Affaires culturelles du Québec, Archives nationales du Québec, Chambre des notaires du Québec.
- LALANCETTE, M. (1987). « Essai sur la répartition de la propriété foncière à la Malbaie, au pays de Charlevoix », dans F. Lebrun et N. Séguin (dir.), *Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest, XII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Trois-Rivières et Rennes, Centre de recherche en études québécoises et Presses universitaires de Rennes, p. 63-77.
- LAMONDE, Y. (2000). « Problèmes et plaisirs de la biographie », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 54, n° 1, p. 89-94.
- LAVOIE, G. (1986). *Crédit et activités foncières : étude de trois marchands ruraux du comté de Champlain en Mauricie (1850-1900)*, Mémoire de maîtrise en études québécoises, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières.
- LEFEBVRE, H. (2000). *La production de l'espace*, 4<sup>e</sup> éd., Paris, Anthropos.
- LÉVESQUE, A. (2000). « Réflexion sur la biographie historique en l'an 2000 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 54, n° 1, p. 95-102.
- MARTIN, J. (1994). *Rivière-du-Loup et son espace au XIX<sup>e</sup> siècle : du village linéaire à la ville industrielle*, Mémoire de maîtrise en histoire, Québec, Université Laval.

- MATHIEU, J. *et al.* (1992). «L'accaparement foncier et la reproduction familiale dans la vallée du Saint-Laurent au XVIII<sup>e</sup> siècle», dans R. Bonnain, G. Bouchard et J. Goy (dir.), *Transmettre, hériter, succéder. La reproduction familiale en milieu rural France-Québec XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 121-133.
- MICHAUD, R. (2003). *Deux grands procès de la Cour de circuit de L'Isle-Verte*, Trois-Pistoles, Centre d'édition des Basques.
- MICHAUD, R. (2002). *Zostera Marina. Une plante porte-malheur à L'Isle-Verte?*, Trois-Pistoles, Centre d'édition des Basques.
- MICHAUD, R. (1998). *La Cour de circuit de L'Isle-Verte. Histoire et procès*, Trois-Pistoles, Centre d'édition des Basques.
- MICHAUD, R. (1989). *Ramsar. Pour l'amour de la mer*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- MICHAUD, R. (1985). *La mousse de mer*, Montréal, Leméac.
- MICHAUD, R. et G. FILION (1978). *L'Isle-Verte, vue du large*, Montréal, Leméac.
- MORNEAU, J. (1999). *Petits pays et grands ensembles. Les articulations du monde rural au XIX<sup>e</sup> siècle. L'exemple du lac Saint-Pierre*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- MORIN, Y. (1993). «Une nouvelle région de colonisation au Québec, 1790-1830», dans J.-C. Fortin *et al.*, *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, coll. «Les régions du Québec», n<sup>o</sup> 5, p. 133-171.
- MORTON, S. (2000). «Faire le saut : la biographie peut-elle être de l'histoire sociale?», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 54, n<sup>o</sup> 1, p. 103-109.
- NOËL, F. (1987). «La gestion des seigneuries de Gabriel Christie dans la vallée du Richelieu (1760-1845)», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 40, n<sup>o</sup> 4, p. 561-581.
- PAQUET, G. (1986). «Entrepreneurship canadien-français : mythes et réalités», dans *Mémoires de la Société royale du Canada*, Ottawa, Société royale du Canada, p. 151-178.
- PAQUET, G. et J.-P. WALLOT (2007). *Un Québec moderne 1760-1840. Essai d'histoire économique et sociale*, Montréal, Hurtubise HMH.
- PAQUET, G. et J.-P. WALLOT (1988). *Le Bas-Canada au XIX<sup>e</sup> siècle : restructuration et modernisation*, Ottawa, La Société historique du Canada, coll. «Brochure historique», n<sup>o</sup> 45.
- PAQUET, G. et J.-P. WALLOT (1987). *Les habitants de Montréal et de Québec (1790-1835) : Contextes géoéconomiques différents, même stratégie foncière*, dans F. Lebrun et N. Séguin (dir.), *Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'ouest XVII<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècles*, Trois-Rivières et Rennes, Centre de recherche en études québécoises et Presses universitaires de Rennes, p. 101-110.
- PAQUET, G. et J.-P. WALLOT (1986a). «Stratégie foncière de l'habitant : Québec (1790-1835)», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 39, n<sup>o</sup> 4, p. 551-581.
- PAQUET, G. et J.-P. WALLOT (1986b). *Une spectrographie des genres de vie dans la société rurale bas-canadienne (1792-1835)*, Communication préparée pour présentation au Neuvième Congrès international d'histoire économique, Berne, Suisse.

- PAQUET, G., et J.-P. WALLOT (1982). « Sur quelques discontinuités dans l'expérience socioéconomique du Québec : une hypothèse », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 35, n° 4, p. 483-521.
- PAQUET, G. et J.-P. WALLOT (1976). « Les inventaires après décès à Montréal au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle : préliminaires à une analyse », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 30, n° 2, p. 163-221.
- PARCS CANADA (2004). *Énoncé d'intégrité commémorative. Lieu historique national du Canada de la Maison-Louis-Bertrand (L'Isle-Verte, Québec)*, Parcs Canada, Unité de gestion du Saguenay-Saint-Laurent.
- PRONOVOST, C. (1998) *La bourgeoisie marchande en milieu rural (1720-1840)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- REVEL, J. (1996). *Micro-analyse et construction du social*, dans J. Revel, (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Seuil, p. 15-36.
- REVEL, J. (1989). « L'histoire au ras du sol », présentation de Giovanni Levi, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, p. I-XXXIII.
- ROBERT, J.-C. (1987) *Activités agricoles et urbanisation dans la paroisse de Montréal, 1820-1840*, dans F. Lebrun et N. Séguin (dir.), *Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest, XII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Trois-Rivières et Rennes, Centre de recherche en études québécoises et Presses universitaires de Rennes, p. 91-100.
- RUGGIU, F.-J., S. BEAUALET et V. GOURDON (dir.). (2004). *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne.
- SWEENEY, R. (1990). « Paysan et ouvrier : du féodalisme laurentien au capitalisme québécois », *Sociologie et sociétés*, vol. 22, n° 1, p. 143-161.
- THUOT, J.-R. (2008). *D'une assise locale à un réseau régional : élites et institutions dans la région de Lanaudière (1825-1865)*, Thèse de doctorat en histoire, Montréal, Université de Montréal.
- THUOT, J.-R. (2002). *Élites locales, institutions et fonctions publiques dans la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan, de 1810 à 1840*, Mémoire de maîtrise en histoire, Montréal, Université de Montréal.
- VERRETTE, R. (1999). *Les idéologies de développement régional. Le cas de la Mauricie 1850-1950*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- WALLOT, J.-P. (1981). « L'impact du marché sur les campagnes canadiennes au début du XIX<sup>e</sup> siècle », dans J. Goy et J.-P. Wallot (dir.), *Société rurale dans la France de l'Ouest et au Québec (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Montréal, Université de Montréal, École des Hautes Études en sciences sociales, p. 226-250.
- ZOLTVANY, Y.F. (1971). « Esquisse de la coutume de Paris », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 25, n° 3, p. 365-384.

## Sites Internet

---

- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC (2009). « Benjamin Dionne », <<http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/dionne-benjamin-2909/biographie.html>>, consulté le 7 juillet 2010.
- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC (2008). « Louis Bertrand », <<http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/bertrand-louis-2057/biographie.html>>, consulté le 25 mai 2010.
- COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC (2010). « L'Isle-Verte », <[http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/toposweb/fiche.aspx?no\\_seq=36237](http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/toposweb/fiche.aspx?no_seq=36237)>, consulté le 20 mai 2010.
- COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC (2010). « Saint-Éloi », <[http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/toposweb/fiche.aspx?no\\_seq=56240](http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/toposweb/fiche.aspx?no_seq=56240)>, consulté le 20 mai 2010.
- DARISSE, P. (2002) (1975). *Mesure de la longueur et de la superficie au Québec du Régime français à aujourd'hui*, Québec, Ministère des Ressources naturelles, <<http://foncier.mrnf.gouv.qc.ca/conversion/historique.asp>>, consulté le 7 juillet 2010.
- DECHÊNE, L. (2006) (1964). « Price, William, 1789-1867 », coll. « Classiques des sciences sociales », Histoire du Saguenay Lac-Saint-Jean, <<http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.del.wil>>, consulté le 10 juillet 2010.
- DIOCÈSE DE RIMOUSKI (2010). « Paroisses et dessertes du diocèse de Rimouski », <<http://www.diocesperimouski.com/ch/vocables1.html>>, consulté le 20 mai 2010.
- INRS (2002). « L'industrie forestière en Gaspésie de 1763 à 1875 », *Encyclobec*, <<http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=120>> ; et « John Le Boutillier », <<http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=118>>, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2010.
- LECHASSEUR, A. (2000). « Bertrand, Charles », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, <<http://www.biographi.ca/FR/ShowBio.asp?Biold=40095&query>>, consulté le 6 juin 2008.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC (2009). « Maison Louis-Bertrand », Registre des biens culturels, <<http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/RPCQ/detailBien.do?methode=consulter&bienId=93261>>, consulté le 18 janvier 2010.





**O**riginaire de la ville de Québec, Louis Bertrand s'installe à L'Isle-Verte en 1811 puis devient un notable parmi les plus en vue de la région. Seigneur, député, maire, lieutenant-colonel de milice, marchand de bois, fondateur de la Société d'agriculture du comté de Rimouski voici quelques-uns des titres portés par l'homme. Mais Louis Bertrand n'a pas qu'occupé ces fonctions administratives et institutionnelles, il a également laissé une empreinte grâce à son action sur l'occupation du territoire et l'exploitation des ressources naturelles. Les stratégies d'accumulation et de gestion des ressources qu'il déploie éclairent certains aspects encore négligés des dynamiques historiques régionales du Québec. Les actes notariés nous révèlent l'importance de la propriété foncière et les stratégies mises en œuvre par les élites locales pour s'affirmer dans la société bas-canadienne et, plus subtilement, ils esquissent, en filigrane, toute la complexité de la formation du tissu social local.

À travers la trajectoire de vie de Louis Bertrand, cet ouvrage interroge plus largement le rôle fondamental joué par les élites locales en émergence dans les processus de développement de certaines régions périphériques québécoises au XIX<sup>e</sup> siècle. L'auteure dévoile également la manière dont ces individus ont évolué dans un environnement en mutation marqué par l'abolition du régime seigneurial, la conquête du sol, ainsi que par l'essor du capitalisme et de l'industrialisation.



*MAUDE FLAMAND-HUBERT est candidate au doctorat en développement régional à l'Université du Québec à Rimouski et en histoire à l'Université Paris IV. Ses recherches portent sur l'évolution dans le temps des pratiques et représentations de la société québécoise en rapport avec l'environnement et les ressources naturelles.*

